

**COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 JUIN 2023**

C.M. 23.07

Date de convocation : 16 juin 2023
Date d'affichage : 16 juin 2023
Compte-rendu succinct : 26 juin 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 21
Votants : 34

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE - M. BEKKOUCHE – MME NEMO - M. VILLALBA-MOLERO – MME EUDE – M. AUMARD – MME SIMONOT (ARRIVEE A 20H05) - MM. MORENCY - OLIVEIRA - GUEGUEN - PROST - MMES LINDAYE – SOLTY – M. CORNAND – MMES OUBOUYA - BAKIR - M. CARVALHO - MME JANIAUD-VERGNAUD – M. BOUCHET - MME KLEIN-POUCHOL

ETAIENT REPRESENTES : MME DENIS (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) - MME SIMONOT (POUVOIR MME VERTENEUILLE JUSQU'A 20H05) – M. AHOANSOU (POUVOIR MME LINDAYE) - MME JACQUEMART (POUVOIR M. OLIVEIRA) - M. MARTINVILLE (POUVOIR MME SOLTY) - MME MAZZOLENI (POUVOIR M. AUMARD) - M. EUDE (POUVOIR M. PROST) - MME MONDIERE (POUVOIR M. BOUCHET) - MME LAMRI (POUVOIR M. GUEGUEN) - M. MOHAMED (POUVOIR M. CORNAND) - MME GARULT (POUVOIR MME JANIAUD-VERGNAUD) - M. LEBON (POUVOIR MME OUBOUYA) – M. MENDY (POUVOIR M. MORENCY) - MME PHIENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO)

EXCUSEE : MME LAAGUID

SECRETAIRE : MME SOLTY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 23-04-19 – CONTRAT DE COREALISATION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE POUR LA PROGRAMMATION D'UN CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE PARIS VALLEE DE LA MARNE LE SAMEDI 22 AVRIL 2023 A L'ESPACE LINO VENTURA
- 23-04-20 – TRAVAUX DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU BEL AIR – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATIONAL « FONDS VERT – RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS LOCAUX
- 23-04-21 – PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATIONAL « FONDS VERT – RENOVATION DE PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC
- 23-04-22 – BUDGET 2023 – VIREMENT DE CREDITS DU CHAPITRE 022 « DEPENSES IMPREVUES » VERS LE CHAPITRE 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES »
- 23-04-23 – CONTRAT DE PRET AVEC LA BANQUE POSTALE D'UN MONTANT DE 2 200 000 €
- 23-04-24 – REFORME DE MATERIEL
- 23-04-25 – CREATION D'UN PARC AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATIONAL « FONDS VERT – RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES »
- 23-04-26 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA COMMUNE DE MAGNY-LE-HONGRE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE ULIS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| |
|--------------|
| INFORMATIONS |
|--------------|

BILAN - EVALUATION 2022 DU CONTRAT DE VILLE DE TORCY

Cadrage 2022

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, l'ensemble des contrats de ville du département de Seine-et-Marne ont été signés le 24/06/2015.

Les contrats de ville contiennent les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la Politique de la Ville en s'appuyant sur le projet de territoire. Ils fixent les grands enjeux des territoires, et constituent la feuille de route pour l'ensemble des acteurs sur la période 2015-2020.

Afin de donner une nouvelle impulsion à ces contrats, au regard des évolutions survenues depuis leur signature, la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 prévoit la prolongation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 par la signature d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques Etat-Collectivités en s'appuyant sur l'évaluation des contrats à mi-parcours (2015-2018).

Les travaux du comité de suivi et de pilotage des trois contrats de ville de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne ont permis d'élaborer le protocole d'engagements renforcés et réciproques CVI 2020-2022 pour la prorogation des contrats de ville de la CAPVM.

Ce protocole a été adopté par le Conseil Communautaire le 20 juin 2019 et par le Conseil Municipal de la ville le 27 septembre 2019.

Ainsi, dans le cadre de cette prorogation des contrats de ville de la CAPVM, l'année 2022 constitue la septième année de plein exercice de mise en œuvre de cette nouvelle Politique de la Ville.

L'Etat mobilise des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires du territoire.

Les actions retenues s'inscrivent dans une cohérence de promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République, et plus particulièrement, de prévention des risques de rupture sociale des jeunes. Corollaire de cette orientation, le soutien aux démarches participatives favorisant la mobilisation des habitants doit sous-tendre l'action dans les quartiers prioritaires.

Les deux priorités majeures de l'Etat pour l'emploi des crédits de la Politique de la Ville en 2022 sont les suivantes :

- Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi,
- Permettre l'émancipation par l'éducation et la culture,

Les priorités départementales au titre de l'année 2022 pour la Seine et Marne sont les suivantes :

- Favoriser les actions de type « **aller-vers** » les habitants en associant plusieurs partenaires autour d'enjeux partagés.
- Promouvoir les actions favorisant la **mobilité** des habitants pour lever les freins d'accès à l'emploi à la formation ou à la santé.
- Promouvoir l'accès à une **offre culturelle diversifiée et qualitative** en impliquant les structures et équipements départementaux à rayonnement national et international, de type scènes nationales.
- Construire des actions de **prévention** autour des thématiques de santé publique, en partenariat avec la CPAM, l'ARS et les associations de prévention.

Les actions d'accompagnement sur la durée seront priorisées aux évènements ponctuels.

Pour autant, les actions relevant d'autres thématiques telles que le renforcement du lien social républicain, le développement du dynamisme de la vie de quartier, la promotion du sport, la lutte contre la fracture ne sont pas exclus des financements de l'ANCT.

Pour rappel, trois priorités transversales ont été intégrées dans le Contrat de Ville et doivent être prises en compte dans la construction des actions co-financées, il s'agit de :

- la jeunesse,
- l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat,
- la lutte contre les discriminations.

Contexte

Après deux années de crise sanitaire marquées par des reports et annulations d'actions, la programmation 2022 se caractérise par une augmentation généralisée des actions proposées au titre de la Politique de la Ville. Si les projets municipaux 2022 sont avant tout des actions en reconduction, les contenus s'inscrivent dans une démarche évolutive et partenariale.

De nouvelles associations ont intégré le Contrat de Ville : Le Tennis Club de Torcy, ACDZ et Equipe A.

Les autres associations, comme l'OMAC, l'AVIH, Les Petits débrouillards s'engagent dans le portage de nouvelles actions, et s'inscrivent, également, dans une démarche partenariale avec les associations torcéennes et les services municipaux.

Les 11 projets proposés par la ville et les 34 projets présentés par les associations torcéennes, qu'ils soient financés ou non au titre de l'ANCT, montrent l'importance du dynamisme engagé sur le territoire et la volonté d'intervenir plus particulièrement en direction des habitants des deux quartiers prioritaires de la ville, le quartier de l'Arche Guédon et le quartier du Mail/Victor Hugo dans une démarche participative et citoyenne.

Les actions réalisées en chiffres

Sur l'exercice 2022, l'Etat a apporté son soutien financier à hauteur de 94 200 € + 28 000 € (enveloppe complémentaire Quartiers d'été), soit 122 200 € correspondant 10 actions municipales subventionnées (pour 11 actions présentées) et 15 actions associatives subventionnées (pour 34 actions présentées) sur le territoire torcéen. En 2021, ce soutien était de 134 300 € correspondant à 7 actions municipales subventionnées (pour 10 actions présentées) et à 21 actions associatives (pour 33 actions présentées).

En 2022, pour les 10 projets municipaux retenus, l'ANCT a accordé une subvention totale de 42 000 € dont 11 000 € sur l'enveloppe complémentaire Quartiers d'été (subvention demandée 100 500 €, soit une participation de l'ANCT à hauteur de 41,79%). En 2021, la subvention accordée était de 32 000 € pour 7 projets sélectionnés (subvention demandée 99 000 € soit une participation ANCT de 32,32%).

Pour les associations torcéennes, pour les 15 projets retenus ce soutien s'élève à 80 200 € dont 17 000 € sur l'enveloppe complémentaire Quartiers d'été (subvention demandée 334 030 €, soit une participation de l'ANCT à hauteur de 24%). En 2021, la subvention accordée pour l'ensemble des associations était de 102 300 € pour 21 actions retenues (subvention demandée 242 000 € soit une participation de l'ANCT de 42,27%)

En 2022, la contribution totale de l'ANCT s'élève à 122 200 € pour une demande ville + associations de 424 530 €, soit une participation totale de l'ANCT de 28,78 %.

Pour la ville de Torcy, sur les 11 actions présentées, seule l'action « Fête vos jeux » n'a pas été retenue (pas de financement des fêtes en 2022) Il s'agit d'actions en reconduction, réalisées soit en 2020 soit en 2021 (Les itinéraires artistiques, les ateliers tremplin, Mieux informé, mieux protégé, Accès à un premier emploi, Les Quartiers d'été, Été sport dans les quartiers, Avec le permis ça roule, Citoyenneté et Prévention, RDV de l'enfant et de la famille, eWeek Torcy Festival).

Pour les associations torcéennes, sur les 34 actions présentées en 2022, 19 actions n'ont pas été subventionnées. Il s'agit de :

OMAC : 4 actions : Agir ensemble cours des Lacs, Debout les femmes § Foule chantante torcéenne, Studios Mic & Danse, Atelier de prise en main de l'ENT

MJC : 1 Rythme ta motivation

Evasion Urbaine : 6 actions : Sport et éducation – Respectes le jeu, Festival Fraîcheur, Evasion estivale, Jeunes libre et citoyens, Emploi et formation : place aux jeunes, Trajectoires (dossiers présentés mais non instruits sur Dauphin)

Equipe A : 2 actions : VVV Equipe A sport, Jeunesse Education Sport

ACDZ : 3 actions : Graffiti dans l'espace public, Le Lourd projet, Séjours

AVIH : 1 Pôle santé femmes et permanence inter-associative pour public précaire

EBEEAG : 1 Familles et quartier

Comité des Fêtes : 1 La fête des lacs

Ville et Associations

| Thématique du Projet | Nombre de Projets | Financement 2022 |
|--------------------------------|-------------------|------------------|
| Education | 3 | 17 000 € |
| Santé | 1 | 2 000 € |
| Parentalité – Droits sociaux | 1 | 2 000 € |
| Culture- Expression artistique | 2 | 6 000 € |
| Lien social- Citoyenneté- | 12 | 56 200 € |

| | | |
|----------------------------------|-----------|------------------|
| Participation | | |
| Lutte contre les Discriminations | 2 | 22 000 € |
| Emploi | 3 | 12 000 € |
| Développement Eco. | | |
| Cadre de vie, Environnement | 1 | 5 000 € |
| TOTAL | 25 | 122 200 € |

Le territoire de Torcy a déployé 25 actions pour une subvention totale de 122 200 €. Pratiquement l'ensemble des thématiques des trois piliers du contrat de ville est couvert à l'exception du développement économique. La CAPVM dispose de projets avec une programmation conséquente sur les questions de développement économique à l'adresse des QPV, notamment l'aide à la création de micro-entreprises.

L'évaluation des projets et les moyens mobilisés

Les thématiques dominantes

La programmation des actions dans le cadre des appels à projets 2022 fait ressortir l'importance des actions dédiées à la cohésion sociale, tant pour la ville que pour les associations torcéennes. Elle se traduit par la mise en œuvre d'actions relevant principalement des thématiques : lien social, éducation, culture, parentalité et santé.

En effet, les actions municipales se répartissent de façon assez homogène entre les sous thématiques : éducation, santé, parentalité et droits sociaux, lien social et culture alors que celles relevant des associations torcéennes se caractérisent par la prédominance de la thématique : lien social, citoyenneté et participation des habitants.

Ainsi, l'année 2022 se caractérise par une pluridisciplinarité des actions pour la ville et une dominante sociale pour le tissu associatif qui reflètent assez bien les missions qui incombent à chacun des acteurs du territoire.

I. LA COHESION SOCIALE

Les actions présentées par la ville et financées par l'ANCT traduisent avant tout un fort engagement de la ville en faveur de sa jeunesse. Cette volonté est liée à l'importance de la population jeune sur le territoire (37% de jeunes de moins de 25 ans, 38% sur le quartier de l'Arche Guédon et 42% sur le quartier du Mail/Victor Hugo). Elle s'appuie sur un nouveau Projet Educatif de Territoire qui a élargi son public cible, son champ d'actions et s'est enrichie de nouveaux partenaires, de nouveaux axes éducatifs. Le déploiement du PEDT dépasse de loin le strict périmètre des quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

La pérennisation des actions déployées dans le champ social en lien avec les habitants consolide l'intervention publique dans les quartiers prioritaires en cohérence avec le projet municipal en faveur des politiques éducatives.

Les objectifs généraux visés pour les quartiers :

- Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Accompagner les familles dans leur fonction parentale
- Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé des jeunes
- Favoriser l'éveil culturel des jeunes
- Coordonner et promouvoir la vie associative
- Favoriser la participation des habitants
- Le lien social au cœur des quartiers
- La prévention et la lutte contre les discriminations
- Favoriser l'accès à l'emploi
- Améliorer le cadre de vie des habitants

1. Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes

Sur les QPV de notre territoire, les moins de 15 ans représentent plus d'un quart de la population. 31% des jeunes de 15-24 ans ne poursuivent plus d'études et 12% des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sont sans diplôme. Le décrochage scolaire précoce est très important dans les QPV. Ainsi, 35% des enfants sont considérés comme vulnérables dans les QPV de la CAPVM (contre 15% hors QPV).

Il existe donc une surreprésentation des enfants fragiles dans les quartiers en politique de la ville.

Ce constat justifie la nécessité d'agir dans les quartiers en direction des enfants et des jeunes et de favoriser leur accès à l'éducation au sens large.

L'enfance et l'éducation apparaissent donc comme des enjeux prioritaires à mettre en œuvre sur l'ensemble des QPV.

Sur la ville, différents dispositifs et actions sont déployés afin de promouvoir la continuité éducative, de prévenir le décrochage scolaire, de conforter le rôle de l'école et de contribuer à la réussite éducative des jeunes en collaboration étroite avec l'ensemble de la communauté éducative et les parents.

L'année 2022 se caractérise par le démarrage de 2 projets aux enjeux éducatifs ambitieux pour notre territoire :

- Le troisième PEDT 2022-2026
- La Cité éducative Noisiel-Torcy 2022-2024



▪ Le nouveau Projet Educatif de Territoire

Le PEDT 2018-2021 a fait l'objet d'une évaluation (Etat des lieux/ Diagnostic de territoire) qui a permis l'élaboration du troisième PEDT de la ville de Torcy pour la

période 2022-2026.

Une démarche participative a été adoptée dès 2021 afin de définir, avec toute la communauté éducative, les axes prioritaires du nouveau PEDT.

► Un projet concerté avec 8 temps de travail et de rencontres

- 9 février 2021 : réunion en interne avec l'élue chargée de l'éducation
- 1^{er} mars 2021 : Présentation des pistes de réflexion aux maires adjoints chargés des sports, de la culture, de la petite enfance et des seniors.
- 4 mai 2021 : Réunion d'échanges entre les élus et les responsables des différents services impliqués
- 26 novembre 2021 : réunion avec les associations de Torcy
- 3 février 2022 : lancement des groupes de travail de la direction de l'enfance (inclusion, plan mercredi, formation des animateurs)
- 8 février 2022 : Réunion en présence de la communauté éducative
- 21 avril 2022 : 1^{ère} séance d'ateliers thématiques organisés qui reprennent 4 grands axes identifiés ensemble afin de définir des pistes d'actions :
 - 1/ Comment lutter contre les discriminations
 - 2/ Ouvrir à de nouvelles techniques, encourager la pratique d'activités culturelles
 - 3/ Développer l'offre d'accueil des préadolescents
 - 4/ Soutenir la famille et la parentalité
- 7 juin 2022 : 2^{ème} séance d'ateliers thématiques :
 - 5/ Favoriser la continuité éducative
 - 6/ Favoriser les relations intergénérationnelles, créer des passerelles...
 - 7/ Sensibiliser au développement durable
 - 8/ Favoriser les relations inter-quartiers

► Les objectifs

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire.
- Veiller à une égalité de traitement et à un égal accès de tous aux activités du territoire.
- Assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité filles /garçons pour développer le « vivre ensemble ».
- Permettre pour chaque enfant la mise en place d'un parcours éducatif construit.
- Promouvoir la vie associative et encourager les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

► Les axes prioritaires

- Favoriser la continuité éducative de la journée de l'enfant
- Ouvrir à de nouvelles thématiques et encourager la pratique d'activités culturelles sportives et autres

- Soutenir la famille et la parentalité
- Lutter contre les discriminations et le harcèlement (inclusion, handicap, égalité filles /garçons)
- Développer l'offre d'accueil en direction des préadolescents
- Favoriser les relations intergénérationnelles, créer des passerelles inter-âge (petite enfance, enfance, jeunesse, parents, séniors)
- Sensibiliser au développement durable
- Favoriser les relations inter-quartiers.
- Dans le respect de la citoyenneté et de la laïcité

► La gouvernance

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit une fois par an a minima afin de pouvoir suivre et évaluer la pertinence des actions.

Composition

- Le Maire
- La Maire Adjointe chargée des Politiques éducatives
- L'inspecteur de l'Education Nationale
- La Directrice Générale des Services
- Le Directeur des politiques éducatives.
- Les responsables culture et sport.
- 2 référents périscolaires, l'animateur du CCE, la coordinatrice des ateliers tremplin
- 2 animateurs, 2 ATSEM
- 2 directeurs d'école mandatés par l'inspecteur de l'Education Nationale
- Des représentants de parents (conseils de centres, conseils de classe)
- La directrice de l'OMAC
- Des représentants des institutions SDJES, CAF, ...

Constitution de groupes thématiques (poursuite des échanges initiés lors de la construction du PEDT et évaluation des actions menées des 9 axes prioritaires).

Il s'agit de mettre en place une structure d'échanges entre les différents acteurs, visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possible.

La formalisation du nouveau Projet Educatif de Territoire marque une nouvelle étape, celui-ci a pris effet à la rentrée scolaire 2022.



▪ Pilotage et mise en œuvre du projet de Cité éducative Noisiel-Torcy

En mai 2022, les villes de Torcy et de Noisiel ont obtenu le label « Cité éducative ». Ce label d'excellence est attribué aux territoires qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée en se mobilisant pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Il s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 24 juin 2021 du Premier ministre qui indique que les 62 quartiers de reconquête républicaine (QRR) doivent faire l'objet d'une déclinaison prioritaire du volet « égalité des chances » de la stratégie de lutte contre le séparatisme en s'appuyant sur les Cités éducatives. Ce dispositif permet d'obtenir un levier sur les territoires fragilisés en accompagnant tout particulièrement les jeunes dès l'âge scolaire.

Enjeux

Impulsé par le gouvernement en 2019 à partir d'expériences de terrain, notamment à Grigny (91), co-piloté par le ministère chargé de la ville, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, les cités éducatives visent à déployer de manière coordonnée davantage de moyens publics, humains et financiers dans des grands quartiers à faible mixité, qui cumulent de nombreuses difficultés socioéducatives et risquent un décrochage global. Les grandes politiques déployées par ailleurs (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle, sécurité...) bénéficient ainsi d'un cadre renforcé de coordination territoriale.

Les cités éducatives visent la mobilisation de l'ensemble des acteurs et institutions engagés autour de l'école pour assurer la continuité éducative.

Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et ce, afin de répondre à trois objectifs principaux : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Cette mobilisation doit couvrir l'intégralité du parcours des enfants et des jeunes. Elle vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes des QPV de la prime enfance jusqu'à l'âge de 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire dans tous les temps et espaces de vie, jusqu'à l'insertion professionnelle.

L'ambition n'est pas d'être un dispositif de plus, mais de mieux coordonner et de mutualiser les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin.

L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel.

Cadrage

3 QPV sont concernés par la cité éducative pour une durée de trois ans : Les Deux Parcs Lizard à Noisiel et l'Arche Guédon et Le Mail à Torcy.

- Réalisation par le pôle Politique de la ville CAPVM du diagnostic-orientations et objectifs de la Cité éducative en interne en Février-Mars 2022.
- Obtention du label national « Cité éducative » par l'Etat en Mai 2022 pour 3 ans avec un financement de 300000 euros /an ;
- Réalisation de la programmation des projets et du financement au titre de l'année 2022 (Septembre - novembre) et mise en place de la convention « cité éducative » ;
- Evaluation : En parallèle de la revue de projet, la cité éducative s'inscrit dans une démarche d'évaluation qualitative sur les 3 ans

Gouvernance

La gouvernance de la Cité éducative Noisiel-Torcy s'appuie sur :

▪ Une équipe tripartite :

Les trois pilotes institutionnels sont les 2 communes concernées, Noisiel et Torcy, l'éducation nationale et l'Etat ;

L'établissement chef de file désigné est le collège le Lizard (Noisiel) en REP

- **Le comité de pilotage partenarial** : instance de décision, de régulation et d'arbitrage, garante des orientations retenues et du suivi des actions et validera les évaluations et impacts des actions mises en œuvre pour assurer l'effectivité des objectifs. Elle réajuste le programme d'actions quand nécessaire et arbitre la ventilation du budget sur les thématiques et les publics visés.
- **Le comité technique** : propose et construit les différents dispositifs prévus, en charge de la construction des actions selon les problématiques ciblées (lecture et apprentissage des langues, apprentissages scientifiques, Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, parentalité, santé, orientation/insertion, parcours d'éducation artistique, culturelle et sportive...) et assure le déploiement du programme d'actions et sa mise en œuvre, au plan local. Il choisit les appuis et partenaires extérieurs éventuels, les programme et les évalue.
- **Le groupe opérationnel de suivi** : supervise la mise en œuvre des actions éducatives, fait remonter les difficultés et questions, collecte et consolide les informations (indicateurs, journaux de suivi...)
- **Le chef de projet opérationnel** de la cité éducative : élabore, fédère et assure la promotion des actions du projet de labellisation « cité éducative » des villes de Noisiel et Torcy pour leurs QPV. Il est rattaché au responsable du service Education, activités périscolaires, jeunesse de Noisiel.
- **Une chargée de missions Education Nationale** : poste à mi-temps, en appui des fonctions du chef de file.
- **Une revue de projet** est programmée 2 fois par an, afin de dresser le bilan des actions et les perspectives de développement auprès des hiérarchies des trois institutions engagées (Préfecture, Éducation Nationale et les 2 villes).

Actions 2022

La ville de Torcy et ses partenaires associatifs, ont présenté 16 demandes de financement pour leurs projets 2022 au titre du programme de la cité éducative Noisiel-Torcy.

Actions municipales subventionnées :

Médiateur familles

Cité inclusive

Cité dans tes baskets !

Cultur'ons nous ! Street Art et Musées

Le jeune et l'image

Circuit Torcéen

► **Total Ville : 32 100 €**

Associations torcéennes subventionnées :

Les arbres de mon école (EBEAAG)

Intégration des enfants de la maternelle au CP (EBEAAG)

Du bon usage des écrans EBEAAG)

Mafalda/Bel Air (MJC)

Ateliers musicaux (MJC)

Loisirs et études (OMAC)

Esprit critique et Aisance orale (OMAC)

EA Academy Girls (Equipe A)

► **Total Associations : 31 500 €**

TOTAUX : 63 600 €

Bilan général

La cité éducative Noisiel-Torcy est naissante donc expérimentale. La réalisation de la programmation de l'année 2022 a été réalisée dans un calendrier contraint et très serré par la préfecture (entre avril et octobre 2022). Ce contexte, a conduit la cité éducative Noisiel-Torcy à une approche en mode projet, sans projection à moyen terme, avec une construction par étapes, souvent empirique difficilement évaluable, par manque de recul et d'indicateurs.

Malgré un énorme investissement des acteurs, de l'élaboration du projet à sa mise en œuvre, il n'a donc pas été possible de créer un programme d'actions partagé avec l'ensemble des interlocuteurs. (Éducation Nationale, préfecture, villes, associations, parents...) et de mener une réflexion, en amont, sur la répartition des subventions entre les deux villes et l'Éducation Nationale.

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires :

Ces accueils contribuent pleinement au maintien d'une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Le service Enfance-périscolaire assure cette continuité au moyen de son équipe d'animation, ses structures et ses projets pédagogiques qui permettent de déployer un grand nombre d'actions éducatives sur la ville.

L'année 2022 a commencé par une forte vague d'épidémie de COVID, les mois de janvier et de février ont été fortement impactés. Dans ce contexte, les animateurs ont dû adapter leurs pratiques et la majorité des actions prévues pendant cette période ont dû être reportées. Dès le mois d'avril, les protocoles se sont fortement allégés, la vie normale des accueils de loisirs a pu recommencer.

Les fonctionnements en décrochage, interdits pendant les périodes de restriction, ont pu reprendre.

Un travail de fonds sur les différentes méthodes de communication a été engagé afin de les rendre efficaces et écoresponsables.

Les actions réalisées :

- 3 mini-séjours pendant les vacances d'été sur le site de « Crève-cœur » pour les enfants de 6 à 10 ans.
- Des stages sportifs lors des sessions de vacances encadrés par les ETAPS de la ville et des stagiaires BPJEPS APT (Handball, Kin-Ball, Vélo, Gymnastique, parcours de motricité).
- De nombreux temps festifs avec les familles : soirée jeux de société, expositions des créations des enfants, inauguration d'un potager, soirées contes, marchés de Noël, veillées.
- De nombreuses sorties sur les mercredis et les périodes de vacances scolaires :
 - Visites de musées
 - Sorties dans des parcs/ parcs à thèmes
 - Bases de loisirs
 - Spectacles
 - Manifestations sportives et culturelles
 - Cinéma/Théâtre
 - Cueillette/ visite de la ferme

Le club préados :

Depuis 2021, les collégiens torcéens (6^{ème} et 5^{ème}) sont accueillis au sein du club préados. Ce club est une structure indépendante des centres de loisirs de la ville. Les jeunes sont encadrés par une équipe de 3 animateurs.

Les objectifs du centre préadolescent sont les suivants :

- Permettre aux préadolescents de s'épanouir en dehors du cadre familial et scolaire
- Rendre les préadolescents acteurs de leurs temps libres
- Favoriser l'implication des familles
- Accompagner les préadolescents au cours de l'adolescence
- Assurer la sécurité physique et morale des préadolescents

De nombreuses activités leur sont proposées, mais les jeunes sont encouragés à réfléchir, à agir et à construire leurs projets.

Les grandes manifestations de l'année :

- La semaine de la santé, du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022
- Novembre : La journée des droits de l'enfant, le mercredi 23 novembre : thématique sur le handicap
- Décembre : Le mois de décembre a été consacré aux festivités de Noël
- Les olympiades dans les différents groupes scolaires à l'initiative du service enfance au mois de juin.
- « L'éveil des sciences » au mois d'avril : organisation d'une semaine thématique sur les expériences scientifiques

➤

Le plan mercredi :

Dans le cadre du plan mercredi, les activités spécifiques de 2021 ont été reconduites en 2022 et quelques autres sont venues s'ajouter. Ces activités sont proposées à l'ensemble des enfants de plus de 6 ans. Les enfants s'inscrivent et s'engagent à participer à l'intégralité des séances du cycle (la durée d'un cycle dure entre 7 et 20 semaines).

Activités réalisées dans le cadre du plan mercredi :

Tennis, GRS, Kung-fu, Boxe, Golf, Vélo, Football, Arts visuels, Atelier culinaire, Danse Hip-Hop, Danse contemporaine, Théâtre.

Le Conseil Communal d'Enfants :

Les enfants élus du Conseil Communal ont un mandat de 2 ans (de novembre 2021 à novembre 2023). En 2022, les jeunes élus ont pu participer à 14 réunions, afin d'élaborer des projets à l'échelle de la ville.

Projets terminés :

- Circuits de type randonnées sur la ville de Torcy
- Installation et inauguration des parcs à vélos dans les écoles de la ville

Projet en cours :

- Installation de citernes et récupérateurs d'eau dans les centres de loisirs

Actions réalisées :

- Des journées intergénérationnelles à la résidence des personnes âgées (tournoi de jeux de société ; balades)
- Participation aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai.
- Visite de la station d'épuration de St Thibault des Vignes
- Vente de gâteaux pour les Restos du Cœur
- Visite du Sénat

Le projet théâtre :

Dans le cadre du plan mercredi, des ateliers théâtre sont proposés aux enfants et préadolescents tous les mercredis. Les ateliers ont démarré sous forme de petits exercices, afin d'initier les enfants aux bases théâtrales : concentration, confiance, écoute, énergie, conscience de l'espace, pour ensuite introduire, dans ces séances, la création de différents tableaux en vue des restitutions.

Chaque mercredi, 2 ateliers sont proposés aux enfants des centres de loisirs et 1 atelier pour les préadolescents, au total 130 heures sur une année.

Deux restitutions ont eu lieu en février et en juin 2022.

♦ « Les ateliers tremplin » Périscolaire

(Accompagnement à la scolarité dans le cadre du CLAS)

Ce dispositif gratuit, propre à la ville, a bénéficié à 105 enfants dont 70 enfants issus des 2 quartiers prioritaires de la ville.

A l'issue du conseil des maîtres, les enfants en difficulté d'apprentissages sont proposés pour participer aux ateliers tremplin. Une rencontre est organisée avec les familles par les directeurs d'école, accompagnés des intervenants, pour expliquer les objectifs des ateliers trempins, les familles ont le choix d'accepter ou de refuser

Les principaux objectifs :

Fournir aux jeunes des méthodes et des approches susceptibles de :

- ▶ Permettre aux enfants d'acquérir la confiance en eux et se sentir valoriser dans leur rôle d'élève.
- ▶ Accompagner individuellement les élèves dans les apprentissages fondamentaux
- ▶ Favoriser l'éveil et la curiosité de l'enfant pour lui donner le désir d'apprendre
- ▶ Amener les enfants à acquérir un niveau de lecture et de compréhension suffisant
- ▶ Susciter l'expression orale
- ▶ Aider les enfants à s'organiser dans leur travail avec une méthode adaptée
- ▶ Favoriser l'accès à la culture
- ▶ Favoriser le lien intergénérationnel
- ▶ Etre le lien privilégié entre la famille et l'école

Dans le cadre des ateliers tremplin, une séance de sensibilisation autour de la méditation de pleine conscience (méthode Eline Snel, auteure de « Calme et attentif comme une grenouille ») a été organisée en direction des parents, des enseignants et de l'équipe d'intervenants des ateliers tremplin.

En 2022, les thèmes suivants ont été déclinés :

- La découverte du livre « Chien Bleu »
- Un projet réalisé autour de la thématique « Je m'exprime et j'expérimente les 5 sens »

Dans le cadre de leur parcours, les enfants ont pu assister à 2 spectacles avec leur famille à l'espace culturel Lino Ventura. Ils ont également pu bénéficier de la venue de conteurs professionnels le 17 juin au Petit Théâtre de l'Arche (report 2021 à 2022 dû à la crise sanitaire)

Une cérémonie de signature de contrats a été organisée en mairie le 1^{er} octobre 2022 en présence des différents acteurs ainsi que les familles.

Dès la semaine du 3 octobre 2022 des "séances de découvertes " ont été mises en place et proposées aux parents, de ce fait les parents ont visualisé les lieux où se déroulait l'action, ils ont rencontré les intervenants de leurs enfants, pour un vrai temps d'échanges. Ces séances permettent d'investir les parents dès le début de l'action et de continuer à les rencontrer tout au long de l'année.

Une soirée de restitution a permis aux enfants d'exposer les travaux manuels réalisés avec leurs animateurs : des livres, des jeux sensoriels, des tutoriels de cuisine.

Enfin, une cérémonie officielle de clôture s'est tenue en mairie le mardi 28 juin 2022 en présence de Mr le Maire et la maire adjointe à l'éducation et à l'enfance et de toute la communauté éducative (IEN, enseignants, parents, intervenants) autour de la traditionnelle remise d'un livre, d'un petit diplôme d'encouragement et de récompense des efforts et du travail fourni pendant l'année.

Pour accompagner les enfants dans leurs "difficultés", 12 animateurs du service Enfance interviennent tout au long de l'année. Depuis trois ans, une convention lie la collectivité avec l'association "Lire et Faire Lire" permettant à 9 bénévoles d'enrichir ce dispositif en proposant des rencontres avec les enfants autour du livre et de la lecture.

► La subvention accordée pour cette action a été de **12 000 €**. Elle a contribué à l'achat de fournitures, de matériel pédagogique et à la rémunération des intervenants.

♦ « Loisirs études à Torcy été 2022 » OMAC

Le Loisirs études s'est déroulé sur le site de la Maison Léo Lagrange située en plein cœur du QPV — Le Mail/V. Hugo.

La session de Loisirs a permis à l'équipe de la Promotion de la Réussite de l'OMAC d'apporter des réponses aux jeunes sur les manques en matière d'apprentissage scolaire. Cette action, qui existe depuis quelques années, permet de préparer les jeunes à la future rentrée scolaire et de réactiver des notions scolaires. Les matinées ont été consacrées à la reprise des apprentissages au regard de chaque profil de jeunes. Un travail sur les manques à combler a été réalisé pour réussir sa scolarité. Les après-midis ont été consacrées aux loisirs sportifs et à une sortie culturelle.

Les jeunes collégiens ont participé à un atelier journalier dont la thématique était « la découverte du Tennis » par le biais du Street Tennis initié par le Club de tennis de Torcy. Une sortie culturelle a été organisée au Parc du Château de Champs sur Marne.

Le choix a été fait de proposer un accompagnement très individualisé au regard des profils des jeunes inscrits.

La difficulté principale rencontrée est le manque d'anticipation des familles à confirmer l'inscription de leur enfant. L'association a également eu des difficultés à recruter des intervenants adaptés à la spécificité du projet.

La majorité des jeunes qui ont participé au Loisirs Etudes sont domiciliés en QPV.

Une réelle implication des participants lors de ce Loisirs Etudes a été observée. Les temps de travail en lien avec la scolarité se sont déroulés dans une ambiance calme et efficace. Les ateliers sportifs : Tennis et Street Tennis proposés ont permis à des jeunes très éloignés de cette pratique de la découvrir et d'identifier les encadrants du Club de Tennis. Depuis cette action menée en juillet en lien avec le Club de Tennis, l'OMAC a prolongé son partenariat avec ce club, très ouvert à faire découvrir le tennis à un public qui en est éloigné.

Les parents ont répondu présents aux différentes sollicitations de l'équipe : rencontre de fin de session, respect des horaires.

► La subvention accordée est de **3 000 €**. Elle a contribué à assurer la rémunération des intervenants éducatifs extérieurs et l'achat de matériel et fournitures.

♦ « Cours de Français » ACDZ

► Bilan non communiqué

La subvention accordée est de **2 000 €**.

2. Accompagner les familles dans leur fonction parentale

Les actions de soutien à la fonction parentale sont transverses à un grand nombre de thématiques et sont portées tant par la ville que par le tissu associatif torcéen.

♦ « Les rendez-vous de l'enfant et de la famille » Périscolaire

La thématique de l'année 2022 : Le harcèlement « TOI, MOI, NOUS ! »

Cette action, menée par des professionnels de l'Enfance et l'ensemble de la communauté éducative, du tissu associatif et des bénévoles, s'adresse aux familles et plus largement les habitants. Elle s'est traduite par l'organisation d'actions éducatives. Afin de mobiliser le plus grand nombre (enfants, jeunes et la communauté éducative), une réunion de lancement a été programmée le 27 janvier 2022. Certaines associations et les services habituellement impliqués ont participé à cette première rencontre. Les RDV se sont tenus du 9 au 20 mai 2022.

Les actions proposées :

Une exposition « La maison des géants » au RAM du Bord de l'Eau situé au sud de la ville accueillant les enfants et les parents du quartier du Mail. L'objet étant d'identifier les dangers domestiques à hauteur d'un jeune enfant, afin de faire prendre conscience de situations à risques. Par ailleurs, le RAM a également programmé un temps d'échanges « Grandir dans un environnement bilingue ».

Plusieurs actions de sensibilisation autour du harcèlement ont été mises en place en direction des enfants, jeunes et parents.

Le Bureau d'Information Jeunesse a proposé aux enfants des centres de loisirs et aux enfants de la ville, sur inscription, un spectacle de théâtre forum « STOOOP ! » par la compagnie « Entrée de Jeu ». 120 enfants étaient présents, ils ont apprécié la forme, très bonne participation des enfants tout au long du spectacle (nombreuses interactions).

L'association EBEEAG a proposé également du théâtre forum (compagnie NAJE).

Mise en place de deux ateliers « parents enfants », réalisation de logos « stop harcèlement » dans les locaux de l'Arche Guédon et un quiz sur toutes les formes de harcèlement à la Maison Léo Lagrange. Les deux lieux étant situés en QPV.

Dans le cadre de la convention qui lie la ville à l'association « Lire et Faire Lire ». Les bénévoles de l'association sont intervenus en direction des enfants du centre de loisirs Jean Zay pour des lectures d'histoire sur le thème du « Vivre ensemble », l'occasion de présenter de beaux albums aux enfants.

L'atelier fresque « Vivre avec les autres » initié par Rhizome (pôle d'arts plastiques et visuels) de la MJC André Philip, n'a pu être mis en place à cause des travaux sur le site.

La séance de sensibilisation à la méditation de pleine conscience menée, lors des ateliers tremplin en direction des parents, des enseignants et de l'équipe d'intervenants, a été intégrée à ces rendez-vous.

Les équipes d'animation du service Enfance ont programmé diverses actions durant les RDV (exposition, débats, jeux autour du thème, visionnage des courts métrage réalisés par les « Petits Citoyens », ainsi que les témoignages d'une adulte ayant subi du harcèlement pendant son enfance.

► La subvention accordée est de **4 000 €**. Elle a contribué au financement des prestataires extérieurs (exposition, théâtre-forum).

♦ **L'action « Fête vos jeux »** n'a pas été financée en 2022. Ce refus fait suite à une décision de l'ANCT de ne pas financer « les fêtes » sur ce programme.

3. Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé des jeunes

♦ « Mieux informé, mieux protégé » BIJ

Les actions de prévention et d'éducation pour la santé auprès des jeunes est un axe majeur du BIJ qui conforte, en 2022, ses interventions dans ce domaine auprès des collégiens et lycéens torcéens en collaboration avec le CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).

Actions réalisées :

Sensibilisation autour de l'alimentation et l'importance du petit déjeuner.

Prévention des risques autour des relations amoureuses

Interventions autour des prises de risques sur le tabagisme.

Ces actions de sensibilisation ont bénéficié à 160 jeunes. Il est à noter des retours positifs et une bonne participation des jeunes sur les problématiques abordées.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a principalement contribué au financement des intervenants extérieurs et à l'achat et location de matériel. Les frais de publication ont été pris en charge par le service communication de la ville.

4. Favoriser l'éveil culturel des jeunes

Les artistes et intervenants artistiques présents sur la ville œuvrent à la découverte des arts et au développement des pratiques artistiques. Médiateurs auprès du jeune public et leurs familles, ils assurent le contact direct avec les artistes et les œuvres, encouragent la fréquentation des lieux culturels et sensibilisent les publics à la programmation culturelle.

Ces actions de sensibilisation, privilégiant le long terme et le plus grand nombre, se déroulent sur les temps périscolaires et scolaires avec les intervenants artistiques, et aussi dans le cadre de classes de découverte théâtre avec une compagnie professionnelle.

Par ailleurs, dès que cela est possible avec les compagnies accueillies, des actions sont mises en œuvre autour des spectacles diffusés, en amont ou en aval, sous forme de stages ou d'ateliers.

► **Le cinéma**

Chaque année, le service culturel programme des séances non commerciales au Petit théâtre de l'Arche et à l'espace Lino-Ventura, en lien avec les services de la Ville (scolaire, enfance, retraités, vie et quartier...).

Ces séances invitent à la découverte du cinéma en tant qu'art et à la découverte de la diversité cinématographique, patrimoniale et contemporaine, française et étrangère.

Séances scolaires : pour des raisons multiples (suites de l'épidémie de Covid, report de dates de spectacles réduisant la disponibilité des salles, etc.), il n'a pas été possible de proposer de film aux enfants en classe de maternelle comme les années passées.

Séances centres de loisirs : durant les vacances scolaires, les enfants sont invités à se rendre à la « séance de cinéma du mardi ». Des films sont choisis avec exigence pour inciter les enfants à prendre le chemin de la salle de cinéma et s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage, de lien social. Et initier une approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer.

8 séances ont ainsi été diffusées en février, mars, avril et mai 2022, soit environ 800 entrées.

Séances « séniors » : régulièrement des séances sont proposées en partenariat avec le service Retraités. L'occasion aussi d'inviter les personnes dites éloignées de l'offre culturelle par le biais de relais tel l'OMAC (Office Municipal de l'Animation de la Cité), le Secours populaire...

En raison des conditions post-épidémie, 2 séances ont pu être mises en place, le 9 juin 2022 et le 7 octobre, soit environ 70 entrées.

► Les arts visuels

Riche de la présence au sein du service d'un chargé de mission en arts visuels, ex-directeur artistique de Rhizome et de deux intervenantes art visuels auprès de l'enfance d'une part, et l'existence de nombreux artistes (professionnels, émergents ou amateurs) dans la ville d'autre part, le service culturel poursuit son action dans le domaine des arts visuels.

Le projet prend appui sur un réseau d'artistes installés dans des ateliers allée Jules Guesde (ouverts en septembre 2018 et gérés par l'OPH de Seine-et-Marne) et allée des Artistes (construits au début des années 1980 lors de l'aménagement de la ville nouvelle, et gérés par CDC Habitat), et également dans quelques ateliers indépendants tels Atelier Public d'Expression Mirza Moric, et place du Jeu de Paume.

La ville est en effet traversée par tout un réseau lié à cette discipline artistique :

- Environ 25 artistes professionnels associés aux temps forts de la ville ;
- Deux intervenantes arts plastiques dans les écoles, crèches, centres de loisirs, qui sont à la fois artistes et employées municipales ;
- Une centaine de pratiquants amateurs ayant exposé à au moins une édition de *Talents*
- 5 artistes émergents ;
- 2 programmes sociaux d'ateliers logements d'artistes...

Sur la base de cette richesse, il est apparu nécessaire aux différents acteurs locaux que sont le service culturel et les associations Rhizome - MJC André Philip, OMAC et Interstice, de travailler ensemble à construire un partenariat autour des arts visuels.

Ainsi est né ce collectif visant à unir les forces pour porter ensemble, chacun dans son domaine de compétences, des actions croisant actions de diffusion, médiation et sensibilisation auprès des publics, et inscrire le projet sur le long terme.

Enfin, une plateforme internet dédiée aux arts visuels : www.artsvisuels-torcy77.net/ a été mise en place par le service culturel, offrant un aperçu mis à jour et complet de l'ensemble des actions mises en œuvre depuis la première édition d'Identité artiste en 2015, permettant d'aller plus loin dans la connaissance des artistes et leurs œuvres, qu'elle contribue ainsi à valoriser et faire connaître.

Les collaborations artistiques avec d'autres structures

AVEC LA FERME DU BUISSON

Le partenariat avec la Scène nationale se poursuit depuis de nombreuses années avec pour cette année :

- L'accueil du spectacle en plein air de rentrée programmé par la Scène nationale, venant présenter sa nouvelle saison avec : **Le Poids des nuages**, dans le quartier du Mail, mardi 13 septembre.
- **Little Nemo** samedi 9 et dimanche 10 avril dans le cadre du festival *Pulp*.

Ce spectacle a été accueilli à l'espace Lino Ventura Torcy, avec la mise à disposition du personnel permanent (régisseur, accueil) et le théâtre en ordre de marche.

- **La kermesse / La Cie la machine.**

La Kermesse est une installation d'attractions insolites qui s'inscrit dans la tradition des arts forains mais en détourne les codes avec malice. Cette *kermesse* s'est installée dans le quartier de l'arche-Guédon le samedi 23 avril. Les familles et enfants accompagnés par l'OMAC ont bénéficié d'ateliers thématiques en lien avec cette kermesse en amont du spectacle (16 au 19 février, et 7 au 9 avril).

La ville apporte son soutien organisationnel et logistique. La partie artistique et technique étant assurée par la Scène nationale, dont le financement est assuré par la Politique de la ville.

- **Le joueur de flûte de Joachim Latarjet.**

Samedi 26 novembre, en coréalisation, dans le cadre du festival musical Tout'Ouïe.

Le service culturel met à disposition son personnel permanent et le théâtre en ordre de marche.

AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE :

Le joueur de flûte de Joachim Latarjet :

Diffusion auprès de deux classes de SEGPA du collège de l'arche Guédon le 4 avril, in situ, de deux séances du spectacle, précédés d'un atelier de 3h le vendredi 1^{er} avril.

Lieux-dits - Cie La Migration, dans le cadre de la collaboration de la ville au festival intercommunal *Par Has'Art*, pris en charge par la communauté d'agglomération et se déroulant en juillet.

Le service culturel participe au choix du spectacle et à son emplacement, assure le soutien logistique et technique et relaie la communication de l'événement auprès des habitants.

AVEC LE RESEAU DES MEDIATHEQUES

Les rencontres entre le service culturel, la médiathèque de Torcy ainsi que son service « hors les murs » sont régulières dans l'année avec un croisement des projets :

- Le 7 octobre 2022, présence des médiathécaires lors du spectacle *Rise*, avec une sélection d'ouvrages en rapport avec les thématiques abordées dans le spectacle.
- Présence du réseau des médiathèques les 29 et 30 octobre pour la 2^{ème} édition du eWeek Torcy Festival avec une animatrice spécialisée numérique, présentant les animations proposées (Tous aux manettes, L'île de la médiathèque sur Animal crossing, les tournois Just Dance, SoulCalibur, Overcooked, Mario Kart, etc., la fabrication d'une console retro gaming avec une Raspberry Pi, Passe ton permis avec GTA).

AVEC LE CHATEAU DE CHAMPS-SUR-MARNE

Un nouveau volet triennal a été mis en œuvre par la Préfecture de Région Ile-de-France entre les Monuments nationaux et la ville de Torcy

S'appuyant sur un jumelage culturel entre un établissement national (le château de Champs sur Marne) et une ZSP ou zone de sécurité prioritaire (Torcy), ce projet pluriannuel a vocation à rendre l'art accessible aux publics n'ayant pas l'habitude, la pratique ou les codes pour se rendre au musée ou au théâtre.

L'action avec les quartiers ZSP de la ville et ses habitants s'articule autour d'une artothèque éphémère mise en œuvre avec les artistes plasticiens de la ville et participant au temps fort « Identité Artiste », et d'autre part, autour d'ateliers artistiques portés par une compagnie choisie par le Château de Champs sur Marne en partenariat avec la Ferme du Buisson.

Artothèque :

3^{ème} édition du 19 novembre au 11 décembre.

Ateliers artistiques :

Toujours dans le cadre de ce volet ZSP, la compagnie La Machine a été choisie par les Monuments nationaux et la Scène nationale de la Ferme du Buisson pour mener des ateliers artistiques auprès des habitants autour de son spectacle *La kermesse*.

AVEC LE BIJ

Cette année, les habituelles séances de théâtre forum avec des compagnies professionnelles, mises en œuvre sur des thématiques liées aux actions de prévention menées par le BIJ (radicalités, citoyenneté, violences faites aux femmes, lutte contre les addictions, etc.), n'ont pas pu avoir lieu. Le lycée Jean Moulin étant en travaux, les conditions ont été trop difficiles pour le personnel enseignant, qui n'avait pas les moyens pour s'engager dans de telles actions.

AVEC L'OMAC

Le service culturel est partenaire de cette association qui participe à la vie des quartiers et à la mise en œuvre de projets émanant des habitants. Sa démarche met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants en favorisant l'action collective. Avec tous ses acteurs (bénévoles et professionnels), l'OMAC œuvre concrètement et durablement pour le « bien-vivre ensemble ».

- Un nouveau projet a été diffusé le 8 mars 2022, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes : « La foule chantante ».

Ce projet, à l'initiative de l'OMAC, consistait à réunir un chœur pour chanter à l'unisson l'hymne des femmes (créé par le MLF en 1971 mais dans une version du texte actualisée) sur le parvis de l'hôtel de ville le 8 mars. Le service culturel a été partenaire et co-porteur du projet dans sa mise en œuvre (technique, communication). L'objectif était de mobiliser largement des femmes : collégiennes, lycéennes, habitantes des quartiers en QPV, Torcéennes de tous horizons, membres d'associations, élues municipales... afin d'entonner ensemble ce chant d'espoir pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et la paix pour les femmes d'ici et d'ailleurs.

- Poursuite des projets arts visuels :

Avec Rhizome / MJC André Philip, l'OMAC forme avec la Ville un collectif visant à mettre en œuvre ensemble des projets en arts visuels. Cf. supra.

► Des ateliers, rencontres, stages, mêlant amateurs et artistes professionnels

Atelier théâtral tout public en lien avec le spectacle Biques

Dimanche 13 février / Espace Lino-Ventura / 5h d'atelier

Une journée pour un groupe intergénérationnel de 20 personnes.

Cet atelier faisait écho au thème du spectacle *Biques*, traitant de l'âgisme. A travers diverses techniques de débat et d'écriture, des travaux d'observation sensible, d'écoute et d'expression corporelle, la compagnie a proposé au groupe de questionner ensemble leur rapport à l'âge, de confronter les clichés, de s'amuser avec ce qui les éloigne et les rassemble.

Atelier théâtral en lien avec le spectacle Le joueur de flûte – Joachim Latarjet

Vendredi 1^{er} avril / 3h d'ateliers pour deux classes de SEGPA du collège de l'Arche Guédon en amont du spectacle qui s'est joué in situ le lundi 4 avril.

Le spectacle était pris en charge par la salle intercommunale Les Passerelles, les ateliers par le service culturel. Les personnages et les situations du *Joueur de flûte* ont été de la matière pour faire du théâtre avec les élèves et les mettre en situation d'improvisation.

Ces improvisations leur ont permis de découvrir ce que c'est d'être un acteur, une actrice, mais aussi de réfléchir ensemble à ce qui fait l'essence même de ce conte étrange et complexe.

Les élèves ont pu revenir, avec leurs parents, à la seconde représentation du *Joueur de flûte* le samedi 26 novembre à 17h, cette fois à l'espace Lino-Ventura.

Rencontres avec les artistes plasticiens

Le temps fort *Identité Artiste* (exposition et artothèque) permet aux habitants d'aller à la rencontre des artistes et de leurs œuvres.

Des rendez-vous et des temps de médiation sont programmés, encadrés par Vincent Priol, chargé de mission en arts visuels.

Un public divers a visité l'exposition Rudi Mürger au château des Charmettes :

- 160 personnes ont bénéficié de ces visites accompagnées :
 - Personnel de la mairie
 - Adhérents du LACC (association les amis du château des Charmettes)
 - Enfants et ados qui suivent les ateliers d'arts plastiques Rhizome MJC André Philip
 - Adultes accueillis à l'hôpital de jour Winnicott
 - Classe de CM1 de l'école Georges Brassens
 - Groupe d'enfants des 6 centres de loisir de Torcy
 - animateurs des centres de loisir qui encadrent le projet « Graine d'artiste »
 - Centre Winnicot et Institut médico-éducatif
- 300 personnes ont visité l'exposition, en présence le plus souvent de l'artiste.

Le projet « Graines d'ARTistes »

Pendant l'exposition *Identité ARTiste*, certains animateurs volontaires des centres de loisirs municipaux sont accompagnés pour être « passeurs », c'est-à-dire encadrer un groupe d'enfants dans la découverte des différents artistes torcéens (au château des Charmettes et dans différents lieux de la ville avec l'artothèque).

Ainsi, les enfants, accompagnés de leur animateur découvrent les œuvres, les artistes, les techniques utilisées dans un but précis : choisir un artiste/une œuvre et travailler autour des processus créatifs pour fabriquer à leur tour une œuvre qui s'en inspire.

► Des actions de sensibilisation privilégiant le long terme

Temps d'activités en temps scolaire et périscolaire avec intervenants artistiques spécialisés :

Les cycles d'interventions artistiques en temps scolaire (en général 12 séances d'1h30, soit 18h par projet) se poursuivent, avec deux intervenantes spécialisées en arts visuels et artistes pour la partie Ville, et trois intervenants du Conservatoire à rayonnement intercommunal : un Dumiste et deux professeurs de danse, employés par la communauté d'agglomération.

Dès le début de l'année scolaire, ces cycles d'interventions intègrent la découverte des éléments constitutifs d'une restitution : connaissance et pratique du plateau de théâtre (espace Lino-Ventura) pour la danse avec formation à la scène ; visite de lieu d'exposition (Ferme du Couvent, Parc de Rentilly, Mac Val) pour les arts visuels.

Cette année, le collectif Arts visuels formés par Rhizome / MJC André Philip, l'OMAC et la Ville ont assuré ensemble la valorisation des expositions des travaux de fin d'année, mis en scénographie par les deux intervenantes dans les salles d'exposition de la Ferme du Couvent.

Comme chaque année, les familles ainsi que les acteurs éducatifs (enseignants, inspection de l'Education nationale, Crèches petite enfance) ont été invités aux restitutions en présence des intervenants spécialisés, créant ainsi des temps d'échange et de compréhension de la démarche artistique et culturelle.

L'initiation aux pratiques artistiques en temps scolaire est un des moyens de toucher le plus grand nombre d'enfants possible, répondant ainsi à l'objectif du projet culturel municipal.

Parallèlement, des interventions arts visuels ont lieu également auprès des enfants dans les centres de loisirs, sur les temps du mercredi ou en fin de journée, ainsi que pendant certaines vacances scolaires sous la forme d'ateliers (poterie, mosaïque)

Par ailleurs, des formations sont réalisées auprès des animateurs volontaires, afin de leur donner les bases essentielles leur permettant à leur tour d'accompagner un groupe d'enfants dans un processus de création.

Classes de découverte théâtre avec une compagnie professionnelle :

La compagnie « Les déménageurs associés » a poursuivi pour sa 3ème année son action, consistant en des ateliers réguliers menés au sein de l'école et sur le plateau du Petit théâtre de l'Arche, s'achevant par une représentation devant les autres enfants de l'école en après-midi, et une autre devant les familles en soirée.

Ce projet repose sur un temps de travail long, entre la compagnie et les élèves : création texte et musique, interprétation, restitution de la création conçue comme un spectacle intégrant mise en scène, costumes, décors, éclairage... et présenté dans un cadre professionnel.

Ce travail, conduit en adéquation avec les programmes de l'Education nationale de maîtrise de la langue en cycle III, crée du lien entre élèves, parents et enseignants, et répond à la volonté de la municipalité pour qu'enfants, parents et enseignants se familiarisent aux établissements culturels de la ville. Il est davantage axé sur la rencontre, le processus en lui-même, que sur la production artistique qui demeure facultative.

Le service culturel est partie prenante de ce dispositif, qui présente une alternative aux formes traditionnelles d'apprentissage, en stimulant l'intelligence sensible et en favorisant des qualités telles que l'imagination, la curiosité, la créativité, la confiance en soi.

En plus d'une journée de présentation du lieu et de deux journées d'improvisation et de création au Petit théâtre de l'Arche, les élèves bénéficient d'une « immersion » dans cette salle durant une semaine. Semaine intense au bout de laquelle deux représentations sont diffusées, devant les élèves de l'ensemble de l'école en après-midi et devant les familles en soirée.

Rencontres musique et danse / Education nationale :

Chaque année le plateau du Petit théâtre de l'Arche a été mis à disposition durant 4 journées pour les restitutions des interventions artistiques en temps scolaire, les 19, 20, 23 et 24 mai.

► Des actions incitatives en faveur des publics dits « éloignés »

Sortie en familles dans le cadre des ateliers tremplin

Chaque année, les enfants inscrits dans les ateliers tremplins accompagnés de leurs familles sont invités hors temps scolaire à un ou deux spectacles de la saison. Ces sorties culturelles sont pour la quasi-totalité des enfants comme des familles (parents, frères et sœurs) leur première venue au spectacle dans un théâtre. Elles contribuent à l'ensemble des actions visant à tisser des liens renforçant le sentiment d'appartenance à un territoire.

Cette année, le spectacle était Le joueur de flûte de Joachim Lатарjet (en novembre).

Les enfants des ateliers tremplin ont travaillé sur le conte des frères Grimm en amont du spectacle avec les animateurs qui les encadrent et les bénévoles de *lire et faire lire*.

Politique tarifaire spécifique

Afin que les tarifs pratiqués ne soient pas une barrière pour les publics dits « éloignés », pour lesquels les ressources constituent par ailleurs un frein majeur, la politique tarifaire volontariste, mise en place auprès des relais que sont à ce jour l'OMAC/Famille, l'OMAC/Jeunesse, la MJC André Philip, le Secours populaire, le Secours catholique, etc., est maintenue.

Les personnes ont ainsi la possibilité d'accéder à des spectacles, à un tarif préférentiel de 2€ ou 5€ en fonction de leurs moyens financiers.

► Avec le conservatoire à rayonnement intercommunal M. Slob

La mise en réseau des conservatoires de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne se traduit, pour les spectacles de professeurs et d'élèves, par l'incitation de se produire à travers l'ensemble du territoire.

Les liens naturels entre l'établissement d'enseignement artistique présent sur la ville (conservatoire intercommunal Michel Slob) et le théâtre municipal (espace Lino Ventura ou Petit théâtre de l'Arche) se tissent et se sont renforcés en 2022 avec la programmation de 7 concerts et spectacles :

► Avec les associations locales

Les associations se sont mobilisées et ont pu reprendre leurs actions dans des conditions pratiquement normales en 2022 avec notamment :

- **Entrer dans la danse**

Le service culturel soutient ce festival, fondé en 2001 à l'initiative de la pédagogue et chorégraphe Marie-Bénédicte Jacquemart, professeur de danse au conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Slob.

Son objectif de rendre accessible la danse et la culture dans toute sa diversité à un large public témoigne de la dynamique souhaitée par la ville, qui reflète la vitalité de l'expression chorégraphique sur le département (artistes intervenants implantés, compagnies associées, compagnies invitées...).

Pour 2022, le projet a été revisité : La compagnie de danse Bleu Chocolat a donné plusieurs représentations de son spectacle « Y'a pas de saison Vivaldi » pour les enfants des écoles élémentaires de Torcy et leur parent lors d'une représentation tout public. Les classes n'ayant pu se rendre à l'espace Lino-Ventura ont reçu le spectacle directement dans leur cours d'école.

- **Mission locale de Paris Vallée de la Marne**

La Mission locale, qui accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, fête ses 40 ans. Pour cette occasion, les conseillers de la ML ont lancé un concours proposant aux jeunes talents du territoire (chant, danse, musique, humour, arts visuels...) de se produire devant un jury, au Petit théâtre de l'Arche, le 24 novembre, avec des cadeaux pour les trois premiers.

Le service culturel a mis à disposition le théâtre en ordre de marche et le personnel afférent.

Le Petit théâtre de l'Arche a accueilli ce temps fort annuel de rentrée mis en œuvre par la Chaire d'économie sociale et solidaire de l'université, festival qui a permis de tisser des liens entre l'équipe universitaire et les associations œuvrant dans le domaine social et solidaire. Pour cette édition 2022, les organisateurs ont souhaité délocaliser cette édition à la Ferme du Buisson.

Un autre partenariat s'est forgé ces deux dernières années, avec l'Université et la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, autour de la Fabrique des Savoirs. Le rôle de celle-ci : coordonner les animations de culture scientifique, technique et industrielle

- **L'association Ariane**

Un partenariat a été mis en œuvre à la rentrée de septembre avec cette association, créée en 1982, qui œuvre à l'insertion sociale des enfants et adolescents accueillis dans le service de pédopsychiatrie du groupe hospitalier de l'est parisien.

Elle vise à promouvoir des projets culturels, artistiques et sportifs pour les enfants et adolescents accueillis au sein de cet hôpital.

La ville soutient cette association en mettant le bar à sa disposition lors des spectacles diffusés à l'espace Lino-Ventura. Les recettes engendrées servent à financer les projets artistiques et culturels en faveur des enfants et adolescents accueillis dans leur service.

Cette association est composée d'une pluralité de soignants (infirmières, éducateurs spécialisés, médecins, pédopsychiatres, psychomotriciens qui travaillent dans les hôpitaux de jour et CMP (centres médico-psychologiques) du nord Seine-et-Marne.

La rencontre avec la coordinatrice du pôle Art et handicap pour le collectif scènes 77, a permis d'énoncer notre souhait réciproque de développer :

- L'accessibilité des enfants et adolescents à la pratique artistique
- L'accessibilité des enfants/adolescents et leur famille à l'offre culturelle

♦ « **Rhizome, rencontre de la jeunesse avec l'art contemporain** » MJC

Cette action vise à favoriser l'ouverture et l'accessibilité culturelle des publics jeunes et de leurs familles par la mise en place d'actions culturelles « hors les murs ».

2 ateliers d'arts plastiques hebdomadaires (environ 100h dans l'année) ont été proposés aux jeunes, complétés par des sorties culturelles (5 visites d'exposition, participation à la manifestation artistique Etang d'Arts et à l'artothèque 2022 – accueil de l'œuvre d'une artiste torcéenne et médiation autour de l'œuvre.

9 stages d'arts plastiques et visuels se sont tenus durant les vacances (80h environ) avec découverte de différentes techniques artistiques et différents intervenants.

La résidence d'un jeune artiste amateur (Valentin Debauge, mangaka torcéen) a permis aux jeunes de découvrir l'univers manga via la visite de l'exposition et la mise en place de stages en présence de l'artiste.

Une participation au rallye BD jeunes 2022 : 1 défi de création d'une BD sur 8h avec la présence d'une intervenante professionnelle.

Une exposition des travaux a été réalisée en octobre 2022 avec remise de prix aux participants en novembre 2022.

Deux sorties au studio 13/16 au Centre Pompidou se sont tenues avec médiation culturelle, en partenariat avec l'OMAC et la participation de l'ASLH Mafalda.

Deux journées de découverte de deux sites culturels autour de l'art contemporain.

Un espace de création artistique à destination des jeunes a pu être aménagé.

Le réseau d'acteurs a pu être développé et un programme d'activités culturelles et artistiques exigeant et varié a été proposé aux jeunes et la MJC de Lognes pour le programme Etangs d'art.

19 enfants ont suivi les ateliers hebdomadaires, dont 7 enfants issus des QPV (4 filles et 3 garçons).

77 habitants ont participé aux stages, dont 33 issus des QPV (environ 65% de filles et 35% de garçons).

Environ 21 participants aux stages avec l'artiste, dont environ 70% issus des QPV (60% de filles et 40% de garçons).

49 participants au Rallye BD, dont environ 30% issus des QPV, dont environ 40% issus des QPV (55% de filles et 45% de garçons).

36 participants aux journées de découverte, dont environ 30% issus des QPV (55% de filles et 45% de garçons).

La mobilisation du public jeunes (11-17 ans) est en hausse et de plus en plus de jeunes sont réguliers dans leur participation.

La mobilisation des jeunes résidant en QPV est en hausse. Les sorties au Studio 13/16 et les sorties culturelles sont un succès et les jeunes sont demandeurs.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au financement des interventions artistiques et à l'achat de matériel et fournitures.

5. Coordonner et promouvoir la vie associative

Sous la houlette de la ville, la mise en réseau des acteurs associatifs permet d'agir en complémentarité sur les quartiers les plus fragiles, d'optimiser les champs d'intervention de chacun afin d'enrichir l'offre de services sur un même territoire et de réduire les inégalités.

L'OMAC

La municipalité s'appuie sur l'OMAC qui œuvre dans le champ de l'Education Populaire. Association détentrice d'un agrément centre social, elle met en avant la relation de proximité et prend appui sur l'implication des habitants en favorisant l'action collective. Ses actions s'articulent autour de trois grands secteurs : la jeunesse, la promotion de la réussite/accompagnement à la scolarité et la famille.

Elle coordonne les initiatives des associations partenaires qui œuvrent dans le même sens en apportant une complémentarité d'actions avec leurs spécificités et leurs compétences dans la réalisation de projets.

Depuis 2015, l'OMAC est structure porteuse des Conseils Citoyens du quartier de l'Arche Guédon et du Mail/Victor-Hugo.

Les associations torcéennes

L'implication des associations contribue vivement au dynamisme du territoire. Elles sont soutenues par la ville au moyen d'une subvention annuelle et/ou par une dotation en aides indirectes (mise à disposition de locaux, aide logistique, soutien administratif, communication).

En 2022, 15 actions associatives ont été financées au titre de l'ANCT, représentant 8 associations torcéennes.

Aux côtés de l'OMAC, les actions en politique de la ville ont été, cette année encore, enrichies par l'engagement social et citoyen des associations torcéennes suivantes :

ACDZ, Comité des Fêtes, EBAAAG, MJC André Philip, La Paume de Terre, Les Petits débrouillards, Tennis Club de Torcy.

6. Favoriser la participation des habitants

La participation des habitants est au cœur de la Politique de Ville et des actions menées, tant par la ville que les associations torcéennes, afin de créer du lien social et des espaces de citoyenneté.

Avec la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants est devenu un enjeu essentiel pour favoriser le bien vivre ensemble. La création des Conseils Citoyens le 27 juin 2015 au sein des quartiers prioritaires de l'Arche Guédon et du Mail Victor-Hugo vient renforcer les instances de participation déjà existantes à Torcy avec des actions de proximité menées au plus près des habitants.

a. Les actions des Conseils Citoyens

En 2022, les Conseils Citoyens de l'Arche Guédon et du Mail/Victor Hugo n'ont pas porté d'actions spécifiques en direction des habitants de leur quartier respectif. Leurs interventions ont plus fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'OMAC, notamment sur l'action « 14 juillet citoyen » sur le quartier de l'Arche Guédon et l'action « Mobilisons-nous pour le 13 juillet » sur le quartier du Mail ainsi qu'auprès du réseau associatif (MJC André Philip, EBAAAG, La Paume de Terre).

Les actions portées depuis quatre ans par les Conseils Citoyens, nécessitent la mobilisation continue de leurs élus. En fin de mandat, un essoufflement est à noter, dû à la défection d'un grand nombre de leurs membres malgré le soutien de la ville, le portage administratif de l'OMAC et le partenariat associatif sur l'ensemble de leurs actions.

b. L'éducation à la citoyenneté et au civisme

Chaque année, acteurs municipaux et associatifs se mobilisent autour de cette thématique en proposant des actions de sensibilisation à la citoyenneté et au civisme en direction de la jeunesse, principalement, sur l'ensemble du territoire torcéen.

♦ « Citoyenneté et prévention » BIJ

Afin de :

- Prévenir et informer les jeunes des usages d'Internet et des réseaux sociaux
- Prévenir des comportements et des violences sexistes et des risques
- Responsabiliser les jeunes sur leurs actes en rappelant les droits et devoirs de chacun

Des ateliers interactifs, des prestations de théâtre-débat, des conférences sont proposés par les informateurs du BIJ dans les collèges et les lycées autour de :

- La discrimination, les préjugés, la radicalisation
- Le harcèlement (scolaire et cyberharcèlement)
- Décrypter de vrai du faux de l'information (radio, télévisuelle, internet)

- L'usage des réseaux sociaux
- Les risques routiers

• Les violences faites aux filles et femmes

Les interventions réalisées en 2022 :

- Intervention autour du harcèlement scolaire
- Théâtre débat autour des violences faites aux femmes

206 jeunes ont pu bénéficier de cette sensibilisation à ces problématiques.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au financement des intervenants (compagnie de théâtre)

♦ « 14 juillet citoyen » quartier de l'Arche Guédon » OMAC

Un collectif d'habitants regroupant adultes et jeunes, avec une volonté de s'investir davantage sur l'organisation de cette fête, s'est très vite constitué.

4 autres réunions de travail ont suivi pour l'organisation de la journée et de la soirée, le choix du film mais également décider des nombreux stands à mettre en place.

Un grand nombre d'habitants s'est ainsi investi dans la tenue des stands et dans l'installation du site le jour de l'évènement.

Le prestataire a fourni le matériel nécessaire pour la projection du film et le bailleur pour avoir accès à l'électricité et aux bâtiments.

La fête a pu se tenir dans ce quartier malgré les travaux de réhabilitation de l'Arche Guédon en cours.

En plus des habitants du quartier, la présence de la police municipale et des services techniques de la mairie a été appréciée.

Ainsi, 22 habitants ont participé aux 4 rencontres en amont de l'action, dont :

6/15 : 4 16/17 : 8 18/25 : 4 25/64 : 6 (12 femmes et 10 hommes)

380 personnes ont participé à l'évènement dont 270 bénéficiaires en QPV.

Malgré la tenue de cette manifestation jusqu'à 1 h d matin, des incidents impliquant des jeunes se sont déroulés Rue de la Mogotte au petit matin.

Cet évènement festif permet de capter l'attention des habitants de ce quartier à une date qui a tendance à pousser les jeunes à des incivilités.

► La subvention accordée pour cette action est de **4 000 €**. Elle a contribué au financement de prestataires extérieurs (société de sécurité), de publication, matériel et fournitures.

Les participations des bailleurs et dons des mécénats sur le quartier n'ont pas suivi mais les bénévoles ont été plus nombreux que prévus.

♦ « Mobilisons-nous pour le 13 juillet 2022 » quartier du Mail – OMAC

8 rencontres avec les habitants en amont de l'action dont l'objectif était :

- Mobiliser les partenaires : habitants, associations partenaires, bailleurs sociaux
- Organiser et rechercher du contenu pour l'évènement
- Proposer des ateliers de danses collectives animés par les habitants
- Décorer les rues du quartier, le jour « J » installation et animation par les habitants des différents stands

La mobilisation des habitants et des partenaires s'est faite plus tardivement que prévue en raison de modification du calendrier des congés du personnel de l'OMAC mais sans impact sur l'organisation et préparation de l'action.

Les ateliers d'initialisation à la Batucada en amont de la manifestation n'ont pas pu avoir lieu en raison de l'absence de financement suffisant. Cependant, la déambulation à travers le quartier, accompagnée des habitants a remporté un vif succès.

Cette action mobilise toujours autant d'habitants. L'évènement est devenu un rdv fédérateur dans la vie du quartier.

Un large et bon partenariat est à noter avec :

- Les bailleurs sociaux : CDC Habitat — APES - Batigère
- Centre de loisirs de la Maison Léo Lagrange - ville de Torcy
- Conseil Citoyen le Mail Victor Hugo
- Les habitants participants aux différentes réunions de préparation
- Le groupe d'habitants « La gym des Amis » pour l'atelier de danse en ligne

Ainsi, l'OMAC a pu compter sur 32 participants aux réunions de préparation du temps festif,

39 participants aux ateliers de danse en ligne, en amont de la fête.

La fête a vu la participation de 200 bénéficiaires en QPV (150 femmes, 50 hommes).

Aux abords de la fête de quartier, à la fin de la manifestation, il est à déplorer un départ d'incendie de bennes à ordures pendant le rangement. Un groupe d'individus venant d'autres quartiers de la ville a pris place sur la voie publique avec des fusées et mortiers. Les animateurs jeunesse de l'OMAC ont mis à l'abri le mobilier urbain inflammable.

Aucun dommage physique n'a été constaté. L'équipe de bénévoles et habitants mobilisée sur le rangement ont pu clôturer la manifestation sans problème.

Les rencontres en amont ont permis de fédérer les différents acteurs. L'animation des différents ateliers, lors de l'action, a permis de valoriser les talents et savoirs faire des habitants. La forte implication des habitants aux

différents stands (animation pour les enfants, buvette, barbecue, etc.) contribue à valoriser la volonté d'une grande partie des habitants à leur souhait du 'bien vivre ensemble ».

► La subvention accordée est de **4 000 €**. Elle a permis l'achat de matériel et fournitures et le financement du prestataire extérieur. Deux bailleurs ont participé au financement de cette action

♦ « Du lien avec mes droits » MJC

Cette action vise à favoriser l'intégration sociale et citoyenne et l'accès aux droits des habitants non francophones.

En raison du manque de bénévoles seulement 2 ateliers ont pu être menés de manière hebdomadaire cette année.

Mais des permanences d'écrivains publics ont été mises en place également pour que l'accompagnement soit plus complet, 2 permanences de 2h ont été assurées par des bénévoles toutes les semaines (environ 150 rdv dans l'année).

Une sortie a été proposée cet été au château de Fontainebleau.

105 personnes ont pu bénéficier d'un suivi spécifique sur des demandes de dossiers, notamment de naturalisation et de demande de logement.

L'association a pu accompagner 22 bénéficiaires des QPV (environ 65% de femmes et 35% d'hommes).

Les bénéficiaires sont toujours aussi intéressants, certaines personnes ont pu trouver un emploi grâce à ces ateliers.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a permis le financement d'un prestataire extérieur et l'achat de fournitures.

♦ « Voyage à vélo Paris V.M. Aix en Provence » – OMAC

Le projet avait pour but de lutter contre les violences inter-quartiers/villes tout en créant des liens entre différents groupes de jeunes issus de 5 communes limitrophes, qui traversent, depuis un certain temps, des épisodes de violences.

L'objectif était également d'avoir, en toile de fond, une thématique : la commémoration d'une histoire commune et l'hommage à d'anciens combattants, alors jeunes soldats, du même âge qu'eux mais également des tirailleurs africains.

L'action s'est étendue aux territoires des QPV : Torcy (Mail V. Hugo et Arche Guédon), Champs sur Marne (Les Deux Parcs-Luzard), Lognes, Noisiel (Les Deux Parcs-Luzard), rejoint, pour cette seconde édition, par la ville de Saint-Thibault des Vignes.

Assez rapidement les professionnels des 5 villes participantes ont eu des nombreuses sollicitations de jeunes et familles intéressés pour prendre part à cette aventure.

Après avoir constitué les groupes, huit ateliers de préparation athlétique avec l'association Equipe A ont été mis en place mais également par les professionnels et bénévoles des villes ou associations participantes.

Lors de la première édition, le choix avait été fait d'utiliser des vélos recyclés en partenariat avec la M2iE. Cette expérience n'ayant pas été concluante, pour cette deuxième édition, il a été décidé d'investir dans des vélos neufs (34 vélos) au regard de la distance à parcourir plus importante que l'année précédente. Les financements obtenus par l'OMAC pour ce projet leur ont permis ces achats.

Une session de prévention routière spécifique au déplacement à vélo, a été effectuée par le commissariat de Noisiel au sein des locaux de l'OMAC à l'Arche Guédon.

Deux réunions en présence des familles et des jeunes ont également été organisées.

Le départ a eu lieu le 03 août pour une quinzaine de jours en direction des plages du débarquement de Provence.

Tout au long du trajet, les jeunes ont pu visiter de nombreux lieux historiques en alternance avec des temps de loisirs et de détente ainsi que les plages du débarquement du 15 août 1944.

Les jeunes se sont ensuite rendus, à vélo, dans les quartiers nord de Marseille pour une rencontre avec d'autres jeunes.

Les manifestations prévues ont toutes été réalisées avec un départ célébré en présence de nombreux élu(e)s, des médias et la Déléguée du Préfet pour l'arrondissement de Torcy.

Un retour remarquable symbolisé, à l'arrivée, par un ruban, un tapis rouge et encore la présence des nombreux élu(e)s, des membres de l'association de La Légion d'honneur et de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances de Seine et Marne Mme Nadège BAPTISTA.

Des nombreux partenaires ont pris part à la réalisation de ce projet :

La M2iE, les villes de Torcy, Noisiel, Saint-Thibault des Vignes, Lognes et Champs sur Marne, la CAPVM, Equipe A, la société des membres de la légion d'honneur de Seine et Marne, Intersport, le commissariat de Noisiel.

27 jeunes ont pu participer à cette action, majoritairement issus des QPV et des communes participantes encadrés par 12 bénévoles et salariés issus de QPV.

344 jeunes ont été touchés par les actions d'avant-projet et d'après projet, dont 240 issus des QPV des 3 villes. Entre septembre et décembre, de nombreux moments de rencontres impliquant les jeunes issus des 5 villes partenaires ont eu lieu pour continuer à mobiliser et sensibiliser les jeunes.

Ce projet a fait l'objet d'une large communication par le biais de flyers, affiches, de pages sur différents réseaux sociaux et de nombreux articles dans la presse locale : Le Parisien et Var Matin.

► La subvention accordée est de **32 000 €**. Elle a contribué à l'achat de vélos, de matériel, d'équipements et d'amortir les frais liés à l'utilisation des 4 minibus et du camion.

c. Le lien social au cœur des quartiers

La thématique du lien social est celle qui a mobilisé le plus les acteurs, notamment associatifs. La réalisation des actions suivantes a permis d'agir sur les problématiques de cohésion et d'inclusions sociales, de citoyenneté, de prévention de la radicalisation, du vivre ensemble et d'intégration auprès des habitants résidant au cœur des quartiers prioritaires de la ville en investissant l'espace public.

♦ « Quartiers d'été » Ville : Sport – Enfance / OMAC / Associations

L'action permet d'offrir des temps de loisirs et d'animation estivales aux enfants et familles qui ne partent pas en vacances. Développer l'offre en matière de pratique sportive et culturelle tout en créant du lien social entre habitants.

Face au succès croissant de ces quartiers d'été, la municipalité a décidé de reconduire l'organisation de cet événement sur 4 jours, comme l'été dernier : le 21 et 22 juillet 2022 au stade du Frémoy et le 18 et 19 août au stade Roger Couderc.

Les animations et ateliers proposés :

- Installation de 3 structures gonflables encadrées par des animateurs sur les 4 jours
- Ateliers proposés par différentes associations sportives : sports de plage proposés par Equipe A, Foot par Evasion Urbaine, Volley par le club, Badminton par club, tennis par le club, arts martiaux par Arcao.
- Stand de la médiathèque de Torcy « Hors les murs »
- Participation du service Tourisme de la CAPVM : présence du BUS avec accueil et mise à disposition de documentations
- Jeux aquatiques proposées par les animateurs des centres de loisirs
- Jeux, espace détente, stand barbe à papa, gaufres, confiserie... par l'OMAC

Les conditions matérielles ont été conformes au prévisionnel (logistique / matériel :40 barrières, 20 chaises, 10 barnums, structures jeux, transport installation, désinstallation installation et désinstallation électrique)

Le comptage des entrées a été réalisé par une stagiaire du BIJ.

En août, la pluie a nécessité un repli dans le gymnase Roger Couderc.

Les animations ont été concentrées sur l'après -midi et en soirée : 14h 20h, horaires correspondants plus aux attentes du public pendant les vacances.

Un large partenariat a pu être déployé avec les associations culturelles et socio-culturelles telles que l'OMAC, le service Culturel, le BIJ, la CAPVM (médiathèque, tourisme) et les associations sportives et jeunesse, comme Equipe A, Evasion Urbaine, le Tennis Club, Volley Ball, Badminton, Arcao.

Environ 2500 personnes ont participé à l'évènement sur les 4 jours, dont environ 800 habitants des QPV et beaucoup de résidents hors Torcy (3^{ème} édition, succès de la manifestation)

Néanmoins, ce format nécessite la mobilisation de beaucoup de logistique (pose et dépose entre les dates) et de moyens humains importants.

La promotion de l'action a pu se faire au moyen de supports de communication de la ville, de grandes affiches, flyers, sucettes Decaux, un dossier dans la Gazette de la ville ainsi qu'un travail de médiation dans les centres de loisirs, à l'OMAC, à la médiathèque et auprès des autres associations participantes.

► La subvention accordée est de **8 000 €**. Elle a contribué à la location des structures gonflables, au financement des prestataires extérieurs (animations, spectacle) et l'achat de matériel et fournitures.

♦ « Cœur de quartier » OMAC

Cette action vise à permettre aux jeunes de 11-18 ans issus des QPV d'accéder à des activités sportives, culturelles et de loisirs sur différents temps de vie, notamment durant les vacances scolaires. La priorité est donnée aux jeunes qui ne partent pas en vacances en les sortant de leur quartier.

A chaque session de vacances scolaires, le service Jeunesse a mis en œuvre des actions au cœur des quartiers afin de toucher prioritairement les jeunes qui résident dans les quartiers en Politique de la Ville.

Les objectifs visés :

- Favoriser l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux séjours, durant les vacances scolaires en direction des jeunes qui ne partent pas en vacances.
- Développer une citoyenneté active en accompagnant les jeunes à être des acteurs de leurs temps libres.
- Favoriser la participation des jeunes filles, tout en mixant les différents publics.

Impliquer le plus grand nombre de jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions

Des animations ont été proposées sur différents lieux (espace jeunesse, City stade, pied d'immeuble...) qui ont permis de toucher, informer et développer plus de lien avec de nombreux jeunes qui étaient peu ou pas connus de l'équipe jeunesse OMAC.

Des temps d'échanges ont été organisés et de co-construction avec les jeunes pour les impliquer dans la planification du programme des activités et sorties à mettre en place, que ce soit en nocturne, week-end ou durant les vacances scolaires.

Cette implication des jeunes a permis de diversifier les activités, de les responsabiliser mais également de toucher un public très mixte.

Les activités réalisées : une émission de radio, des sorties aux musées, à la Tour-Eiffel ou encore des sorties sportives avec du rafting, canoé-kayak, la pratique de trottinette électrique mais aussi des matchs de rugby, de basket-ball et de nombreux tournois de foot et de basketball sur les différents plateaux sportifs de la ville, city stade. Ainsi, un public féminin plus important que d'habitude a pu être touché.

L'OMAC a pu compter sur ses partenaires initiaux tout en impliquant d'autres partenaires dans un but d'orientation et d'insertion pour les 16/25 décrocheurs. Ainsi, en plus des services de la ville, des associations : Equipe A, Evasion Urbaine, ACDZ, CDC Habitat, l'OMAC a pu travailler en lien avec l'Ecole de la seconde chance (E2C), les différents établissements du secondaire de la ville (collèges et lycée) et la M2iE.

320 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif (125 filles, 195 garçons) dont 220 bénéficiaires issus des QPV

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué à l'achat de jeux et de fournitures de loisirs et la location d'un mini-bus pour le séjour.

♦ « La dictée du partage » OMAC

Cette action vise à se retrouver dans un cadre festif et ludique autour de la langue française, à partager un moment convivial en fin d'année scolaire dans le cadre des actions menées par la Promotion de la Réussite ; à donner le goût de la langue française par des moyens ludiques, aux jeunes inscrits à la Promotion de la Réussite.

En raison des conditions sanitaires vécues en 2021 et du format de cette manifestation, cette action a été reportée au 11 juin 2022 pour sa troisième édition. Elle s'est déroulée dans la cour de la Maison Léo Lagrange, Quartier QPV du Mail.

Elle s'est décomposée en plusieurs temps :

- En début d'après-midi (15h-16h30), les jeunes étaient invités à participer à différents stands en accès libre et à deux animations ludiques avec un animateur sur scène. Stands proposés : un chamboulou mathématiques (faire des calculs avec les boîtes tombées pour obtenir un sachet de bonbon), la Pêche aux Mots (jeu pour les petits qui doivent recomposer des mots à partir de sachets de lettres), des jeux en famille (Twister, Puissance 4 géant, Mikado géant, etc.), un stand de KAPLA, et enfin un stand d'initiation au jeu de dames et d'échecs. Un espace nommé « le Mur des Poèmes » était aussi proposé : une vingtaine de poèmes et textes poétiques de différents horizons étaient attachés à un mur, avec la biographie de l'artiste au verso. Le public pouvait consulter librement ces textes. Les deux animations avec le public reprenaient des jeux populaires auprès des jeunes de l'accompagnement à la scolarité. Le public était divisé en deux équipes qui devaient avoir le plus de bonnes réponses. La première animation était le jeu des capitales, où il fallait retrouver le nom de la capitale, le nom du pays et le nom du continent à partir d'indices. La seconde était le jeu du dictionnaire, où il fallait retrouver un mot à partir de sa ou ses définitions.

- En milieu d'après-midi (16h30-18h30), c'était le temps de la dictée en plein air.

3 niveaux de dictée ont été proposés : les Petits (CM1 et CM2), Moyens (6e, 5e, 4e) et Grands (3e, lycée et adultes). Pour chaque niveau, les participants étaient invités à s'installer sur les tables prévues à cet effet. Une copie et un stylo leur étaient fournis, et ils devaient recopier sur leur feuille le numéro indiqué sur leur bracelet fourni à l'inscription lors de leur arrivée. Ce fonctionnement a été fait pour garantir l'anonymat des copies devant les correcteurs. La dictée était ensuite tirée au sort par un membre du public et lue par un invité. Avant chaque dictée, une représentation de l'atelier théâtre était donnée sur la scène. Les jeunes ont repris deux fables de la Fontaine et ont fait une improvisation avec des thèmes donnés par le public.

- En soirée (18h30-21h), plusieurs temps se sont déroulés pour clôturer ce temps festif.

Un sandwich et une boisson ont été offertes à chaque participant dans le cadre d'un grand barbecue.

Avec l'association Atissou Capoeira, les participants ont pu bénéficier d'une animation musicale et sportive, tout en découvrant l'histoire de cette pratique et ses implications contemporaines.

Enfin, les gagnants de chaque niveau de dictée ont été annoncés avec une distribution des lots. Tous les autres participants ont eu un lot de consolation.

Tout au long de la manifestation, une animation musicale était assurée sur le piano de l'OMAC par différents intervenants.

La Dictée du Partage a été menée en partenariat avec le collège Louis Aragon de Torcy. Lors de l'organisation de la Dictée, les enseignants ont été sollicités pour proposer plusieurs textes pour les trois niveaux de difficultés. Enfin, plusieurs professeurs du collège sont venus pour aider à corriger les copies des participants.

Les nombreux stands et animations autour de la langue française ont permis aux participants de se la réapproprier de manière ludique et festive tout en déconstruisant certains a priori négatifs. La manifestation sur une durée longue, le partage du repas et l'animation musicale tout du long ont permis d'instaurer une ambiance conviviale et festive, à la fois, pour les habitués de la Promotion de la Réussite et les nouveaux venus.

Bien que le nombre de bénéficiaires originaires de QPV (123 habitants) soit satisfaisant, les personnes habitant dans le QPV de l'Arche Guédon sont largement minoritaires : l'idéal serait de trouver des solutions pour impliquer et faire venir plus de jeunes et adultes de ce quartier dans lequel l'OMAC est également

implanté. Ensuite, même si beaucoup de familles sont venues à la manifestation, il est constaté deux creux générationnels dans les participations : les jeunes adultes et les retraités. Ce point est à travailler afin de renforcer le côté intergénérationnel de la manifestation. Seul le collège Louis Aragon a collaboré avec l'OMAC. Il faudrait trouver des leviers pour activer d'autres partenariats pour la prochaine édition.

Par ailleurs, les ateliers autour de la poésie et du Conteur du Temps n'ont pas été mis en place. En effet, lors de l'accompagnement à la scolarité, les jeunes n'ont pas participé à des ateliers d'écriture poétique, mais ont participé à des ateliers théâtre, ce qui remplaçait le besoin de faire des lectures de textes. Ensuite, lors des réunions de préparation de l'évènement avec les professionnels de l'animation de l'OMAC, le souhait a été de mettre en place des ateliers plus festifs et animés que ceux proposés par le Conteur du Temps pour mieux correspondre à l'ambiance conviviale de cette manifestation.

► La subvention accordée est de **3 000 €** (report des crédits 2021 sur 2022). Elle a contribué à l'achat de fournitures, jeux, alimentation et à la valorisation des 6 bénévoles sur le temps de la manifestation.

◆ « Festi jeunes » OMAC

N'ayant pas eu les financements nécessaires pour concevoir l'aménagement technique (sono et mise à disposition de techniciens) du spectacle au petit théâtre, les répétitions et les restitutions ont pris la forme de plusieurs petits temps festifs dans les différents quartiers de la ville, au sein des structures d'accueil jeunesse, la salle de danse municipale, le studio de musique de l'OMAC pour enfin finir par un temps fort artistique en plein cœur du quartier de l'Arche Guédon.

Les prestations réalisées sont :

- artistiques (chant, danse, stand up, théâtre)
- culturelles (création de costumes découverte des instruments/musiques du monde...)
- sportives (jonglage aux pieds, capoeira, double dutch).

Les objectifs fixés ont été atteints, à savoir :

- Organiser un évènement festif par et pour les jeunes .
- Développer le bien-être et la créativité des jeunes
- Valoriser les talents des jeunes Torcéens
- Découvrir de nouvelles pratiques sportives (tennis)
- Impliquer les jeunes dans la programmation des activités
- Renforcer l'entraide, l'esprit de groupe et la valorisation de chacun.

Un bon partenariat a pu être engagé avec les services municipaux de la ville, l'association Equipe A, le Tennis Club de Torcy et 2 prestataires (sportif et culturel).

Ainsi, 300 jeunes ont pu bénéficier de ce panel d'activités menées principalement dans les QPV de la ville.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au paiement des intervenants artistiques.

◆ « Féeries hivernales » Comité des Fêtes

Il s'agit de la 3^{ème} édition de cette action organisée du 10 au 12 décembre 2022 autour de la thématique de Noël.

Les animations proposées sur ces journées :

Parade du Père Noël depuis les QPV vers le centre ancien

Marché de Noël (36 stands)

Piste de luge

Ferme en ville – Atelier d'animations pédagogiques

Accordéoniste – Mascotte – stand de maquillage enfants

4 Flash Mob réalisés par 50 élèves du conservatoire de danse de Paris Val de la Marne et 50 élèves de l'école des Gradins (QPV)

Animations et démonstrations culinaires par le chef David Martin et des chefs torcéens et seine et marnais.

Démonstration d'art floral

Animation « A la découverte des commerçants du marché traditionnel »

Le calendrier a pu être respecté ainsi que les conditions matérielles. Les manifestations prévues ont été tenues mais réduites pour la parade de Noël, en termes de circuit, et, en jours de présence pour la Ferme en ville.

Pour des raisons sanitaires, le petit train a été supprimé.

Cette manifestation a permis d'accueillir 3000 personnes de plus de 12 ans dont environ 500 personnes issues des QPV et environ 300 à 400 enfants de moins de 12 ans.

La température négative et la coupe du monde de football ont impacté la fréquentation

La réduction importante de la subvention accordée cette année par l'ANCT a entraîné, de fait, une réduction importante des animations prévues.

Toutefois, les objectifs visés ont été atteints :

- La mixité des publics accueillis dont les publics des QPV.
- L'intergénération, entre autres avec les Flash Mob.
- Les échanges notamment autour des démonstrations culinaires.
- Le renforcement partenariat CdF / Ville / ACAT.

Une bonne communication a été réalisée :

- Affichage en ville et chez les commerçants.
- Flyers distribués entre autres dans les cahiers de liaison de tous les élèves torcéens.

- Annonce pré et post manifestation sur les sites internet de la ville et du comité des fêtes ainsi que sur les réseaux sociaux et dans la presse.
- Tous supports de communication précédemment cités portaient le logo du CGET.

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué à couvrir partiellement les prestations de service, l'achat de matériel et fournitures et la location (éclairage, sono).

◆ « A la découverte de mon environnement, la ferme en ville » Comité des Fêtes

Le comité des fêtes a organisé son temps fort annuel "La ferme en ville", pendant 4 jours, du 12 au 15 mai 2022, dans le parc des Droits de l'enfant, espace vert central, au carrefour de tous les quartiers de la ville.

Il s'agit d'un événement éducatif, participatif et de sensibilisation à l'environnement écologique.

Ce temps fort est composé d'une ferme comprenant entre 70 et 80 animaux, de différents stands et d'ateliers d'animations pédagogiques.

Stands : La Ruche, découverte de la vie des abeilles, marché du terroir, artisanat, jeux d'animations en partenariat avec l'OMAC et son espace de proximité Créa'joie et d'accueil parents, enfants, adolescents.

Ateliers participatifs : confection de différents objets, atelier culinaire, recyclage, jardinage et plantation de graines. - 2 journées en semaine (12 et 13 mai) ont été réservées aux visites des écoles de la ville, à savoir, tous les enfants d'âge maternel et élémentaire des 10 groupes scolaires, soit environ 900 enfants dont 500 enfants sont issus des 6 quartiers prioritaires de la ville. - 2 journées le week-end (14 et 15 mai) ont permis d'accueillir les habitants de tous les quartiers de la ville.

Un bon partenariat est à souligner avec la Ville de Torcy, l'OMAC, les jardins familiaux, les gens de la terre, le Rucher Lognot et Elior

2000 bénéficiaires dont 1200 issus des QPV ont pu participer à cette manifestation. Soit 900 enfants dont 500 issus des écoles en QPV.

Cette action a permis de sensibiliser les torcéens, jeunes et adultes à un environnement écologique et responsable, au développement durable à partir des ateliers proposés, d'offrir des temps alternatifs, d'éveil, de découverte et d'échanges entre habitants et le tissu associatif. Plusieurs classes ont pris l'option d'un déjeuner sur l'herbe permettant ainsi encore plus de cohésion entre élèves, entre élèves et professeurs et entre élèves et parents accompagnants.

► La subvention accordée est de **3 500 €**. Elle a contribué au financement du prestataire de service (contrat de location de la ferme).

◆ « eWeek Torcy Festival 2022 » Sport

Ce rendez-vous mis en œuvre par la ville de Torcy propose le temps d'un week-end de rassembler les « gamers » de tous âges pour jouer entre amis ou en famille et découvrir les multiples facettes de cet univers de jeux vidéo.

La 2^{ème} édition du eWeek Torcy Festival s'est déroulée à l'espace culturel Lino-Ventura, les 29 et 30 octobre 2022 autour de plusieurs axes :

1/ En amont du festival, organisation par l'OMAC a organisé un tournoi la semaine précédant le week-end du festival eSport qui a permis de faire bénéficier au gagnant d'une entrée famille pour la soirée d'ouverture du vendredi 28 octobre

2/ Des tournois compétitifs sur jeux vidéo :

Organisation d'un tournoi FIFA ouvert aux jeunes de + de 14 ans – 36 joueurs

3/ Un village ludique composé de 9 stands :

Rétrogaming (anciennes consoles de jeux), free play, simulateurs de conduite avec des écrans incurvés de 35 pouces avec Volant et pédalier haut de gamme, de la danse (Just Dance), du foot Drones, des activités sportives ludiques interactives sur un écran géant (pour tester l'adresse des enfants et des plus grands) et immersion dans la réalité virtuelle avec casque.

Cet espace, en libre-service pour le public a été investi par les familles petits, grands et séniors) pour faire des petites compétitions improvisées, des challenges parents/enfants, les parents pouvant ainsi montrer aux enfants les jeux auxquels ils jouaient petits. Mais également jouer ensemble à des jeux de société.

4/ La scène centrale a accueilli des influenceurs, animateurs, DJ et des groupes de musique (Bleu Minuit, Ykam et JO 13)

5/ Nouveautés de cette 2^{ème} édition :

- Des artistes mangakas : ont exposé leurs réalisations et dessiné en direct, tout en échangeant avec les publics sur leurs manières de faire.

- L'association Les Petits Débrouillard a proposé une initiation au codage et à la création de jeux-vidéo avec la plateforme Scratch.

- La médiathèque qui a présenté différentes animations organisées autour des jeux vidéo au sein du réseau des médiathèques de Paris-Vallée de la Marne : Tous aux manettes, L'île de la médiathèque sur Animal Crossing, les tournois (Just Dance, SoulCalibur, Overcooked, Mario Kart, etc.), Fabriquer une console Retrogaming avec une Raspberry Pi, Passe ton permis avec GTA : suivre un parcours dans GTA en respectant le code de la route.

La buvette et l'espace restauration ont été tenue par l'OMAC, « O'bar » dans le hall de l'Espace Lino Ventura (recettes de 580 € destinées à financer une sortie ou un projets vacances)

A l'extérieur :

Réalisation d'une fresque par l'association Hard Déco sur le thème du eSport installée dans la cour de l'école Julie Daubié

6/ Une soirée d'inauguration s'est tenue le vendredi 28 octobre avec des animations et cocktail. Une conférence, avant événement, s'est tenue avec la Fabrique des Savoirs au Petit Théâtre de l'Arche.

Un bon partenariat a pu être engagé avec l'OMAC, le réseau des médiathèques de la CAPVM, l'association Forme et bien-être, Hard Déco, différents prestataires artistiques et techniques.

Cet événement a pu accueillir un large public issu de tous les quartiers de la ville dont les 2 QPV mixant familles et jeunes.

Environ 400 bénéficiaires ont été accueillis sur l'ensemble du week-end, 280 visiteurs et joueurs le samedi avec une bonne mixité sociale dont une partie des jeunes fréquentant l'OMAC (50 environ) et habitant le QPV de l'Arche Guédon.

Des espaces ont dû être réaménagés suite au désistement d'un partenaire nécessitant une adaptation des stands notamment celui de la médiathèque mais sans impact sur le déroulé du festival et un retour positif des médiathécaires avec 88 personnes accueillis sur leur stand. Ce festival leur a permis de communiquer avec les participants sur leur programmation et de proposer des activités qualitatives.

L'ambiance de la salle a été particulièrement appréciée (éclairage, disposition des stands) adaptée à l'univers du jeu.

Cette action permet d'éduquer les joueurs à la pratique du jeu. Elle a permis de rassembler les générations autour du jeu et plus particulièrement du eSport et de démystifier cette discipline par la formation auprès du grand public en créant des ouvertures à la découverte à d'autres disciplines. Créer des temps d'échanges entre joueurs et le grand public.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué à couvrir une partie des locations et achat de matériels. Au regard du bilan financier de la première édition, le budget a été revu à la baisse compte tenu des contraintes budgétaires de la collectivité et du montant de la subvention octroyée.

Il n'y a pas eu de sponsors cette année, ni produits de tarification.

♦ « Pratique sportive et inclusion sociale » Tennis club de Torcy

Cette action vise à développer la pratique du tennis auprès des jeunes dans les quartiers prioritaires par le portage du projet « Fête le mur », association présidée par Yannick Noah, à partir de différents programmes : la compétition éducative, l'insertion par « Tous sur le court », « Jeu » « Set et job » et « l'école d'arbitrage et de ramasseurs de balles », les sorties culturelles, la nutrition.

Ce programme est prévu sur 3 ans en lien avec des animateurs de l'OMAC.

Le Club de tennis de Torcy, est engagé dans une démarche d'ouverture et « d'aller vers » des publics éloignés de la pratique sportive en favorisant l'inclusion sociale par le sport afin de véhiculer des valeurs fortes (sportives et citoyennes), d'amener les enfants à se sentir partie prenante de notre société, à découvrir d'autres sphères et à s'intégrer.

Bilan 2022 non communiqué.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au financement d'un intervenant (DE) pour le développement de toute la partie sociétale de l'action.

♦ « Été scientifique à TORCY » Les Petits Débrouillards

En partenariat avec l'OMAC, l'action comprend deux stages de sensibilisation aux sciences et aux techniques expérimentales de 5 séances de 2 à 3 heures d'animation encadrées par 2 animateurs des Petits Débrouillards, et par 1 ou 2 animateurs de l'OMAC, sur une durée de 2 à 3 heures en direction des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de l'Arche Guédon et Le Mail à Torcy.

Les stages s'organisent au sein de l'OMAC dans deux de leurs sites, l'un dans le quartier de l'Arche Guédon et l'autre dans le quartier Le Mail, pendant les vacances d'été. Ils se déroulent lors des semaines des « Loisirs études locales » organisées en Juillet et en Août sur 5 journées consécutives pour un groupe d'une vingtaine de collégiens pré constitué par l'OMAC.

Les stages viennent s'inscrire en cohérence dans le programme des activités prévues par l'OMAC sur la semaine.

Bilan non communiqué.

► La subvention accordée est de **4 000 €**. Elle a contribué au financement des animateurs scientifiques.

♦ « Cours de français » ACDZ

Des cours de français ont été dispensés par l'association en direction d'une vingtaine d'habitantes torcéennes à raison de 2h hebdomadaire.

Bilan non communiqué.

► La subvention accordée est de **2 000 €**. Elle a contribué au financement d'un intervenant extérieur.

d. La prévention et la lutte contre les discriminations

Le plan de prévention de la radicalisation PPPR

Le plan de prévention primaire de la radicalisation, copiloté par Paris Vallée de la Marne et la Préfecture a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 17 mai 2018. De la phase de diagnostic à sa validation, ce plan a mobilisé l'ensemble des acteurs (CA, communes, Etat et ses services déconcentrés, département, bailleurs sociaux, Conseils Citoyens, CAF, Mission Locale...) au sein des réunions du comité de pilotage et technique. Ces données ont permis de recenser les besoins en matière de prévention primaire de la

radicalisation, de coconstruire les enjeux et les orientations pour les territoires relevant de la CAPVM. Il vient en complément des dispositifs déjà existants, telle que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation. Il s'attache au champ de la prévention primaire permettant d'agir en amont de tout processus de radicalisation ou d'installation de situations propices à toute forme de radicalité notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social.

Quatre enjeux pour la prévention primaire de la radicalisation :

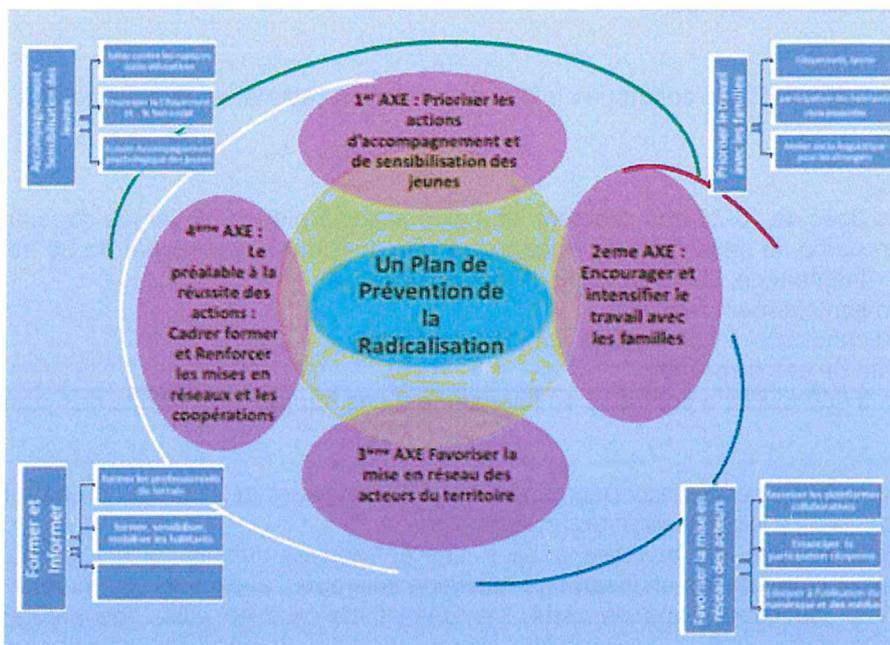
- La cohésion et la résilience sociales des jeunes (accompagner les jeunes).
- La cohésion et la résilience sociales des familles (accompagner les familles).
- Mise en réseau des acteurs du territoire.
- La formation, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Quatre axes d'orientation :

- Prioriser les actions d'accompagnement et de sensibilisation des jeunes.
- Encourager et intensifier le travail avec les familles.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire.
- Le préalable à la réussite des actions : Cadrer, former et renforcer les mises en réseaux et les coopérations.

Sept thématiques transversales :

- Le lien social, le Vivre Ensemble.
- Les Valeurs Républicaines et la Citoyenneté.
- La Lutte contre les discriminations.
- La lutte contre les délinquances.
- La vigilance et la prévention de l'endoctrinement, du radicalisme.
- Le suivi des Jeunes.



Pour notre territoire, en Politique de la Ville, cette thématique s'inscrit plus dans un axe transversal commun à l'ensemble des actions réalisées sur le territoire que des actions ciblées par les porteurs de projets.

En 2022, les actions réalisées par la ville et les associations relevant d'une démarche éducative et citoyenne contribuent pleinement à la prévention de la radicalisation des personnes et notamment des plus jeunes de notre territoire.

II. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

La problématique de l'insertion professionnelle des jeunes est plus prononcée dans les QPV. Le niveau de formation des demandeurs d'emploi est « inférieur au BAC » de 50% sur le quartier du Mail et de 42,8% sur celui de l'Arche Guédon.

La population active au chômage représente un taux de chômage de 15,2% au Mail et de 20,8% à l'Arche Guédon. L'emploi précaire est préoccupant avec un taux de 19,1% au Mail et 15,7% à l'Arche Guédon.

La CAPVM, les communes et les acteurs de l'insertion professionnelle se mobilisent pour développer l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

En 2022, le financement, par l'ANCT, de 16 projets au titre de « l'accompagnement renforcé des jeunes », à l'échelle du territoire Paris-Vallée de la Marne, contribue à lutter contre la pauvreté, l'isolement, l'illettrisme, l'illectronisme et la discrimination qui constituent autant de freins à l'émancipation des jeunes dans leur dynamique de recherche d'emploi et de formation qualifiante.

1. Favoriser l'accès à l'emploi

La ville est engagée auprès des partenaires associatifs et institutionnels pour développer l'offre de services et proposer des actions ciblées en matière d'emploi et d'insertion professionnelle.

Depuis 2015, l'espace du Galion, implanté au cœur du quartier Beauregard, en ZSP, accueille le BIJ, le service communal de l'Emploi, l'association 3 E et Balle au bond. Ce partage des locaux favorise la synergie entre ces différents services de proximité qui interagissent en fonction des besoins exprimés par les habitants.

Le BIJ, qui a pour vocation d'assurer, à l'échelon local, une mission d'information auprès des jeunes, déploie notamment un grand nombre d'actions de sensibilisation, d'accompagnement vers l'emploi des jeunes torcéens en partenariat avec les associations ciblées.

a. Les initiatives municipales

♦ « Accès à un premier emploi » BIJ

L'objectif de cette action initiée par le BIJ est de permettre aux jeunes d'accéder à des emplois saisonniers ou des emplois d'étudiants et de favoriser leur approche avec le milieu professionnel et de les sensibiliser à différentes filières ou métiers au moyen de différents dispositifs.

Bourses BAFA : 8 jeunes

Coup de pouce aux projets : 2 jeunes

Formation PSC1 : 40 jeunes

Ateliers gestion du stress : 15 jeunes

Ateliers prise de paroles lors d'un entretien : 16 jeunes

Motiver son projet professionnel : 97 jeunes

Construction de son orientation scolaire : 38 jeunes

Accueil de stagiaires : 14 jeunes

Ateliers CV&LM : 25 jeunes

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué au financement des prestataires de service et à l'acquisition d'outils pédagogiques.

♦ « Avec le permis ça roule » BIJ

Ce dispositif a permis à 11 jeunes âgés de 18-25 ans, d'obtenir une aide financière de 500€ versée directement à l'autoécole partenaire. En contrepartie, le candidat s'est engagé sur une mission de volontariat de 35 heures au sein des services de la mairie : Intendance, Culturel, Voirie-Espaces verts.

La mobilisation de ce public est majoritairement féminine.

Le dispositif était budgété pour 20 candidats, 11 demandes ont été formalisées.

255 jeunes ont pu bénéficier de l'un de ces dispositifs.

► La subvention accordée est de **3 000 €**. Elle a contribué au financement des heures de conduite des jeunes.

Les clauses d'insertion sociale

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui facilite leur insertion professionnelle.

Depuis 2006, une clause sociale s'applique aux marchés publics. Les entreprises qui remportent un marché sont dans l'obligation d'embaucher des personnes en insertion professionnelle pour l'application du marché.

Plusieurs secteurs sont concernés : bâtiment, espaces verts, services et, de plus en plus, des prestations intellectuelles.

L'objectif de ces clauses est de soutenir l'emploi local par une insertion durable.

La ville de Torcy s'inscrit dans ce dispositif et fait de sa commande publique un levier pour l'emploi des personnes les plus en difficultés avec la création du service clause.

Depuis 2018, la ville s'est dotée d'un poste de facilitatrice pour assurer l'interface entre les maîtres d'ouvrage (collectivités, bailleurs sociaux), les acteurs de l'emploi, les structures de l'insertion par l'économie, les partenaires sociaux et les entreprises.

Cette mission est réalisée en partenariat avec l'association M2IE, structure référente de la clause sociale sur le territoire de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne et l'association Initiatives 77, structure porteuse de l'animation du réseau des facilitateurs du département.

Les grands projets de la ville et de Paris-Vallée-de-la-Marne ouvrent des opportunités d'emplois. En lien avec les partenaires, comme la Mission Locale, la Cared, Pro Emploi Intérim et le BIJ, les candidats bénéficient de l'accompagnement de leur structure et du lien avec les entreprises pour les « emplois clauses ».

► Bilan des actions de l'année 2022 :

Continuité des actions avec le comité départemental.

Le partenariat avec l'association « M2IE » qui porte des chantiers d'insertion s'est poursuivi avec l'entreprise qui est en charge de l'entretien des espaces verts de la ville.

Poursuite du suivi des opérations NPNRU (Arche Guédon).

Continuité de la mise en place des Revues de projets par la facilitatrice avec le service marché et la Direction technique de la ville.

L'action a concerné 6 opérations, 12 marchés pour 5226 heures, 33 contrats signés dont 10 en embauche directe pour 31 participants.

3322 heures réalisées par 9 personnes sous contrat CDD/CDI soit 63,5%.

Pour les 5226 heures 1146 ont été réalisées par la collectivité soit 22%.

Sur les 31 participants :

3 proviennent de territoire hors Seine-et-Marne, 10 du territoire de Seine et Marne hors AGGLO-PVM, 18 du territoire de Paris-Vallée de la Marne dont 5 bénéficiaires proviennent du territoire de la ville de Torcy,

Sur les 5 Torcéens, 2 proviennent d'un quartier QPV.

► Heures d'insertion réalisées en 2022

Répartition des heures réalisées par opération

| Maitre d'ouvrage | Opération clause | Nature | Heures prévus opération | Marché clause | Nb heures réalisées |
|--|---|---------|-------------------------|---------------------------|---------------------|
| REGION ILE DE FRANCE | 2020/Réhabilitation-Lycée-Jean-Moulin-Torcy | Travaux | 8200 | 5 Marchés sur l'opération | 2063,45 |
| MARNE-ET-CHANTERAINE HABITAT | 2021/Construction 6 logts Torcy MC HABITAT | Travaux | 768 | 1 Marché sur l'opération | 21,00 |
| 3 F IMMOBILIER - RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF) | 2021/3F CONSTRUCTION/Zac des Coteaux TORCY/non-clause-CCB/suivi-CCB | Travaux | 4108 | 1 Marché sur l'opération | 859,00 |
| SCCV ATLAND TORCY | Construction ATLAND RESIDENTIEL Zac des Coteaux TORCY | Travaux | 1580 | 3 Marchés sur l'opération | 680,75 |
| BATIGERE ILE DE FRANCE | 2021/BATIGERE/Torcy-NPNRU/démolition Arche Guédon | Travaux | 1328 | 1 Marché sur l'opération | 456,00 |
| Ville de Torcy | Entretien des Espaces Verts de la Ville de Torcy | Service | 1800 | 1 Marché sur l'opération | 1146,75 |
| Total | | | | | 5 226,95 |

Répartition des heures réalisées par natures d'opération

| Nature d'opération | Nb marchés | Nb contrats concernés | Nb participants concernés | Nb heures réalisées |
|--------------------|------------|-----------------------|---------------------------|---------------------|
| Service | 1 | 1 | 1 | 1 146,75 |
| Travaux | 11 | 32 | 30 | 4 080,20 |
| Total | 12 | 33 | 31 | 5 226,95 |

Répartition des heures réalisées par types de maître d'ouvrage

| Type de maître d'ouvrage | Nb marchés | Nb contrats concernés | Nb participants concernés | Nb heures réalisées |
|--------------------------|------------|-----------------------|---------------------------|---------------------|
| Bailleurs sociaux | 3 | 21 | 19 | 1 336,00 |
| Commune | 1 | 1 | 1 | 1 146,75 |
| Etablissement privé | 3 | 3 | 3 | 680,75 |
| Région | 5 | 8 | 8 | 2 063,45 |
| Total | 12 | 33 | 31 | 5 226,95 |

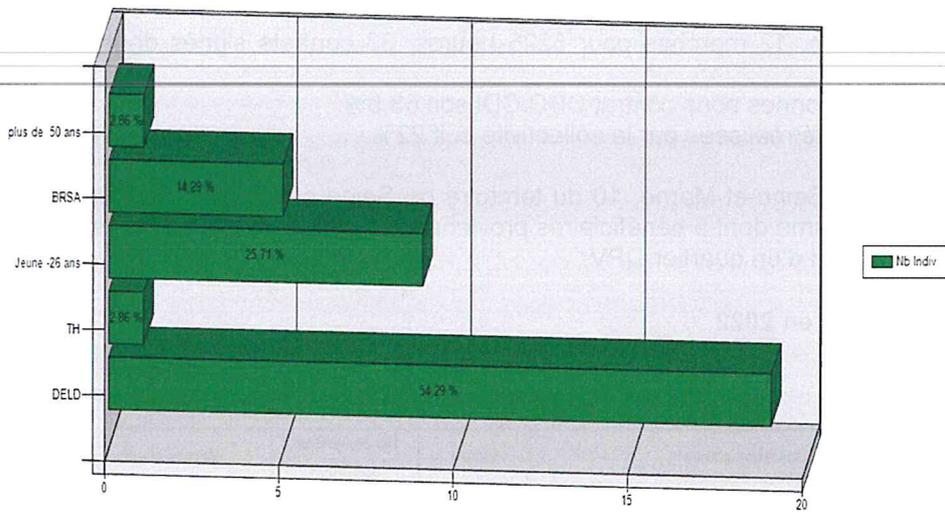
Origine géographique des participants

| Origine géographique | Zone | Nb participants | Nb heures réalisées |
|----------------------|---|-----------------|---------------------|
| | NON QPV | 27 | 4 003,95 |
| QPV | ARCHE GUEDON | 1 | 693,00 |
| QPV | DEUX PARCS/LE LUZARD | 1 | 416,00 |
| QPV | Haut Clichy-Centre Ville-Bosquets-Lucien Noel | 1 | 98,00 |
| QPV | LE MAIL | 1 | 16,00 |
| | Sous-total QPV | 4 | 1 223,00 |
| | Total | 31 | 5 226,95 |

Nb contrats concernés 33

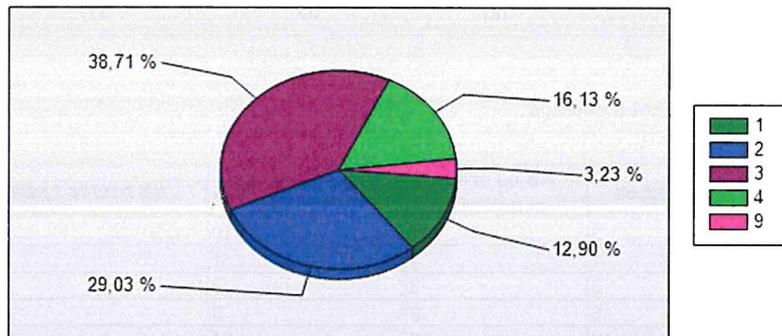
Situation des participants avant mise à l'emploi

| Statut entrée | Nb participants | Nb heures réalisées |
|----------------|-----------------|---------------------|
| DELD | 19 | 4 207,95 |
| TH | 1 | 117,00 |
| Jeune -26 ans | 9 | 1 187,00 |
| BRSA | 5 | 197,00 |
| plus de 50 ans | 1 | 117,00 |
| Total | 31 | 5 226,95 |



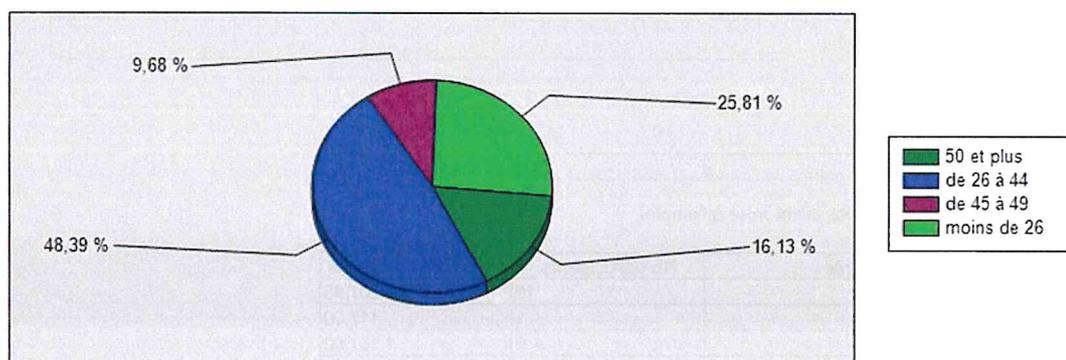
Niveau de formation des participants

| Niveau de formation des participants (Code) | Niveau de formation des participants | Nb participants | Nb heures réalisées |
|---|--|-----------------|---------------------|
| 1 | Aucun diplôme - Maîtrise des savoirs de base | 4 | 269,00 |
| 2 | Aucun diplôme - Capacité à effectuer des activités simples et à résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. | 9 | 569,00 |
| 3 | CAP/BEP | 12 | 2 280,20 |
| 4 | Bac | 5 | 2 108,75 |
| 9 | 9 - Diplôme étranger sans équivalence en France | 1 | |
| Total | | 31 | 5 226,95 |



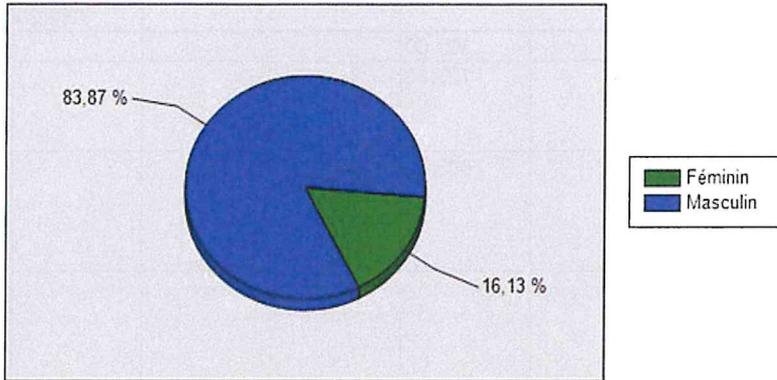
Tranche d'âge (autre répartition) des participants (âge aujourd'hui)

| Tranche d'âge (autre répartition) des participants (âge aujourd'hui) | Nb participants | Nb heures réalisées |
|--|-----------------|---------------------|
| 50 et plus | 5 | 205,00 |
| de 26 à 44 | 15 | 2 009,20 |
| de 45 à 49 | 3 | 1 841,75 |
| moins de 26 | 8 | 1 171,00 |
| Total | 31 | 5 226,95 |



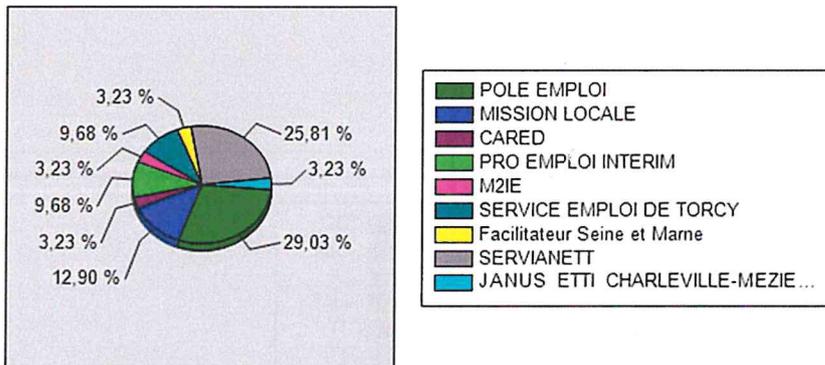
Sexe des participants

| Sexe des participants | Nb participants | Nb heures réalisées |
|-----------------------|-----------------|---------------------|
| Féminin | 5 | 844,00 |
| Masculin | 26 | 4 382,95 |
| Total | 31 | 5 226,95 |



Nombre de participants par prescripteur

| Prescripteur | Nb participants | Nb heures réalisées |
|---------------------------------|-----------------|---------------------|
| POLE EMPLOI | 9 | 2 338,50 |
| MISSION LOCALE | 4 | 691,00 |
| CARED | 1 | 21,00 |
| PRO EMPLOI INTERIM | 3 | 459,45 |
| M2IE | 1 | 175,00 |
| SERVICE EMPLOI DE TORCY | 3 | 1 003,00 |
| Facilitateur Seine et Marne | 1 | 128,00 |
| SERVIANETT | 8 | 294,00 |
| JANUS ETTI CHARLEVILLE-MEZIERES | 1 | 117,00 |
| Total | 31 | 5 226,95 |



Nombre de contrats par modalité

| Nombre de contrats par modalité | Nb contrats | Nb heures réalisées |
|---------------------------------|-------------|---------------------|
| AI | 1 | 21,00 |
| EI | 13 | 553,00 |
| Embauche directe | 10 | 3 322,75 |
| ETT | 3 | 478,00 |
| ETTI | 6 | 852,20 |
| Total | 33 | 5 226,95 |

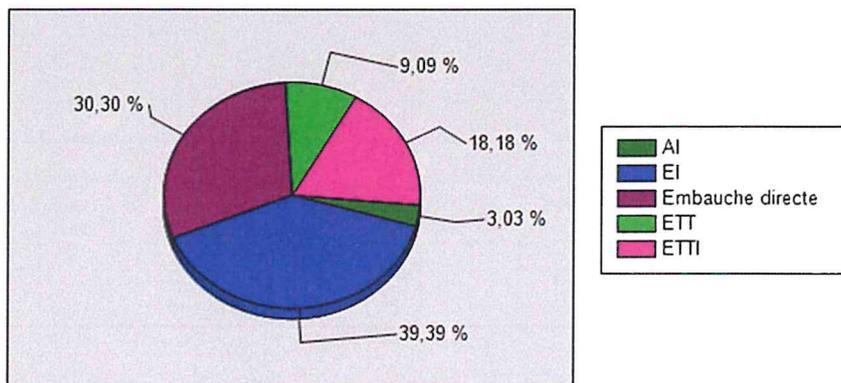
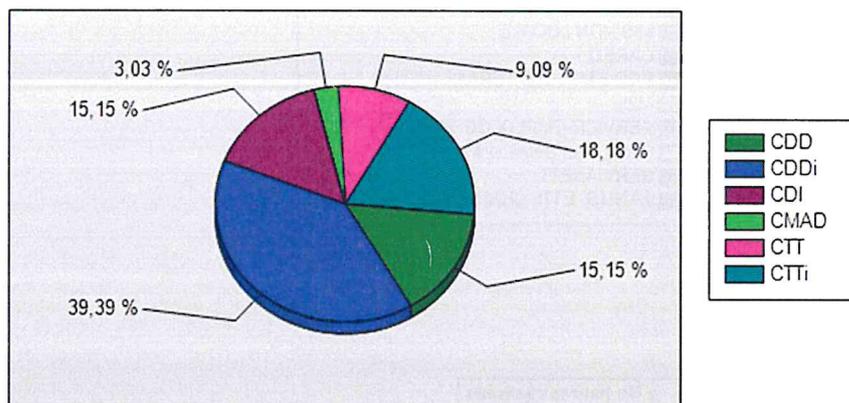


Tableau croisé des heures réalisées par type d'entreprise, modalité et type de contrat

| | | CDD | CDDi | CDI | CMAD | CTT | CTTi |
|---|------------------|----------|--------|--------|-------|--------|--------|
| AI | AI | | | | 21,00 | | |
| EI Entreprise d'insertion | EI | | 553,00 | | | | |
| ETT | ETT | | | | | 478,00 | |
| ETTi | ETTi | | | | | | 852,20 |
| SARL | Embauche directe | | | 302,00 | | | |
| SAS (Société par actions simplifiée) | Embauche directe | 2 204,75 | | 123,00 | | | |
| SASU (Société par actions simplifiée unipersonnell) | Embauche directe | | | 693,00 | | | |
| SOCIETE ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE | Embauche directe | | | | | | |
| | | 2204,75 | 553 | 1118 | 21 | 478 | 852 |

Type de contrat

| Type de contrat | Nb contrats concernés | Nb heures réalisées |
|-----------------|-----------------------|---------------------|
| CDD | 5 | 2 204,75 |
| CDDi | 13 | 553,00 |
| CDI | 5 | 1 118,00 |
| CMAD | 1 | 21,00 |
| CTT | 3 | 478,00 |
| CTTi | 6 | 852,20 |
| Total | 33 | 5 226,95 |



Liste des participants

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------|-------------|----|---|---------------------|-------|--------------------------------|-------------------------|------------------|---|---|-----------------------|---------------------------|------------|---|---|--|--|--|-------------------|--------------|
| DAVID | Maïane | 27 | M | 3 | Torcy | 71200 | SERVICE EMPLOI DE TORCY | COO | Embauche directe | A1203 - Entretien des espaces verts | SOP CREATION | S construction | 01/03/2022 | 31/12/2022 | 2021 SF construction ZA CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | 2021 SF CONSTRUCTION N.30 des CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | Non | S F MOBIELER RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF) | 21 | DELG |
| DAVID | Maïane | 27 | M | 3 | Torcy | 71200 | SERVICE EMPLOI DE TORCY | COO | Embauche directe | A1203 - Entretien des espaces verts | SOP CREATION | S construction | 01/03/2022 | 31/12/2022 | 2021 SF construction ZA CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | 2021 SF CONSTRUCTION N.30 des CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | Non | S F MOBIELER RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF) | 21 | DELG |
| ATHOUSSE | Fov. Justin | 47 | F | 3 | Torcy | 71200 | SERVICE EMPLOI DE TORCY | COO | Embauche directe | F1204 - Nettoyage de locaux | COMBLEU | SEMPATHEU BARD CONSTRUCTO | 01/10/2020 | 31/12/2022 | 2020 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | 2020 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | Non | REGIONALE DE FRANCE | 20 | DELG |
| BOLLON VANDUEN | Josée | 25 | M | 2 | Torcy | 71200 | PRO EMPLOI INTERM | COO | ETTI | F1204 - Montage équipements | PRO EMPLOI INTERM | SODERH | 27/01/2022 | 29/01/2024 | 2021 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | 2021 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | Non | REGIONALE DE FRANCE | 19 | jeune 20 ans |
| AMHARZAN | Shakiba | 27 | M | 3 | Torcy | 71200 | PRO EMPLOI INTERM | COO | ETTI | F1204 - Montage équipements | PRO EMPLOI INTERM | SODERH | 01/01/2022 | 01/01/2024 | 2020 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | 2020 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | Non | REGIONALE DE FRANCE | 40-41 | DELG |
| ALU ALASSOV | Hassan | 27 | M | 2 | Torcy | 71200 | PRO EMPLOI INTERM | COO | ETTI | F1204 - Préparation du gros œuvre et des travaux finaux | PRO EMPLOI INTERM | SODERH | 01/03/2022 | 31/03/2022 | 2021 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | 2021 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | Non | REGIONALE DE FRANCE | 40 | BRSA |
| Sonia | 31 | F | 2 | VAREY-SUR-MARNE | 71500 | SERVANETT | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S M T P | 01/03/2022 | 31/03/2024 | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | Non | BATIERE LE DE FRANCE | 21 | BRSA | |
| Saim | 29 | M | 2 | Bully-Saint-Georges | 71000 | VEE | COO | ETTI | F1204 - Peinture en bâtiment | LEP INTERM | ORBS | 15/05/2022 | 09/06/2022 | 2021 SF construction ZA CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | 2021 SF CONSTRUCTION N.30 des CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | Non | S F MOBIELER RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF) | 19 | DELG | |
| Hendou | 23 | M | 3 | Bully-Saint-Georges | 71000 | POLE EMPLOI | COO | Embauche directe | F1204 - Préparation du gros œuvre et des travaux finaux | DEFILLEN ERGE | DEFILLEN ERGE | 19/01/2021 | | 2021 MO HABITAT Torcy 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | 2021 MO HABITAT Torcy 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | Non | MAIRIE CHANTY-MARNE | | BRSA | |
| Abel | 19 | M | 1 | Thongy-sur-Marne | 71400 | MISSION LOCALE | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S M T P | 01/06/2021 | 30/11/2022 | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | Non | BATIERE LE DE FRANCE | 16 | DELG jeune 20 ans | |
| Emmanuel | 20 | M | 2 | Thongy-sur-Marne | 71400 | MISSION LOCALE | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S M T P | 01/11/2021 | 31/05/2022 | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | Non | BATIERE LE DE FRANCE | 44 | DELG jeune 20 ans | |
| Emmanuel | 21 | M | 2 | Thongy-sur-Marne | 71400 | MISSION LOCALE | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S construction | 01/13/2022 | 31/12/2022 | 2021 SF construction ZA CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | 2021 SF CONSTRUCTION N.30 des CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | Non | S F MOBIELER RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF) | 00 | DELG jeune 20 ans | |
| Facel | 22 | M | 1 | Thongy-sur-Marne | 71400 | POLE EMPLOI | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S construction | 01/10/2022 | 31/12/2022 | 2021 SF construction ZA CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | 2021 SF CONSTRUCTION N.30 des CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | Non | S F MOBIELER RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF) | 11 | jeune 20 ans | |
| Seh | 21 | M | 3 | Hesau | 71100 | SERVANETT | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S construction | 01/13/2022 | | 2021 SF construction ZA CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | 2021 SF CONSTRUCTION N.30 des CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | Non | S F MOBIELER RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF) | 01 | jeune 20 ans | |
| Najouah | 38 | M | 1 | Montevrain | 71144 | SERVANETT | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S construction | 01/11/2022 | | 2021 SF construction ZA CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | 2021 SF CONSTRUCTION N.30 des CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | Non | S F MOBIELER RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF) | 06 | DELG | |
| Thery | 17 | M | 1 | Cherbet | 71144 | SERVANETT | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S M T P | 01/12/2021 | 11/07/2022 | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | Non | BATIERE LE DE FRANCE | 22 | DELG | |
| Laura | 55 | F | 3 | Bully-Saint-Georges | 71000 | SERVANETT | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S construction | 01/10/2022 | | 2021 SF construction ZA CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | 2021 SF CONSTRUCTION N.30 des CDES COTEAUX Torcy/KS construction-4108 heures | Non | S F MOBIELER RESIDENCE URBAINE DE FRANCE (RUF) | 51 | DELG | |
| Olivier | 36 | M | 3 | Charente-Mézières | 86305 | JANUS ETHE CHARLEVILLE-MEUBRES | COO | ETTI | F1204 - Préparation du gros œuvre et des travaux finaux | JANUS SAS | CAF SAMBP | 01/09/2022 | 31/05/2022 | 2020 SF construction Merisseries Est Occidentales AND.30 des CDES COTEAUX Torcy | 2020 SF construction Merisseries Est Occidentales AND.30 des CDES COTEAUX Torcy | Non | SOBY ATLAND TORCY | 11 | 19 ans et 50 ans | |
| Hussein | 37 | M | 2 | CLICHY-SOUS-BOIS | 81500 | POLE EMPLOI | COO | Embauche directe | A1203 - Entretien des espaces verts | OVEREE EF EST TRAVALX | OVEREE EF EST TRAVALX | 20/09/2022 | | 2020 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | 2020 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | Non | REGIONALE DE FRANCE | 86 | DELG | |
| Bratana | 23 | M | 4 | Pays de l'Artois | 59121 | POLE EMPLOI | COO | Embauche directe | F1204 - Entretien bâtiment | LEP | LEP | 22/07/2021 | | 2020 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | 2020 REGIONAL CDES sur 19 sites de la Lyon - Nourin CCB | Non | REGIONALE DE FRANCE | 302 | DELG jeune 20 ans | |
| Jean | 40 | M | 2 | Lappuy-sur-Marne | 71400 | POLE EMPLOI | COO | ET | F1204 - Nettoyage de locaux | SERVAPLES | S M T P | 01/09/2021 | 01/09/2022 | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | 2021 BATIERE SMP demolition 19 sites des communes NFN de TORCY | Non | BATIERE LE DE FRANCE | 1 | DELG | |

b. Les actions déployées par les associations

◆ « Code la route 2.0 » OMAC

En reconduction depuis 2018, cette action rencontre un franc succès auprès des jeunes torcéens. Le projet a débuté en janvier 2022 avec une sensibilisation auprès des jeunes susceptibles d'être intéressés par ce dispositif. Il s'est terminé le 23 décembre 2022 avec un accompagnement des jeunes pour les inscriptions à des autos écoles pour la suite de leurs projets.

Un premier travail de sensibilisation et de repérage des jeunes, habitants principalement en quartier Politique de la Ville, a débuté dès janvier avec deux adultes relais de l'OMAC intervenant dans les deux QPV de Torcy.

Deux stages intensifs ont pu être organisés sur les différentes vacances scolaires de 2022, pour un total de 30 jeunes dont 28 jeunes habitent en QPV.

La prévention routière a été conduite par une monitrice auto-école qui est notre principale prestataire.

2 sessions ont été réalisées sur 3 en raison d'un grave souci de santé de l'intervenante qui a nécessité la recherche d'un autre prestataire.

Le travail de sensibilisation des bénévoles n'a pas pu se faire et a été pris en charge par les 2 adultes relais de l'OMAC.

Un travail d'orientation et de suivi des jeunes a été mené en lien avec le BIJ de Torcy qui a développé une bourse au permis après l'obtention du code. Ce dispositif vient ainsi prendre la suite de l'action de l'OMAC, très bénéfique pour le jeune

Sur les 30 jeunes ayant suivi les sessions intensives du code de la route, 17 ont obtenu leur code de la route et le suivi d'un jeune a été assuré après le stage.

Une aide financière a pu également être apportée par l'OMAC en faveur de 6 jeunes pour leur inscription à la conduite, tous habitants en QPV.

► La subvention accordée est de **5 000 €**. Elle a contribué à la mise à disposition d'une monitrice d'auto-école, d'achat de fournitures (livre code, DVD) de location de matériel.

III. CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1. Améliorer le cadre de vie des habitants

Les associations œuvrant au cœur des quartiers jouent un rôle de proximité auprès des habitants qui est déterminant en matière d'éducation à l'environnement et contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie en créant du lien social.

Aussi, les QPV sont au cœur de la stratégie résidentielle d'équilibre territorial de l'habitat et du peuplement de ces quartiers et les opérations de renouvellement urbain tiennent compte de ce rééquilibrage.

a. Une démarche associative de développement durable

♦ « **Au cœur de mon quartier solidaire : Art, écologie et partage. L'arbre dans tous ses états** » La Paume de Terre

Cette action a permis d'accompagner les habitants du quartier de l'Arche Guédon dans la gestion de leurs déchets et dans la valorisation de leur proche environnement selon une démarche de développement durable par l'art (transformation, réparation d'objets).

Elle se concrétise par l'installation d'espaces de dons d'objets sur les quartiers des Deux Parcs à Noisiel et de l'Arche Guédon à Torcy pour favoriser le réemploi, lutter contre le gaspillage dans une démarche solidaire.

Elle a fait l'objet de 9 ouvertures du local solidaire de Torcy. Plus de 250 familles ont participé au don et au re-don d'objet sur les communes de Torcy et Noisiel

Les ateliers Art & récup : Modelage, peinture, collage, bricolage pour acquérir des savoir-faire, créer collectivement, sur le thème « L'arbre dans tous ses états ».

Ces ateliers sont proposés en pied d'immeuble ou dans les locaux de l'OMAC en hiver. Ils permettent aux habitants et plus particulièrement aux enfants du quartier, d'acquérir des savoir-faire artistiques tout en utilisant des matériaux recyclés.

11 ateliers ont été menés à Torcy, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Les ateliers Art & récup pour adultes : Modelage, peinture, collage, bricolage, sur le thème « L'arbre dans tous ses états » : 1 atelier à Torcy : 3 participants.

Les stages artistiques pendant les vacances scolaires : 3 stages ont été organisés sur Noisiel et Torcy. 36 enfants de 4 à 13 ans y ont participé.

Les tournées de Jean le triporteur : « Vous donnez, Jean redonne », pour essaimer le réemploi éco-solidaire entre habitant et aussi proposer des ateliers « nomades » sur le thème de l'écologie. Au total, 5 tournées ont été organisées

Les événements à Torcy :

La Fête de l'Arbre organisée à l'OMAC de Torcy le 23 novembre 2022 pendant la semaine SERD. 14 enfants et adultes ont participé à l'atelier et 25 adultes ont participé à l'espace de don et redon d'objets).

Un grand vide-dressing organisé en pendant les vacances d'été le 20 juillet 2022, sur Torcy.

L'OMAC a permis d'accueillir, sur le quartier de l'Arche Guédon, des ateliers pour enfants et adultes ainsi que l'évènement de la fête de l'arbre en novembre 2022.

Un stage a également été proposé aux enfants qui fréquentent le centre de loisirs Mafalda de la MJC André Philip.

Sur Torcy, l'action a été menée en partenariat avec l'OMAC, Emergence, la Pension de famille Adoma, le centre de loisirs Mafalda et la MJC André Philip.

La difficulté principale rencontrée est de mobiliser les publics sur la période hivernale, période où les ateliers se déroulent en intérieur et les publics ont du mal à venir dans ces structures.

Pour les enfants, il s'agit d'être accompagné par son parent qui est parfois absent ou non disponible. Pour les adultes, c'est l'accès à l'information.

Dans le cadre de ce projet, les ouvertures des deux locaux solidaires et les tournées de Jean le triporteur favorisent la rencontre et renforce le lien social entre les habitants.

Les espaces extérieurs devant les locaux sont devenus un espace d'échanges, de jeux et de discussions.

Les habitants ont très bien identifié les locaux et en parlent autour d'eux. Le nombre d'hommes qui visitent les locaux est en augmentation (pères, conjoints).

Les ateliers artistiques permettent aux bénéficiaires d'acquérir des savoir-faire autour d'œuvres collectives, de s'approprier l'espace public et de se rencontrer.

La fréquentation des ateliers par des adultes, aînés, enfants, garçons et filles, permettent à chacun de participer à un projet commun sur un pied d'égalité.

Les évènements qui ont eu lieu en bas d'immeuble, comme le vide dressing à Torcy, attirent beaucoup d'habitants, permettent d'occuper l'espace et de créer une ambiance conviviale et rassurante

► La subvention octroyée est de **4 000 €** pour les deux communes de résidence. Elle a contribué à la rémunération des intervenants, l'achat de matériel et fournitures pour l'animation d'ateliers en direction des habitants de ce quartier.

b. La gestion urbaine de proximité (GUSP)

1. La prorogation des conventions GUSP 2021-2022 :

La GUSP porte sur les enjeux de la propreté, de l'entretien et de la gestion des espaces publics et privés, d'accompagnement et de régulation des usages de ces différents espaces, mais également de mise à niveau de la qualité des services de proximité. Sa mise en œuvre opérationnelle repose sur la mobilisation des divers opérateurs, organismes HLM, copropriétés, associations de proximité, collectivités locales et des habitants. Composante déterminante du projet de rénovation urbaine, la GUSP est indispensable à la pérennisation des investissements réalisés dans le quartier.

Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, des actions partenariales dans le cadre de l'abattement de TFPB sont menées par les organismes HLM, en lien avec la ville dans les domaines de l'amélioration de l'entretien et de la tranquillité résidentielle, de l'émancipation citoyenne et du vivre ensemble. L'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), porte sur les patrimoines des bailleurs sociaux situés dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV). Il est conditionné, par la mise en place par les organismes HLM, en concertation avec les communes, la CAPVM, l'Etat et les conseils citoyens, d'un programme de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pour le renforcement de la qualité urbaine, le renforcement du lien social, l'amélioration du cadre de vie, les actions de sécurité. Le financement du programme GUSP incombe aux bailleurs sociaux et porte, comme le dispose l'article 1388 bis modifié du CGI, sur « l'entretien et la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires ». Ces interventions sont destinées à assurer une égale qualité du service dans l'ensemble du patrimoine HLM.

Conformément à l'article 1388 bis du code général des impôts, modifié par l'article 181 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019, et l'article 7 de l'ordonnance n° 2019-770 du 17 juillet 2019, les conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB s'appliquent aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022. En raison de la prolongation de la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022, l'abattement de 30% sur la TFPB des logements locatifs sociaux situés dans les QPV a également vu sa durée prolongée.

Les actions GUSP pour 2022 ont relevé des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité,
- Formation et soutien des personnels de proximité,
- Sur-entretien,
- Gestion des déchets et encombrants/épaves,
- Tranquillité résidentielle
- Concertation/sensibilisation des locataires,
- Animation, lien social et vivre ensemble,
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Non renouvellement des conventions GUSP pour 2023

Une réunion « Bilan et perspectives des GUSP TFPB » s'est tenue à la CAPVM le 08 novembre 2022. L'objectif de cette réunion, avec les bailleurs et les référents communaux de la Politique de la Ville, était de faire le point sur le suivi des GUSP dans les QPV, dans le cas général et celui particulier des GUSP TFPB **dont les conventions arrivent à terme au 31 décembre 2022 et ne seront pas renouvelées par les communes en politique de la ville (Noisiel, Torcy, Chelles, Roissy en Brie)**. Il s'agit plus globalement d'appréhender les pistes d'amélioration de la gestion urbaine et sociale de proximité.

1/ Les bailleurs prennent acte de la décision des communes de ne pas donner suite aux conventions d'abattement de la TFPB au profit des GUSP. L'activité des GUSP hors TFPB continuera à se mettre en œuvre à hauteur des moyens financiers que chaque bailleur mettra en place.

2/ L'ensemble des référents communaux et des bailleurs présents ont manifesté leur volonté de continuer à travailler sur la GUSP pour maintenir un niveau qualitatif de propreté et d'entretien de leurs résidences malgré les contraintes financières et vu les problématiques d'incivilités, de délinquance sur le terrain.

3/ Dans la continuité du suivi des GUSP, il sera établi annuellement un point d'échanges et d'évaluation de la GUSP entre les représentants communaux, les bailleurs, l'Etat, la CAPVM et les conseils citoyens.

4/ Les activités socio-culturelles et éducatives « du vivre et faire ensemble » déployées par les bailleurs continuent à se développer au sein des résidences pour permettre aux familles résidentes de se retrouver et de partager des moments festifs, de sensibilisation sur des questions d'hygiène, de santé, de sécurité...

5/ Les conventions GUSP, dans le cadre du NPNRU (L'Arche Guédon, Les Deux Parcs-Luzard), recommandées par le règlement de l'ANRU, sont préparées mais achoppent sur la prise en charge financière qui n'est pas appréhendée par l'ANRU notamment.

6/ L'année 2023 offre un contexte nouveau pour les GUSP, celui de l'élaboration des nouveaux contrats de ville pour une nouvelle période 2024-2030. L'ensemble des collectivités attendra début 2023 les annonces de l'Etat sur les modalités et le format d'élaboration des nouveaux contrats de ville.

7/ Des diagnostics en marchant seront organisés en 2024 pour chaque bailleur dans le cadre des travaux d'élaboration du futur contrat de ville 2024-2028.

Pour 2022, les bailleurs signalent que le programme d'actions inscrites dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions réellement accomplies en faveur des habitants des quartiers et des actions non mentionnées seraient valorisables. Enfin, le budget prévisionnel a pu être revu en cours d'année pour tenir compte de l'évolution de la situation de son patrimoine et pour coller au plus près des besoins des habitants. Ainsi, les écarts observés s'expliqueraient par des changements de stratégies et de priorités.

2. Bilan Technique et Financier GUSP 2022

Financement de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) via l'abattement de 30% de la TFPB (Taxe foncière des propriétés bâties)

L'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties accordé aux bailleurs sociaux permet le renforcement de la gestion urbaine de proximité. Un avantage fiscal accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine. Les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à :

- la tranquillité publique,
- à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, la gestion des déchets et des encombrants, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires,
- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social.

| FINANCEMENT DE LA GUSP - 2022 | | | |
|--|---------------------|----------------|------------------------|
| BAILLEURS SOCIAUX | Budget Prévisionnel | Dépense réelle | Dépense valorisée TFPB |
| SEQUENS – QPV Le Mail (TORCY) | 48 780 € | 48 780 € | 41 232.75 € |
| BATIGERE – QPV L'Arche Guédon (TORCY) | 15 577 € | 15 577 € | 15 577 € |
| CDC HABITAT – QPV Le Mail (TORCY) | 62 012 € | 62 012 € | 59 012 € |
| CDC HABITAT – QPV L'Arche Guédon (TORCY) | 82 189 € | 82 189 € | 79 489 € |

Les quatre conventions locales d'utilisation de l'abattement de TFPB, pour les deux quartiers en Politique de la Ville « Arche Guédon » et « Le Mail » de Torcy, annexées au contrat de ville de l'ex-Val-Maubuée et au protocole d'engagements réciproques et renforcés, ont été conclues, le 14 septembre 2016, entre les bailleurs sociaux, CDC-Habitat, Batigère, Seqens, la commune de Torcy, la CAPVM et l'Etat, pour une période triennale 2016-2018. Elles ont été prorogées par un 1^{er} avenant jusqu'au terme du contrat de ville à 2020 et un second avenant pour 2021 et 2022 a été signé le 26 février 2021.

Les priorités d'intervention :

Sur ce territoire, les différents diagnostics en marchant ont permis d'identifier des dysfonctionnements malgré une amélioration tangible sur le plan de la propreté urbaine, la gestion des espaces publics et la tranquillité résidentielle, déployée par les acteurs.

- Actions volontaristes afin de maintenir la propreté et la sécurité des lieux ;
- Soutien à la coordination des initiatives des acteurs pour maintenir le lien social dans les quartiers ;
- Les projets urbains de l'Arche Guédon (et des Deux parcs Lizard) sont l'occasion d'impliquer les habitants et de favoriser le dialogue des acteurs ;
- Mobilisation et responsabilisation affaiblies des habitants pour préserver et améliorer le cadre de vie ;
- Incivilités, dépôts sauvages d'encombrants sur l'espace public en pied d'immeubles ;
- Parkings dégradés, stationnements « sauvages », ainsi que présence d'épaves régulières dans les quartiers ;
- Espaces extérieurs (voiries, trottoirs, stationnements, éclairage...) privatifs (ASL) et à usage public, dégradés et non adaptés aux usages actuels ;
- Présence de tags répétée ; boîtes aux lettres souvent vandalisées ;
- Tranquillité résidentielle : sécurisation des résidences, amélioration des éclairages des espaces à usage public et privé, interventions sur les incivilités liées au stationnement et à l'occupation des espaces publics : Propreté du quartier – gestion des ordures ménagères et encombrants à organiser ;
- La problématique de la domanialité pour gérer les espaces communs, l'éclairage nécessite d'organiser les structures ASL, AFUL; clarification des espaces de copropriétés. (Poursuite dans le cadre de la rénovation urbaine, du travail en vue de la dissolution de l'ASL regroupant les copropriétés privées et le bailleur CDC HABITAT SOCIAL).

Pour CDC HABITAT :

On notera les mêmes priorités d'intervention pour les 2 QPV, Arche-Guédon, Le Mail

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

1/ La tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...),

2/ la sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics sources de violences urbaines,

3/ la gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles)

4/ la présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée,

5/ les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu, en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

CDC – HABITAT – QPV Arche Guédon (Torcy)

Nombre de logements : 312

| Dépense réelle | Dépense Valorisée TFPB | Taux de valorisation |
|----------------|------------------------|----------------------|
| 82 189 € | 79 489 € | 93% |

Bilan financier global :

Le bailleur a réalisé des actions dans de cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 82 189 € dont 79 489 € ont été valorisés.

Toutefois, CDC HABITAT SOCIAL signale que le programme d'actions inscrit dans les tableaux TFPB ne correspond pas à l'exhaustivité des interventions du bailleur en faveur des habitants des quartiers. D'autres actions non mentionnées seraient valorisables.

Les actions réalisées par le bailleur concernent l'ensemble des 8 axes de la GUSP. Le tableau ci-dessous identifie le budget alloué par le bailleur pour chaque thématique, et la part de valorisation par la TFPB. La totalité des actions engagées ont été valorisées par le bailleur à 100%.

Les actions les plus importantes en financement concernent : le poste de coordonnateur HLM de la gestion de proximité (27 000€), les surcoûts de remise en état des logements (19 980€). Les dépenses réelles engagées sont identiques aux dépenses prévisionnelles.

| | Axes | Actions | Depense réelle | Financement bailleur | Autre financement | valorisée TFPB | valorisation TFPB |
|---|--|---|---|----------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| | | Renforcement du gardiennage et surveillance | | | | non valorisé | |
| 1 | Renforcement de la présence du personnel de proximité | Agents de médiation sociale | 2 000 | 2 000 | | 2 000 | 100% |
| | | Agents de développement social et urbain | 4 000 | 4 000 | | 4 000 | 100% |
| | | Coordonnateur hlm de la gestion de proximité | 27 000 | 27 000 | 2 700 | 24 300 | 90% |
| | | Référents sécurité | 2 000 | 2 000 | | 2 000 | 100% |
| 2 | | Formation/soutien des personnels de proximité | Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...) | 1 500 | 1 500 | | 1 500 |
| | Sessions de coordination inter-acteurs | | | | | | |
| | Dispositifs de soutien | | | | | | 100% |
| 3 | Sur-entretien | Renforcement nettoyage : sur entretien | | | | non valorisé | 100% |
| | | Enlèvement de tags et graffitis | | | | | 100% |
| | | Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention | 543 | 543 | | 543 | 100% |
| | | Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...) | 1 212 | 1 212 | | 1 212 | 100% |
| 4 | Gestion des déchets et encombrants / épaves | Gestion des encombrants | 7 221 | 7 221 | | 7 221 | 100% |
| | | Renforcement ramassage papiers et détritux | | | | | |
| | | Enlèvement des épaves | | | | non valorisé | 100% |
| | | Amélioration de la collecte des déchets | | | | | |
| 5 | Tranquillité résidentielle | Dispositif tranquillité | | | | | |
| | | Vidéosurveillance (fonctionnement) | | | | non valorisé | |
| | | Surveillance des chantiers | | | | | |
| | | Analyse des besoins en vidéosurveillance | 2 000 | 2 000 | | 2 000 | 100% |
| 6 | Concertation / sensibilisation des locataires | Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires | | | | | |
| | | Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes écocitoyens... | 9 450 | 9 450 | | 9 450 | 100% |
| | | Enquêtes de satisfaction territorialisées | 400 | 400 | | 400 | 100% |
| 7 | Animation, lien social, vivre ensemble | Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » | 2 883 | 2 883 | | 2 883 | 100% |
| | | Actions d'accompagnement social spécifiques Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) | 1 000 | 1 000 | | 1 000 | |
| | | Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers | | | | | 100% |
| | | Mise à disposition de locaux associatifs ou de services - 12 baux | 1 000 | 1 000 | | 1 000 | 100% |
| 8 | | Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU) | Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...) | | | | non valorisé |
| | Surcoûts de remise en état des logements | | 19 980 | 19 980 | | 19 980 | 100% |
| | Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...) | | | | | | |

Chiffre en bleu = chiffrage estimatif au 11-4-23 à confirmer

82 189

82 189

79 489

BATIGERE ILE DE FRANCE QPV Arche Guédon (Torcy)

Nombre de logements : 105

| Dépense réelle | Dépense Valorisée TFPB | Taux de valorisation |
|----------------|------------------------|----------------------|
| 15 577 € | 15 577 € | 100% |

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

1/ la tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), la présence de tags, des boîtes aux lettres souvent vandalisées.

2/ la sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines ;

3/ la gestion des déchets et encombrants / épaves (dépôt sauvage d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) ;

4/ la présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée ;

5/ les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

Bilan financier global :

Le bailleur a réalisé des actions dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 15 577 € valorisé en totalité.

Les actions réalisées par le bailleur concernent :

1/ AXE 1 : Le renforcement du personnel de proximité : mise en place d'une convention annuelle avec l'association AMLI pour l'intervention d'un développeur social (DSU) (**1 890 €**)

2/ AXE 3 : Sur-entretien, **4 174 €** - Renforcement nettoyage :

- Renforcement du nettoyage des espaces extérieurs et des parkings – 3 284€ - Réparation des équipements vandalisés (890€) :
- 16 Allée des Enfants : intervention sur minuterie éclairage parties communes- 77€
- 8 Allée des Enfants : recherche de panne et réparation de l'interphonie – 75€
- 2 Allée des Enfants : remplacement de la vitre porte de hall– 200€
- 16 Allée des Enfants : intervention remplacement vitrage porte hall – 176€
- 12 Allée des Enfants Remplacement de la poignée de tirage porte escalier dernier étage -103€
- 6 Allée des Enfants et 10 passage de la Mogotte : Remplacement cylindre trappe VS avec ouverture porte - 259€

3/ AXE 7 : Animation, lien social, vivre ensemble, **7 062 €**

- Organisation d'animations de quartier « Ateliers du Bien Habiter » (ateliers économies d'eau, animation sportive, goûter, élaboration et réalisation de module, ateliers réparation de vélos et trottinettes et ingénierie AMLI et communication) valorisées à hauteur de

3 062€ - Accompagnement social pour les ménages les plus fragiles : Convention annuelle avec l'Association AMLI pour l'intervention d'un travailleur social, valorisée à hauteur de **1 000€**

- Action d'insertion : remise en peinture des parties communes valorisée à **3 000€**
 - 8 Allée des Enfants : décapage porche - 600€
 - 10 Allée des enfants : mise en peinture portes locaux communs- 300€
 - 10 Passage de la Mogotte : mise en peinture hall et porche - 960€
 - 2-4-6 et 8 Allée des Enfants : lessivage cage d'escalier et décapage sol-1 140€



Les ateliers Bien Habiter BATIGERE-ILE-DE-FRANCE, juin 2022



Atelier Boxe par Xavier Noël, juin 2022



Atelier prévention incendie par Chubb Conseil & Formation, juin 2022

CDC – HABITAT – QPV Le Mail (Torcy)

Nombre de logements : 275

| Dépense réelle | Dépense Valorisée TFPB | Taux de valorisation |
|----------------|------------------------|----------------------|
| 62 012 € | 59 012 € | 85,51% |

Bilan financier global :

Le bailleur a réalisé des actions dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 64 012 € dont 59 012 € ont été valorisés.

Les actions réalisées par le bailleur concernent l'ensemble des 8 axes de la GUSP. Le tableau ci-dessous identifie le budget alloué par le bailleur pour chaque thématique, et la part de valorisation par la TFPB. La plupart des actions engagées ont été valorisées par le bailleur à 100% en général à l'exception de 2 actions : le financement du poste de coordonnateur HLM de la gestion de proximité valorisé à 90% sur un total de 21 000 € et les surcoûts de remise en état des logements valorisés à 83% sur un total de 18 000 €.

Les actions les plus importantes en financement concernent : le poste de coordonnateur HLM de la gestion de proximité (2 100 €), les surcoûts de remise en état des logements (18 000 €). Les dépenses réelles engagées sont identiques aux dépenses prévisionnelles. Toutes les actions prévues ont été réalisées. En global, le financement bailleur s'élève à 62 012 € dont 59 012 € de valorisation TFPB, soit un taux de 85,51%.

| | Axes | Actions | Dépense réel | Financement bailleur | Autre financement | Dépense valorisée TFPB | Taux de valorisation TFPB |
|---|---|---|--------------|----------------------|-------------------|------------------------|---------------------------|
| 1 | Renforcement de la présence du personnel de proximité | Renforcement du gardiennage et surveillance | | | | | |
| | | Agents de médiation sociale | | | | | |
| | | Agents de développement social et urbain | 3 000 | 3 000 | | 3 000 | 100% |
| | | Coordonnateur hlm de la gestion de proximité | 21 000 | 18 900 | 2 100 | 18 900 | 90% |
| | | Référents sécurité | 1 300 | 1 300 | | 1 300 | 100% |
| 2 | Formation/soutien des personnels de proximité | Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...) | - | - | | - | 100% |
| | | Sessions de coordination inter-acteurs | | | | | |
| | | Dispositifs de soutien | - | - | | - | 100% |
| 3 | Sur-entretien | Renforcement nettoyage | 1 740 | 1 740 | | 1 740 | 100% |
| | | Enlèvement de tags et graffitis | 500 | 500 | | 500 | 100% |
| | | Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention | 213 | 213 | | 213 | 100% |
| | | Réparations des équipements vandalisés | | | | | 100% |
| 4 | Gestion des déchets et encombrants / épaves | Gestion des encombrants | 2 466 | 2 466 | | 2 466 | 100% |
| | | Renforcement ramassage papiers et détritrus | | | | | 100% |
| | | Enlèvement des épaves | | | | | 100% |
| | | Amélioration de la collecte des déchets | | | | | |
| 5 | Tranquillité résidentielle | Dispositif tranquillité | 3 000 | 3 000 | | 3 000 | 100% |
| | | Vidéosurveillance (fonctionnement) | | | | | 100% |
| | | Surveillance des chantiers | | | | | |
| | | Analyse des besoins en vidéosurveillance | 3 000 | 3 000 | | 3 000 | 100% |
| 6 | Concertation / sensibilisation des locataires | Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires | 1 450 | 1 450 | | 1 450 | 100% |
| | | Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... | | | | | |
| | | Enquêtes de satisfaction territorialisées | 350 | 350 | | 350 | 100% |
| 7 | Animation, lien social, vivre ensemble | Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » | 2 880 | 2 880 | | 2 880 | 100% |
| | | Actions d'accompagnement social spécifiques | | | | | |
| | | Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) | | | | | |
| | | Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) | | | | | 100% |
| | | Mise à disposition de locaux associatifs ou de services | 214 | 214 | | 214 | 100% |
| 8 | Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU) | Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...) | | | | | 100% |
| | | Surcoûts de remise en état des logements | 18 000 | 18 000 | | 15 000 | 83% |
| | | Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...) | 5 000 | 5 000 | | 5 000 | 100% |
| | | | | 64 112 | 62 012 | | 59 012 |

Chiffres en bleu = dépenses estimatives au 11-4-23 à confirmer

Nombre de logements : 245

| Dépense réelle | Dépense Valorisée TFPB | Taux de valorisation |
|----------------|------------------------|----------------------|
| 48 780€ | 41 232.75€ | 85% |

Des constats et des problématiques ont été identifiés lors du diagnostic en marchant réalisé en octobre 2022. Ils ont trait à :

- la complexité du site (rue du Moulin à Eau et Square Neptune) due au défaut de rétrocession, à la superposition de structures de gestion : espaces publics et privés non différenciés avec des incidences sur le fonctionnement du quartier ;
- la problématique du stationnement dans un quartier enclavé et l'absence de commerces de proximité ; le nécessaire travail en continu sur le raffermissement du lien social en s'appuyant sur des structures sociales de proximité de qualité ;
- la restauration de la tranquillité résidentielle et urbaine aux abords de la résidence sur Baudelaire.

Les principaux dysfonctionnements identifiés sur le champ résidentiel, la gestion urbaine de proximité, l'articulation de la gestion des espaces résidentiels et des espaces publics sont les suivants :

- 1/ La gestion des déchets et encombrants / épaves (Dépôt d'encombrants et de déchets hors zones de stockage dédiées, sur les trottoirs, aux pieds de certains immeubles) (Encombrants récurrents sur les espaces extérieurs de Baudelaire et Neptune)
- 2/ La Tranquillité résidentielle aux abords des immeubles, des espaces de rencontre, les problèmes d'incivilités dans l'utilisation du stationnement, et l'occupation des espaces extérieurs, résidentiels privatifs et publics (trottoirs, voirie, places, placettes...), (Dalle square Neptune à aménager car trop minérale ; Entretien et aménagement du jardin square Neptune ; trottoirs dangereux et arbres à abattre promenade croix Saint Maur...)
- 3/ La sécurisation des parkings et des zones confidentielles qui attirent les squats et les trafics en tous genres source de violences urbaines (parking 2ème sous-sol squatté à Baudelaire ; Calorifuge inexistant par endroit et câble électrique pendant dans le parking souterrain square Neptune)
- 4/ La présence du personnel de proximité qui mérite d'être renforcée
- 5/ les problématiques du lien social, de la citoyenneté et du vivre ensemble en mal d'existence, qui ont souffert des conséquences de la pandémie de la Covid19. Les habitants ont maintenu en dépit des difficultés, l'élan de solidarité envers les personnes et les familles les plus vulnérables, avec l'appui et le soutien du bailleur et de la ville pour éviter l'entre soi et le repli sur soi.

Bilan financier général :

Le bailleur a réalisé des actions dans de cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité et en lien avec l'abattement de la TFPB pour un montant total de 48 780 € valorisé par la TFPB 85%.

Les actions réalisées par le bailleur concernent :

- 1/ Le renforcement des agents de développement social et urbain
(Participation aux instances locales) : **11 280€, dont valorisation TFPB à 3% (352.50€)**
- 2/ Le Sur-entretien avec le nettoyage de la dalle square Neptune tous les trimestres :
2 400 €, dont aucune valorisation TFPB (0%)
- 3/ La tranquillité résidentielle avec la mise en place de la vidéosurveillance parking Neptune et fonctionnement vidéosurveillance : **13 000 € dont valorisation TFPB à 98%**
- 4/ Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » :
 - Appel à projet Beaux-Arts pour la mise en valeur du porche Square Neptune
 - Atelier réparation vélo M2IE
 - Création d'un parcours guidé des œuvres artistiques
 - Soutien à l'association OMAC**16 100 € dont valorisation TFPB 131% (21 092.25€)**
- 5/ Petits travaux d'amélioration de la qualité de service : le renforcement de l'éclairage Plantation dans les espaces verts Square Neptune.

- Appel à projet Beaux-Arts pour la mise en valeur du porche Square Neptune
- Atelier réparation vélo M2IE
- Création d'un parcours guidé des œuvres artistiques
- Soutien à l'association OMAC

16 100 € dont valorisation TFPB 131% (21 092.25€)

5/ Petits travaux d'amélioration de la qualité de service : le renforcement de l'éclairage Plantation dans les espaces verts Square Neptune.

La gouvernance

La gouvernance permet d'obtenir une visibilité des actions déployées sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires et ainsi d'activer le réseau d'acteurs pour agir au plus près des besoins des habitants.

Dans le cadre de la Politique de la Ville, l'année 2022 se caractérise par la prorogation des contrats de ville 2020-2022 conduisant les différents acteurs à mettre en perspective le bilan des actions réalisées dans le cadre du contrat de ville avec les objectifs inscrits dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé aux contrats de ville.

Cette année 2022 se concrétise également par le renouvellement des gouvernances communales et communautaires. Des instances de comités de pilotage ont été mises en place et animées dans le cadre du déploiement des projets : le PRIJ, la Cité éducative Noisiel-Torcy, les QRR, la GUSP.

Perspectives 2023

- Réalisation de la phase 2 du futur projet de contrat de ville 2024-2028 (2^{ème} semestre 2023)
- Suivi de la mise en œuvre des actions de la Cité éducative 2022/2023
- Mise en œuvre du PEDT 2022-2026
- Suivi des actions CRTE dédiées à la Politique de la ville
- Suivi des GUSP hors financement TFPB (Etat, CAPVM, Communes, Bailleurs)
- Suivi du PRIJ (plan régional pour l'insertion des jeunes) de la CAPVM en collaboration avec l'Etat

DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Par délibération n° 20.03.06 du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire agissant en vertu de cette délégation, doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT.

Les marchés, accords-cadres et avenants passés conformément à ces dispositions sont en annexe.

| |
|--|
| PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL |
|--|

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

23-07-01 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Madame VERTENEUILLE expose qu'il convient de présenter au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 de la ville, pour approbation.

Il est précisé que le Compte Administratif 2022 est présenté à la Commission des Finances du 20 juin 2023.

Il est proposé d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022, faisant ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement-exécution 2022

| | |
|--------------------------|---------------|
| ➤ Recettes | 33 752 770,06 |
| ➤ Dépenses | 34 014 482,43 |
| ➤ Solde d'exécution 2022 | - 261 712,37 |

Investissement-exécution 2022

| | |
|--------------------------|---------------|
| ➤ Recettes | 11 044 258,14 |
| ➤ Dépenses | 11 749 271,29 |
| ➤ Solde d'exécution 2022 | - 705 013,15 |

Les restes à réaliser 2022 en investissement s'élèvent à :

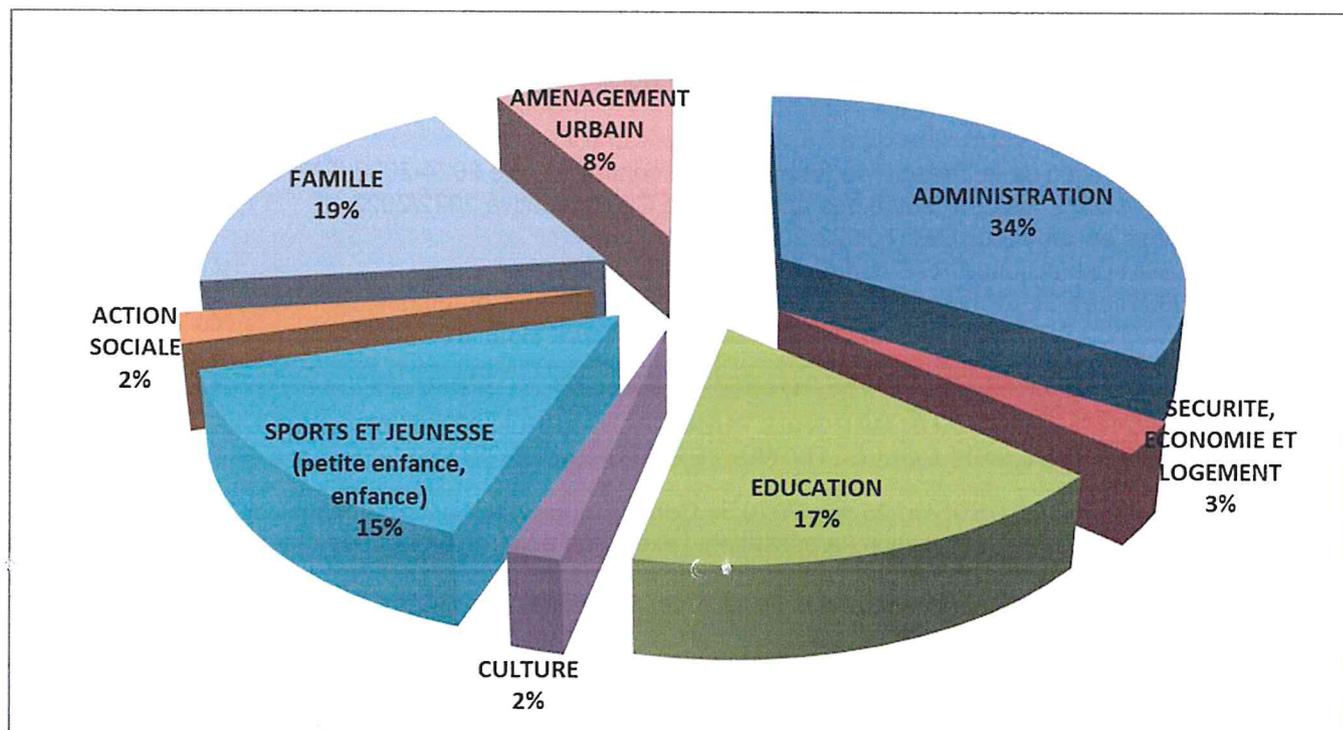
| | |
|----------------------|--------------|
| ➤ Recettes | 3 286 697,57 |
| ➤ Dépenses | 2 960 290,26 |
| ➤ Solde excédentaire | 326 407,31 |

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2022 compte tenu des résultats de l'exercice 2021 reportés, s'établit comme suit :

| | Résultat cumulé de clôture 2021 | Part affectée à l'investissement 2022 | Résultat exercice 2022 | Résultat cumulé de clôture 2022 |
|-----------------------|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Investissement | -4 675 125,75 | 0 | -705 013,15 | -5 380 138,90 |
| Fonctionnement | 7 630,54 | 7 630,54 | -261 712,37 | -261 712,37 |
| Total | - 4 667 495,21 | 0 | -966 725,52 | -5 641 851,27 |

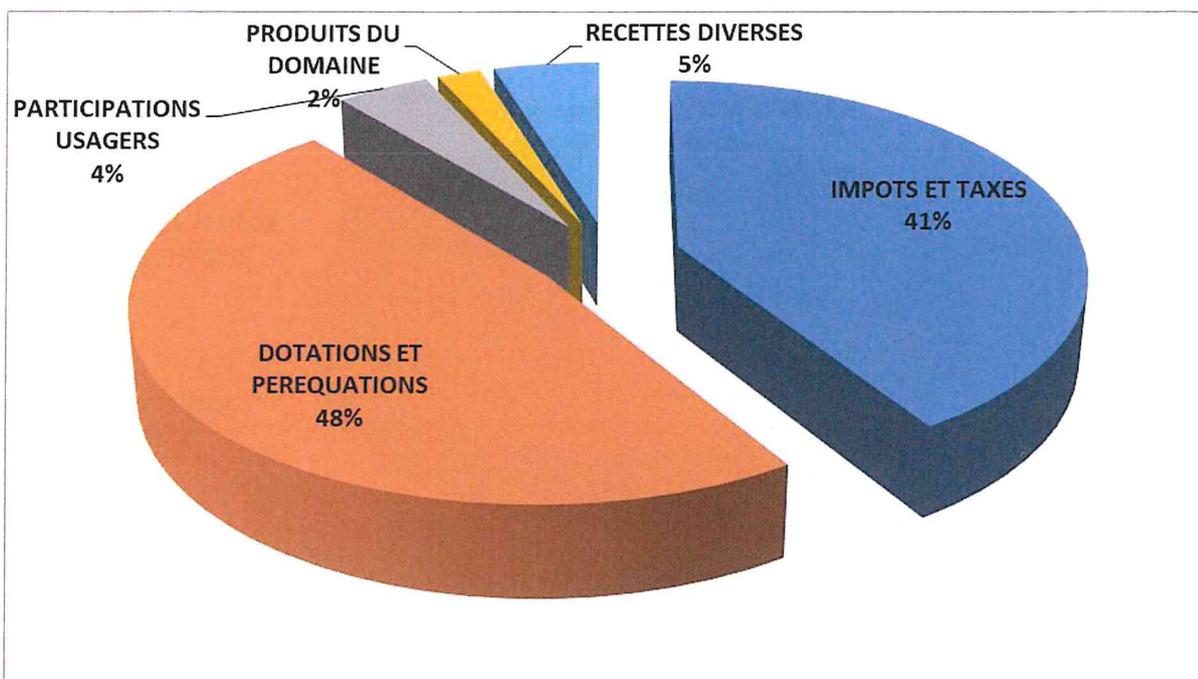
PRESENTATION GRAPHIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PAR ACTION

- En dépenses de la section de fonctionnement



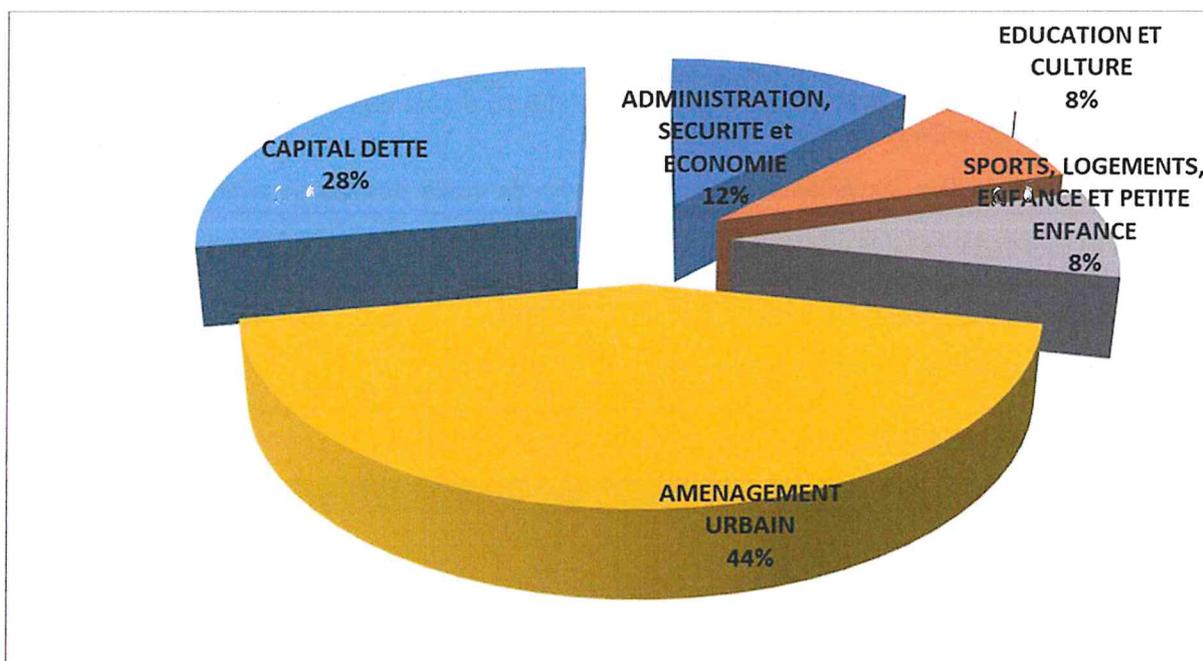
Administration : 11 455 916,55 € - Aménagement Urbain : 2 815 499,37 € - Famille : 6 329 452,15 € - Action sociale : 856 580,11 € - Sports jeunesse (petite enfance, enfance) : 5 248 324,12 € - Culture : 631 635,05 € - Education : 5 763 525,07 € - Sécurité, économie, logement : 913 550,01 €

- En recettes de la section de fonctionnement

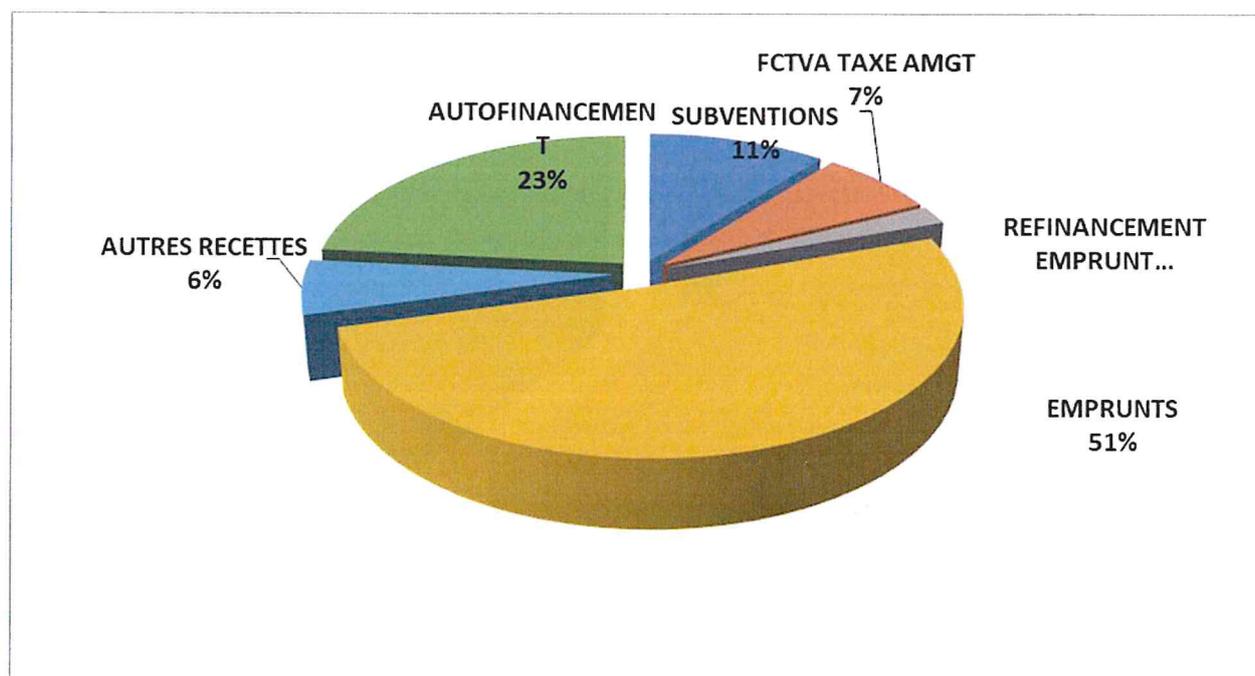


Impôts et taxes : 13 860 076,88 € - Dotations et péréquations : 16 149 055,94 € - Participations usagers : 1 433 410,28 € - Produits du domaine : 681 590,18 € - Recettes diverses : 1 628 636,78 €

En dépenses de la section d'investissement (hors restes à réaliser 2022)



Capital de la dette : 3 276 254,12 € - Administration et sécurité : 1 432 975,28 € - Education et Culture : 979 467,56 € - Sports, logements, enfance et petite enfance : 916 983,46 € - Aménagement urbain : 5 143 590,87 €



Autofinancement : 2 596 112,31 € - Subventions : 1 169 480,93 € - FCTVA, Taxe aménagement : 779 568,78 € - Emprunts : 5 633 333,00 € - Refinancement dette : 216 666,67 € - Autres recettes : 649 096,45 €

Le solde de clôture 2022 en section de fonctionnement est déficitaire et s'élève **261 712,37 €**. Aucune mise en réserve au 1068 ne pourra être réalisée afin de participer au financement des investissements.

Le solde de clôture 2022, en section d'investissement est également déficitaire et s'élève **705 013,15€** soit, cumulé au déficit antérieur 2021 qui s'élevait à -4 675 125,75 €, une dépense d'investissement au budget supplémentaire 2023, ligne D001 de **5 380 138,90 €**.

Le financement de la section d'investissement compte tenu du solde des restes à réaliser 2022 est établi comme suit :

| | |
|---|-------------------------|
| - Solde négatif 2021 de la section investissement | - 5 380 138,90 € |
| - Solde déficitaire des restes à réaliser 2021 d'investissement | + 326 407,31 € |
| - Besoin de financement de la section d'investissement | = 5 053 731,59 € |

1 - LES DONNEES GENERALES ET LE RESULTAT

Les grandes masses financières

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|
| Recettes de fonctionnement | 32 360 823 | 33 620 285 | 33 752 770 |
| Dépenses de fonctionnement | 32 370 075 | 33 603 402 | 34 014 482 |
| Recettes d'investissement | 10 406 640 | 11 830 680 | 11 044 258 |
| Dépenses d'investissement | 11 251 823 | 10 893 068 | 11 749 271 |

Evolution

| | Evolution moyenne (en %) | Evolution totale (en %) |
|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Recettes de fonctionnement | 2,73% | 4,30% |
| Dépenses de fonctionnement | 2,96% | 5,08% |
| Recettes d'investissement | 6,60% | 6,13% |
| Dépenses d'investissement | 0,41% | 4,42% |

L'endettement

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------|------------|------------|------------|
| Encours au 31/12 | 21 350 324 | 17 308 981 | 25 179 163 |
| Emprunt | 3 000 000 | 5 000 000 | 5 633 333 |

2 - LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|------------|------------|------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 32 265 087 | 32 933 644 | 33 086 126 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 29 159 036 | 29 460 925 | 30 658 911 |
| Epargne de gestion | 3 604 803 | 3 909 910 | 2 874 924 |
| Epargne brute | 3 106 051 | 3 472 719 | 2 427 215 |
| Taux d'épargne brute (en %) | 9,63% | 10,54% | 7,34% |
| Epargne nette | 533 396 | -568 964 | -38 258 |

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

Encours de dette et annuité

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------------|------------|--------------|------------|
| Capital Restant Dû (au 31/12) | 21 350 324 | 17 308 981 | 25 179 163 |
| Evolution en % | 1,40 % | -18,93 % | 45,47% |
| Annuités | 3 071 407 | 4 478 874,26 | 2 913 181 |
| Evolution en % | -4,17% | + 45.82 % | -34,96% |

Les mouvements revolving inscrits au 16449 ne sont pas pris en compte dans l'annuité ainsi que les mouvements au compte 166 et 1645

Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Il se calcule selon la règle suivante : encours de la dette / épargne brute.

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------------|----------|----------|-----------|
| Ratio de désendettement | 6,87 ans | 4,98 ans | 10,37 ans |

4 - LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------------|------------|------------|
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 29 159 036 | 29 460 925 | 30 658 911 |
| Evolution en % | -1,56% | + 1,04 % | +1,22% |
| Charges de personnel et frais assimilés (chap 012) | 20 737 731 | 21 330 158 | 22 553 163 |
| Evolution en % | -2,5% | + 2,86% | + 5,73% |
| Charges à caractère général (chap 011) | 6 165 866 | 6 033 446 | 5 728 977 |
| Evolution en % | -0,04% | -2,15 % | -5,05% |
| intérêts de la dette (art 66111) | 498 750 | 437 190 | 447 709 |
| Evolution en % | -10,18% | -12,34 % | 2,41% |

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

| | Evolution moyenne (en %) | Evolution totale (en %) |
|--|--------------------------|-------------------------|
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 2,06% | 5,14% |
| Charges de personnel et frais assimilés (chap 012) | 3,87% | 8,75% |
| Charges à caractère général (chap 011) | -3,08% | -7,09% |
| intérêts de la dette (art 66111) | -7,53% | -10,23% |

Les dépenses d'investissement

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------------|------------|------------|
| Total des dépenses réelles d'investissement | 11 091 723 | 10 186 282 | 11 055 464 |
| Evolution en % | 42,39% | -8,16 % | +8,53% |
| Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204) | 7 912 891 | 5 724 598 | 7 669 992 |
| Evolution en % | 3,86% | -27,65 % | +33,98% |
| Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449) | 2 572 655 | 4 041 683 | 2 465 473 |
| Evolution en % | -2,91% | +57,10% | -39,00% |

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre

| | Evolution moyenne (en %) | Evolution totale (en %) |
|--|--------------------------|-------------------------|
| Total des dépenses réelles d'investissement | -2,83% | -0,33% |
| Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204) | -10,24% | -3,07% |
| Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449) | 17,65% | -4,17% |

5 - LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 32 265 088 | 32 933 299 | 33 086 127 |
| Evolution en % | -0,12% | +2,07 % | +0,46% |
| Produit des contributions directes (art 73111) | 11 393 198 | 11 809 143 | 12 246 867 |
| Evolution en % | 1,04% | 3,65% | 3,71% |
| Fiscalité indirecte | 8 823 715 | 9 223 786 | 8 494 959 |
| Evolution en % | -2,39% | 4,53% | -7,90% |
| Dotations | 8 490 549 | 8 272 732 | 10 267 306 |
| Evolution en % | -5,75% | -2,57 % | 24,11% |
| Autres recettes | 3 653 357 | 4 314 623 | 2 743 637 |
| Evolution en % | 17,85% | 18,11 % | -36,41% |

La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

| | Evolution moyenne (en %) | Evolution totale (en %) |
|---|--------------------------|-------------------------|
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 1,54% | 2,54% |
| Produit des contributions directes (art 73111) | 3,71% | 7,49% |
| Fiscalité indirecte | 0,27% | -3,73% |
| Dotations | 6,12% | 20,93% |
| Autres recettes | -2,27% | -24,90% |

Les recettes d'investissement

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Total des recettes réelles d'investissement | 7 131 243 | 7 668 533 | 7 661 503 |
| Evolution en % | 14,09% | 7,53% | -0,09% |
| FCTVA (art 10222) | 1 509 880 | 635 354 | 573 898 |
| Evolution en % | -21,44% | -57,92% | -9,67% |
| Subventions perçues liées au PPI (chap 13) | 4 214 797 | 1 886 660 | 1 169 481 |
| Evolution en % | 48,16% | -55,24% | -38,01% |
| Taxe d'urbanisme | 78 405 | 145 635 | 205 670 |
| Evolution en % | 13,85% | 85,75% | 41,22% |
| Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) | 3 000 000 | 5 000 000 | 5 633 333 |
| Evolution en % | -14,29% | 66,67% | 12,67% |

Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chap 27), les opérations pour compte de tiers (chap 45) en recette, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors emprunt)

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

| | Evolution moyenne (en %) | Evolution totale (en %) |
|--|--------------------------|-------------------------|
| Total des recettes réelles d'investissement | 4,99% | 7,44% |
| FCTVA (art 10222) | -39,97% | -61,99% |
| Subventions perçues liées au PPI (chap 13) | -16,17% | -42,03% |
| Taxe d'urbanisme | 82,69% | 162,32% |

7 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Sous-total dépenses d'équipement | 6 257 120 | 5 724 598 | 7 669 992 |

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------------|-------------|------------|
| Epargne nette (a) | 533 396 | -568 964 | -38 258 |
| FCTVA (b) | 1 509 880 | 635 354 | 573 898 |
| Autres recettes (c) | 0 | 0 | |
| Produit de cessions (d) | 600 910 | 792 300 | 185 923 |
| Ressources financières propres e = (a+b+c+d) | 2 644 186 | 858 690 | 721 563 |
| Subventions perçues (liées au PPI) (f) | 4 214 797 | 1 886 660 | 1 169 481 |
| Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g) | 3 000 000 | 5 000 000 | 5 633 333 |
| Financement total h = (e+f+g) | 9 858 983 | 7 745 350 | 7 524 377 |
| Résultat de l'exercice | - 5 621 989 | - 4 675 125 | -5 380 139 |

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

8 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

| | 2020 | 2021 | 2023 |
|----------|--------|--------|---------|
| Ratio 1 | 1262 | 1311 | 1 385 |
| Ratio 2 | 502 | 526 | 553 |
| Ratio 3 | 1422 | 1466 | 1 495 |
| Ratio 4 | 410 | 347 | 347 |
| Ratio 5 | 941 | 770 | 1 138 |
| Ratio 6 | 152 | 140 | 138 |
| Ratio 7 | 72,4% | 72,4% | 73,6% |
| Ratio 9 | 96,73% | 97,27% | 100,54% |
| Ratio 10 | 24,2% | 23,7% | 23,2% |
| Ratio 11 | 66,2% | 52,6% | 76,1% |

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quittera la salle afin que le Conseil Municipal procède au vote relatif à l'approbation du Compte Administratif.

Madame KLEIN-POUCHOL, bien que pour une réforme de la fiscalité dans son ensemble, est très choquée de voir apparaître dans les présentations les produits de l'ancienne taxe d'habitation dans la rubrique « Impôts et taxes », alors que cette somme est récupérée par l'Etat et reversée sous forme de compensation mais pas avec les mêmes critères et sans prendre en compte les possibilités de déduction. De plus, les nouveaux logements ne génèrent aucune ressource complémentaire.

Elle observe que c'est un artifice de présentation pour quelque chose qui impacte de manière significative dans la durée les finances des collectivités locales. Le seul impôt qui reste est la taxe sur le foncier bâti. S'ajoute à cela la baisse importante de toutes les dotations.

Le budget devient inquiétant pour toutes les collectivités, d'autant plus que les agents sont légitimes à revendiquer une augmentation de leur salaire impacté par la baisse importante de leur pouvoir d'achat.

Il faut donc avoir une action réellement politique à tous les niveaux pour obtenir une transformation significative.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics,

VU le Budget Primitif et ses décisions modificatives de l'exercice 2022,

CONSIDERANT le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2022 compte tenu des résultats de l'exercice 2021 reportés,

CONSIDERANT les restes à réaliser 2022 en investissement,

CONSIDERANT la Commission des Finances du 20 juin 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2022, faisant ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement-exécution 2022

| | |
|--------------------------|---------------|
| ➤ Recettes | 33 752 770,06 |
| ➤ Dépenses | 34 014 482,43 |
| ➤ Solde d'exécution 2022 | - 261 712,37 |

Investissement-exécution 2022

| | |
|--------------------------|---------------|
| ➤ Recettes | 11 044 258,14 |
| ➤ Dépenses | 11 749 271,29 |
| ➤ Solde d'exécution 2022 | - 705 013,15 |

Les restes à réaliser 2022 en investissement s'élèvent à :

| | |
|----------------------|--------------|
| ➤ Recettes | 3 286 697,57 |
| ➤ Dépenses | 2 960 290,26 |
| ➤ Solde excédentaire | 326 407,31 |

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2022 compte tenu des résultats de l'exercice 2021 reportés, s'établit comme suit :

| | Résultat cumulé de clôture 2021 | Part affectée à l'investissement en 2022 | Résultat exercice 2022 | Résultat cumulé de clôture 2022 |
|-----------------------|---------------------------------|--|------------------------|---------------------------------|
| Investissement | -4 675 125,75 | 0 | -705 013,15 | -5 380 138,90 |
| Fonctionnement | 7 630,54 | 7 630,54 | -261 712,37 | -261 712,37 |
| Total | - 4 667 495,21 | 0 | -966 725,52 | -5 641 851,27 |

DECIDE l'affectation définitive des résultats 2022 sur l'exercice 2023 de la manière suivante :

Le solde déficitaire de clôture, en section d'investissement, s'élève **5 380 138,90 €**, et sera repris en dépenses d'investissement au budget supplémentaire 2023, ligne D001.

Le financement de la section d'investissement compte tenu du solde des restes à réaliser 2022 est établi comme suit :

| | |
|---|-------------------------|
| - Solde négatif 2021 de la section investissement | - 5 380 138,90 € |
| - Solde déficitaire des restes à réaliser 2021 d'investissement | + 326 407,31 € |
| - Besoin de financement de la section d'investissement | = 5 053 731,59 € |

Le solde déficitaire de clôture 2022, en section de fonctionnement, s'élève **261 712,37€**, et sera repris en dépenses de fonctionnement au budget supplémentaire 2023, ligne D002.

23-07-02 – BUDGET 2022 – ARRET DU COMPTE DE GESTION 2022 DU COMPTABLE PUBLIC.

Madame VERTENEUILLE expose qu'il convient de présenter au Conseil Municipal, le Compte de Gestion 2022 dressé par le Comptable du Service de Gestion Comptable de CHELLES.

Il est précisé que le Compte de gestion et le Compte Administratif 2022 sont présentés à la Commission des Finances du mardi 20 juin 2023.

En conséquence, il y a lieu de délibérer afin d'arrêter le compte de gestion 2022 établi par le comptable public, comme suit :

| | |
|--|------------------|
| Un résultat déficitaire d'investissement : | - 5 380 138.90 € |
| Un résultat déficitaire de fonctionnement : | - 261 712.37 € |
| Le compte de gestion présente donc un résultat global négatif de clôture : | - 5 641 851.27 € |

Dans le cadre de cette présentation, qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement 2022, le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du Compte Administratif 2022 de la commune.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics,

VU le compte de gestion 2022 présenté par le Comptable du Service de Gestion Comptable de CHELLES, relatif aux recettes et dépenses effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022,

CONSIDERANT la Commission des Finances du mardi 20 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

DONNE QUITUS au Comptable public de sa gestion et constate l'identité des soldes avec les comptes de la Commune.

Le compte de gestion 2022 établi par le comptable du Service de Gestion Comptable de CHELLES, est arrêté comme suit :

| | |
|--|------------------|
| Un résultat déficitaire d'investissement : | - 5 380 138.90 € |
| Un résultat déficitaire de fonctionnement : | - 261 712.37 € |
| Le compte de gestion présente donc un résultat global négatif de clôture : | - 5 641 851.27 € |

Le compte de gestion, qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement 2022 est en concordance avec le résultat de clôture du Compte Administratif 2022 de la commune.

Madame VERTENEUILLE expose que la présente délibération a pour objet de prendre en compte les ajustements budgétaires suivants :

Section de fonctionnement

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---------------------------|--------------|--------------|---|
| CHAPITRE | DEPENSES | RECETTES | OBSERVATIONS |
| 011 | 111 588,02 | | Achat de fournitures pour travaux en régie (41 666 €), Entretien des terrains de sport (30 000 €), Transports collectifs pour l'Enfance (13 000 €), Prestations complémentaires Enfance bénéficiant de subventions (8 800 €), Fournitures d'espaces verts (12 170 €), Acquisition de malles sensorielles pour la Petite Enfance (4 252,02 €), Dératisation (+3 400 €) et autres ajustements (solde – 1 700 €) |
| 65 | -26 400,00 | | Subvention Office Municipal des Sports – 30 000 €, Virement entre chapitre pour la Culture (3 000 €) et reversement de la subvention classe ULIS à l'école du Clos (600 €) |
| 66 | 98 000,00 | | Prorata des intérêts 2023 du prêt de 4 000 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne |
| 67 | 7 647,98 | | Frais de cession (2 252 €) et divers crédits pour opérations imprévues (5 395,98 €) |
| 74 | | 9 000,00 | Subvention CAF et Quartier Politique de la Ville pour l'Enfance (8 400 €) + encaissement de la subvention classe ULIS à l'école du Clos (600 €) |
| 042 | | 181 836,00 | Prévision du montant des travaux en régie à transférer en investissement |
| Total | 190 836,00 € | 190 836,00 € | |

Section d'investissement

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|-------------|------------|--|
| CHAPITRE | DEPENSES | RECETTES | OBSERVATIONS |
| 040 | 181 836,00 | | Prévision de valorisation des travaux en régie (transfert des charges de fonctionnement mobilisées pour réaliser des investissements) |
| 20 | 22 810,00 | | Ajustement du programme de travaux 2023 (paramétrage M57, migration Axelnet, investigations complémentaires RD10P, complément maîtrise d'œuvre réaménagement accueil HDV) + virement de 87 000 € de crédits informatiques budgétés au chapitre 21 + déplacement de frais d'études pour 178 860 € vers les chapitres-opérations |
| 21 | -282 330,64 | | Ajustement du programme de travaux 2023 + Désinscription des crédits « généraux » pour transfert sur les opérations ci-dessous (-374 164,62 €) + transfert de crédits informatiques vers le chapitre 20 (-87 000 €). |
| Op 106 : CREATION D'UN PARC AGRICOLE | 432 946,62 | 0 | Création d'une opération / déplacement des crédits hors opérations vers les chapitres-opérations |
| Op 107 : REHABILITATION EXTENSION GS DU BEL AIR | 75 078,00 | 0 | |
| Op 108 : REHABILITATION DE LA MAISON LEO LAGRANGE | 0 | 0 | |
| Op 109 : AMENAGEMENT DU NOUVEAU POSTE DE PM | 45 000,00 | 0 | |
| 13 | | 422 141,31 | Subventions : Perçues : ANS - MULTISPORTS GS V. HUGO (123 784,31€) DPV 2021 GS V Hugo (47 198 €) FIPD 2022 (Sécurisation des GS, acompte = 19 500€) Notifiées : DPV 2022 : - GS V Hugo (notif = 56 637 €) - Réfection préau ALSH Léo Lagrange (21 421 €) - Remplacement verrière GS G. Brassens (31 312€) - Remplacement verrière GS L. Michel (31 312€) |

| | | | |
|---------|--------------|--------------|--|
| | | | Rénovation terrain GS V. Hugo (34 212 €) Réfection éclairage gymnases J. Monnet et J. Moulin (12 910 €) Vidéoprotection phase 8 (43 855 €) |
| 16 | | 53 198,67 | Complément d'emprunt pour équilibre |
| Total : | 475 339,98 € | 475 339,98 € | |

| | | | |
|--------------|--------------------|---------------------|--|
| TOTAL | 666 175,98€ | 666 175,98 € | Fonctionnement + investissement |
|--------------|--------------------|---------------------|--|

La décision modificative de budget est équilibrée à 190 836,00 euros en fonctionnement et 475 339,98 euros en investissement.

La présente délibération a pour objet d'approuver ces modifications du budget 2023 et la décision modificative n°1 correspondante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 des Communes et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 23-02-01 en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023,

VU la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

CONSIDERANT la Commission des Finances du 20 juin 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

ADOpte la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2023 selon les éléments annexés à la présente délibération et équilibrés comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| CHAPITRE | DEPENSES | RECETTES |
| 011 | 111 588,02 | |
| 65 | -26 400,00 | |
| 66 | 98 000,00 | |
| 67 | 7 647,98 | |
| 74 | | 9 000,00 |
| 042 | | 181 836,00 |
| Total | 190 836,00 € | 190 836,00 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---|-----------------|-----------------|
| CHAPITRE | DEPENSES | RECETTES |
| 040 | 181 836,00 | |
| 20 | 22 810,00 | |
| 21 | -282 330,64 | |
| Op 106 : CREATION D'UN PARC AGRICOLE | 432 946,62 | 0 |
| Op 107 : REHABILITATION EXTENSION GS DU BEL AIR | 75 078,00 | 0 |
| Op 108 : REHABILITATION DE LA MAISON LEO LAGRANGE | 0 | 0 |
| Op 109 : AMENAGEMENT DU NOUVEAU POSTE DE PM | 45 000,00 | 0 |
| 13 | | 422 141,31 |
| 16 | | 53 198,67 |
| Total : | 475 339,98 € | 475 339,98 € |

| | | |
|--|--------------------|---------------------|
| TOTAL | 666 175,98€ | 666 175,98 € |
| Fonctionnement + investissement | | |

PRESENTATION DES RAPPORTS RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - ANNEE 2022.

Madame VERTENEUILLE expose que les articles L.2531-16 et L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales portent obligation de présenter au Conseil Municipal pour l'année considérée :

- le rapport retraçant les actions entreprises par la commune, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les quartiers, au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de- France,

- le rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine.

L'évolution des montants perçus au cours des dernières années est la suivante :

| FSRIF | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 (BP) |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montant | 1 621 224 | 1 606 862 | 1 516 358 | 1 466 915 | 1 376 801 | 1 122 946 |
| Evolution nette | / | - 14 362 | - 90 504 | - 49 443 | - 90 114 | - 253 855 |
| Evolution n/n-1 | / | - 0,88% | - 5,64% | - 3,26% | - 0,66% | - 18,43% |

| DSU | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 (notifié) |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| Montant | 1 714 001 | 1 811 767 | 1 908 941 | 1 987 254 | 2 063 430 | 2 142 441 |
| Evolution nette | / | + 97 766 | + 197 174 | + 78 313 | + 76 176 | + 79 011 |
| Evolution n/n-1 | / | +5,70% | +5,36% | +4,10% | +3,83% | + 3,83% |

Les présentes délibérations ont pour objet d'approuver les rapports sur les actions entreprises au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France d'une part et de la Dotation de Solidarité Urbaine d'autre part.

23-07-04 – PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE - ANNEE 2022.

VU l'article L.2531-14 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant les communes éligibles et les conditions d'attribution du fonds,

VU l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant obligation de soumettre au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions entreprises au titre de l'attribution du FSRIF, pour l'exercice précédent,

VU la loi n° 91- 429 du 13 mai 1991 ayant institué le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges et des besoins sociaux de leur population

VU la Commission des Finances du 20 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

CONSTATE la présentation du rapport retraçant les actions entreprises par la commune au titre de l'attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, pour l'année 2022

RAPPORT PRESENTANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE - ANNEE 2022

Conformément à l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'Assemblée délibérante le rapport des actions entreprises en 2023, avec le concours du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile de France (FSRIF), ayant contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population de la Ville de Torcy, commune confrontée à une insuffisance de ses ressources au regard de ses charges et des besoins sociaux de sa population.

Il est rappelé que la Ville de Torcy a perçu pour l'année 2022

1 376 801 €

Cette dotation a contribué à la réalisation de diverses opérations dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie et d'accueil de la population, et en particulier dans le cadre des actions suivantes :

1 – ACTION SOCIALE D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES RETRAITES ET PREVENTION DES IMPAYES

↳ Secteur Social :

L'activité du service social en 2022 englobe :

- **190 aides facultatives accordées** (factures d'énergie, tickets alimentaires...) **pour un montant de 31 080 €**
- **110 demandes d'aides légales** (ouvertures de droits : CMU.C, AME, MDPH, Fonds d'aides énergie)
- **3 demandes de dossiers RSA** instruits.

- **42 dossiers retraite**
- **1384 personnes** reçues en **accueil** (diverses questions, orientations, prise de RDV)
- **104 personnes** ont bénéficié d'**un accompagnement social** (suivi administratif)
- **61 nouvelles domiciliations** établies au CCAS, **93 domiciliations** au total pour 170 personnes
- **2493 courriers remis** aux personnes domiciliées au CCAS

DEPUIS 2016 : « Ma Commune Ma Santé »

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le **CCAS de Torcy a signé une convention en septembre 2016 avec l'association Ma Commune Ma Santé** ».

En 2022 les permanences physiques ont repris, **7 permanences ont été assurées** dans les locaux du CCAS pour **25 familles** rencontrées et **7 souscriptions**.

🔗 Secteur Logement :

Accueil physique et téléphonique : **716 personnes**

Nombre de demandeur de logement : **2 370 dont 940 nouvelles demandes**.

🔗 Secteur Retraités

- 12 AVS et aide à domicile intervenant 7 jours sur 7 auprès de 102 personnes pour 13 448 heures
- Allocation spécifique pour les retraités précaires : **94 bénéficiaires** pour un montant de **23 785 €**
- Service portage de repas à domicile hypocaloriques, allégés en sel et en sucre, 7 jours sur 7, midi et soir : **14 212 repas**.
- Service de transport individualisé (médecin, démarches administratives...) **144 personnes**
- Service de transport collectif Bay II et à Saint Thibault : 280 personnes
- Participants séjour ANCV : **58 personnes**
- Participants Sortie annuelle : **60 personnes**
- Participants au Forum de la Semaine Bleue : **37**
- Banquet : **278**
- **1 231** Cadeaux de fin d'année distribués la semaine du 12 au 16 décembre 2022 :
 - 796 colis
 - 84 bouteilles de champagne
 - 104 places de cinéma pour la ferme du Buisson
 - 247 cartes cadeaux multi-enseignes
- 2510 usagers accueillis
- 47 instructions de dossiers d'Aides légales
- 57 Visites à domicile réalisées par la responsable pour évaluer les besoins des personnes dépendantes demandant la mise en place d'interventions à domicile

⇒ Le Foyer Lucien Mayadoux :

La résidence est située 71 rue de Paris à Torcy. C'est une résidence autonomie de 48 studios (individuels de 28m²), non médicalisée, réservée aux retraités, valides et autonomes, située au cœur de la ville et attenante au Parc des Droits de l'Enfant. Priorité est accordée aux torcéens et aux ascendants des torcéens. Les animaux sont admis. Elle accueille un grand nombre des animations proposées aux retraités.

Les animations et les ateliers en direction des personnes retraitées ont pu reprendre en 2022. Elles ont pour objectif de favoriser le lien social, favoriser le bien être physique et psychique et le bien vieillir et lutter contre l'isolement.

*Les animations effectuées en 2022 ont bénéficié à **287 personnes** :*

- Atelier chant : 15 personnes
- Atelier sophrologie : 12 personnes
- Atelier mémoire : 10 personnes
- Atelier tricot : 14 personnes
- Atelier gym douce : 14 personnes
- Atelier poterie : 12 personnes
- Bibliothèque hors les murs : 8 personnes
- Baccalauréat / loto : 20 personnes
- Inter G Mafalda : 15 personnes
- Atelier origami : 10 personnes
- Ateliers Prévention Retraite Ile de France (PRIF) : 15 personnes
- Galette des rois 30 personnes
- Carnaval 20 personnes
- Repas anniversaires : 85 personnes
- Visite exposition à la Ferme du Buisson : « le palais des villes imaginaires » 7 personnes

2 – AMENAGEMENTS URBAINS - CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Cadre de vie et environnement

- Travaux de voirie :
 - . Réalisation d'îlots Rue Jean Jaurès, Grande Rue/Rue du Cèdre.
 - . Réfection de la rue de la Mare aux Marchais.
 - . Lancement des travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Faisanderie.
 - . Achèvement des travaux d'aménagement de la Rue de Chèvre.
 - . Création de places de stationnement pour le groupe scolaire Louise Michel.
 - . Création de 3 places de parking Place de l'Eglise.
 - . Création de plateaux surélevés Avenue de Lingenfeld.
 - . Reprise de l'allée Jean Zay dans le cadre de sa rétrocession à la commune.
 - . Réfection de l'allée de la Résidence pour personnes âgées vers le parc des droits de l'Enfant
 - . Création d'une allée en enrobé, Avenue Jean Moulin et Avenue Salvador Allende.
 - . Acquisition et installation de mobilier urbain sur divers sites de la Ville.
 - . Lancement des études d'aménagement de la RD10p et RD34a.
 - . Poursuite des études d'aménagement de la Promenade du Belvédère.
 - . Lancement des études d'aménagement des abords de l'Hôtel de Police
 - . Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du passage Georges Méliès.
 - . Installation d'un enclos pour les conteneurs du parking sur les bords de Marne.

- Travaux d'éclairage public :
 - . Poursuite des travaux de modernisation et d'amélioration de la performance énergétique du réseau d'éclairage public.

- Vidéoprotection :
 - . Poursuite de l'extension du réseau de vidéo protection sur la Ville.

- Aires de jeux et plateaux sportifs :
 - . Pose de clôture sur le plateau EPS Cours des Lacs.
 - . Création d'une plateforme en grave ciment sur le terrain du BMX.
 - . Création d'un city-stade au groupe scolaire Victor Hugo.
 - . Réfection du sol souple de l'aire de jeux du parc des droits de l'enfant.

Coût 2022 y compris le personnel

2 815 k€

3 – LA POLITIQUE CULTURELLE

UNITE CULTURE

Les actions menées par la Ville de Torcy répondent à des objectifs d'intérêt général, qui visent à la mise en œuvre de projets culturels adaptés à l'échelle de la ville et au territoire, s'inscrivant autant que possible dans une dynamique de réseau.

L'objectif poursuivi est de voir s'opérer le plus possible la mixité dans les propositions, entre des habitants plutôt habitués aux sorties culturelles et d'autres encouragés par tous les médiateurs et relais possibles de la ville. Pour ce faire, le service culturel a continué à s'associer aux acteurs de terrain dans leurs projets artistiques et culturels, dans une logique de co-construction et une démarche d'ouverture et de coopération.

Par ailleurs, dans une logique de cohérence intercommunale, des partenariats se poursuivent avec les acteurs présents sur le territoire dès que l'opportunité se présente : scène nationale La Ferme du Buisson, salle intercommunale Les Passerelles, Château de Champs s/Marne, scènes municipales du territoire, conservatoires intercommunaux, artistes locaux, professionnels ou émergents.

Avec l'épidémie de covid-19 et la situation de crises de tous ordres, vécue en 2022, la salle a peiné à retrouver ses publics : fréquentation inférieure aux années antérieures à la pandémie, raréfaction des publics les plus éloignés des pratiques culturelles conquis de haute lutte... Cependant, tous les spectacles annulés en 2021/2022 en raison de l'épidémie, ont pu être reportés sur le dernier trimestre 2022 : nous nous y étions engagés vis-à-vis des Compagnies.

- **Programmation pluridisciplinaire de spectacles à l'espace Lino-Ventura**

Contribuer et participer au mieux vivre ensemble, en privilégiant le plaisir partagé, la découverte, le souhait d'être ensemble et de se rassembler autour des artistes, telle est la ligne directrice de la programmation, qui vise aussi l'élargissement des publics et leur fidélisation, ainsi que la mixité dans la salle. Les tarifs étant le plus possible adaptés aux ressources de la population.

18 spectacles professionnels ont été diffusés dans la saison, grâce aux conditions sanitaires d'abord améliorées puis rétablies. Ceci dans le cadre d'une programmation pluridisciplinaire (musique, danse, théâtre, clown, soirées club, marionnettes et arts de la rue, conte musical, humour...).

- **Les arts visuels**

Le projet prend appui sur un réseau d'artistes installés dans des ateliers allée Jules Guesde (ouverts en septembre 2018 et gérés par l'OPH de Seine-et-Marne) et allée des Artistes (construits au début des années 1980 lors de l'aménagement de la ville nouvelle, et gérés par CDC Habitat), et également dans quelques ateliers indépendants tels Atelier Public d'Expression Mirza Moric, et place du Jeu de Paume.

Une plateforme internet dédiée aux arts visuels : www.artsvisuels-torcy77.net/ a été mise en place par le service culturel, offrant un aperçu mis à jour et complet de l'ensemble des actions mises en œuvre depuis la première édition d'Identité artiste en 2015, permettant d'aller plus loin dans la connaissance des artistes et leurs œuvres, qu'elle contribue ainsi à valoriser et faire connaître.

5 février : Concert des groupes de la Forge à sons

20 mars : groupes de jazz dans le cadre du Printemps du Jazz

21 Mai : Concert / Ensembles de Sax et Clarinettes

17 et 18 juin : spectacle de danse classique

24 et 25 juin : spectacle de danse contemporaine

Associations locales :

Printemps du Jazz, Entrer dans la danse, Ensemble vocal Romantica, Restos du cœur, Club des Poètes de Marne-la-Vallée, Mission locale Paris Vallée de la Marne ont bénéficié des locaux.

Des manifestations communales ont par ailleurs été organisées pour valoriser cette pratique en amateur : Fête de la musique, Exposition Talents !#5, eWeek Festival 2^{ème} édition.

Dans le domaine du théâtre, de nombreux enfants ont la chance d'approcher cette discipline lors d'ateliers proposés aux centres de loisirs (Plan Mercredi) avec un animateur spécialisé, ou dans le cadre scolaire (deux classes découverte théâtre par an) avec une compagnie professionnelle.

Pour permettre aux jeunes de continuer ou découvrir le théâtre, la ville a proposé depuis la rentrée 2021 une activité théâtre le mercredi en fin de journée, accessible dès le collège, qui compte à ce jour une vingtaine de jeunes ados de 11 à 18 ans.

Un atelier adulte est également proposé, encadré par un comédien metteur en scène. L'ensemble de ces ateliers font l'objet de passerelles et donne lieu à des temps de restitution en fin d'année, voire à la création de spectacles prenant leur place dans la programmation culturelle de la ville.

- **Soutien aux acteurs locaux et mise à disposition d'équipements culturels :**

Par ailleurs, l'espace Lino-Ventura et le Petit Théâtre de l'Arche ont été mis à disposition pour les projets culturels et réunions organisées par les associations et structures locales : bureau information jeunesse, centres de loisirs, écoles, collèges, lycée, Inspection de l'Education nationale, associations Omac, MJC, Entrer dans la danse, Ensemble vocal Romantica, Club des Poètes, Evasion urbaine, Restos du Cœur, Ariane, Val' rêveurs, etc. sur un total d'environ 150 journées.

- **Le volet culturel :**

Temps d'activités scolaires, hors temps scolaire et crèches / intervenants spécialisés

Deux artistes-intervenantes en arts visuels interviennent auprès des enfants en crèches, écoles, centres de loisirs. L'initiation aux pratiques artistiques en temps scolaire est un des moyens de toucher le plus grand nombre d'enfants possible.

Médiateurs auprès du jeune public et leurs familles, elles assurent le contact direct avec les artistes et les œuvres, encouragent la fréquentation des lieux culturels et sensibilisent les publics à la programmation culturelle.

Les familles ainsi que les acteurs du monde éducatif (enseignants, inspection de l'Education nationale) sont invitées aux restitutions en présence des intervenantes spécialisées, créant ainsi des temps d'échange et de compréhension de leur démarche.

Classes de découverte théâtre

Ce projet consiste en ateliers théâtre réguliers, mis en œuvre par une compagnie professionnelle, au sein de deux classes de CM2, se terminant par une immersion dans un théâtre municipal (le Petit théâtre de l'Arche) d'une durée d'une semaine se terminant par deux restitutions devant un public scolaire puis familial.

En 2022, la Cie L'étoile filante a assuré ces interventions à la fois artistiques et pédagogiques, mêlant création texte et musique, interprétation, restitution de la création conçue comme un spectacle intégrant mise en scène, costumes, décors, éclairage... et présenté dans un cadre professionnel.

« Talents ! #5 » : samedi 2 juillet 2022

Ce rendez-vous culturel dédié à la pratique en amateur en arts s'adresse aux talents locaux désireux de donner à voir et partager leurs créations. L'exposition collective en extérieur (jardin de l'îlot central) a accueilli 30 stands d'artistes issus du territoire (ville, agglomération, département), inscrits au printemps pour cet événement attractif si l'on en juge par le nombre d'inscrits, qui a doublé comparativement à l'édition précédente.

« J'expose au château des Charmettes »

Dans cette grande maison bourgeoise de la fin du 19^{ème} siècle, propriété de la ville, deux salles du rez-de-chaussée ont été aménagées en salles d'exposition.

Durant l'année 2022, le service culturel a mis en œuvre 6 expositions d'artistes amateurs, émergents ou professionnels. Des expositions individuelles ou collectives d'artistes désireux de faire découvrir leur travail aux habitants, de s'approprier les lieux pour y exposer et faire découvrir leurs univers singuliers.

« Identité ARTiste #2022 » : 19 novembre au 17 décembre Exposition, marché de l'art, artothèque.

Cette 7^{ème} édition comptait :

- Une exposition durant un mois au château des Charmettes : Rudi Mûnger, peintre graveur.
- Un Marché de l'Art à l'espace Lino Ventura avec 15 artistes professionnels et collectifs.
- Une Artothèque dénommée *Zone de sensibilité partagée*, portée par le château de Champs-sur-Marne dans le cadre d'un jumelage culturel soutenu par la Préfecture de Région Ile-de-France. Cette année, 56 œuvres ont été proposées par les 17 artistes professionnels partenaires de ce temps fort.

• Le cinéma

Des séances non commerciales ont été programmées au Petit théâtre de l'Arche et à l'espace Lino-Ventura, en lien avec les services de la Ville (scolaire, enfance, retraités, vie et quartier...), invitant à la découverte du cinéma en tant qu'art et à la découverte de la diversité cinématographique, patrimoniale et contemporaine, française et étrangère.

Séances scolaires : pour des raisons multiples (suites de l'épidémie de Covid, report de dates de spectacles réduisant la disponibilité des salles, etc.), il n'a pas été possible de proposer de film aux enfants en classe de maternelle comme les années passées.

Séances centres de loisirs : durant les vacances scolaires, les enfants ont été invités à se rendre à la « séance de cinéma du mardi ». Des films sont choisis avec exigence pour inciter les enfants à prendre le chemin de la salle de cinéma et s'approprier ce lieu de pratique culturelle, de partage, de lien social. Et initier une approche du cinéma en tant qu'art à découvrir et à aimer. 8 séances en février, mars, avril et mai 2022, soit environ 800 entrées.

Séances « séniors » : régulièrement des séances ont été proposées en partenariat avec le service Retraités. L'occasion aussi d'inviter les personnes dites éloignées de l'offre culturelle par le biais de relais tel l'OMAC (Office Municipal de l'Animation de la Cité), le Secours populaire...

En raison des conditions post-épidémie, 2 séances ont pu être mises en place, le 9 juin 2022 et le 7 octobre, soit environ 70 entrées.

• Le soutien aux pratiques amateurs

Les salles culturelles sont régulièrement mises à disposition pour permettre de présenter le travail des pratiquant en amateur, dans des conditions optimales :

Conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Sloba :

15 janvier : concert/spectacle sur la compositrice Pauline Viardot, (romantique 19ème)

22 janvier : Concert des ensembles / Orchestrades

Festival Entrer dans la danse

Fondé en 2001 à l'initiative de la pédagogue et chorégraphe Marie-Bénédicte Jacquemart, par ailleurs professeur de danse au conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Sloba. Son objectif de rendre accessible la danse et la culture dans toute sa diversité à un large public familial.

L'ensemble des enfants des groupes scolaires et centres de loisirs ont ainsi bénéficié de la dernière création de la compagnie émergente « Bleu chocolatat » soutenue par M-B. Jacquemart.

Rencontres musique et danse / Education nationale

En 2022 le plateau du Petit théâtre de l'Arche a été mis à disposition durant 4 journées pour les restitutions des interventions artistiques en temps scolaire (musique, danse, théâtre), les 19, 20, 23 et 24 mai.

- **Actions incitatives en faveur des publics dits « éloignés » :**

« **Sorties en familles ateliers tremplin** » : invitation des enfants en élémentaire inscrits dans les ateliers trempins (environ 90 enfants en classe de CP et CE1 en difficulté d'apprentissage) accompagnés de leurs familles, à un spectacle diffusé hors temps scolaire : cette année, avec « Le joueur de flûte » de Joachim Lатарjet diffusé en novembre, les enfants ont travaillé sur le conte des frères Grimm en amont du spectacle avec les animateurs qui les encadrent et les bénévoles de *Lire et faire lire*.

Ces sorties culturelles, préparées et accompagnées par la référente du service scolaire chargée des ateliers trempins, sont pour la quasi-totalité des enfants et de leurs familles (parents, frères et sœurs), publics « éloignés » de ces pratiques culturelles, leur première venue au spectacle dans un théâtre.

Politique tarifaire spécifique : Afin que les tarifs pratiqués ne soient pas une barrière pour les publics dits « éloignés », pour lesquels les ressources constituent par ailleurs un frein majeur, la politique tarifaire volontariste, mise en place auprès des relais que sont à ce jour l'OMAC/Famille, l'OMAC/Jeunesse, la MJC André Philip, le Secours populaire, le Secours catholique, etc., est maintenue.

Les personnes ont ainsi la possibilité d'accéder à des spectacles, à un tarif préférentiel de 2€ ou 5€ en fonction de leurs moyens financiers.

Coût 2022 y compris le personnel

631 k€

23-07--05 - PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE - ANNEE 2022

VU l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant obligation de présenter au Conseil Municipal, le rapport retraçant des actions de développement social urbain entreprises au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour l'exercice antérieur.

VU la Commission des Finances du 20 juin 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

CONSTATE la présentation du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour l'année 2022.

RAPPORT PRESENTANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE ANNEE 2022

Conformément à l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'Assemblée délibérante le rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises avec le concours de la Dotation de Solidarité Urbaine pendant l'année 2022.

Il est rappelé que la Ville de Torcy a perçu pour l'année 2022

2 063 430 €

Cette dotation a contribué à la réalisation des actions suivantes :

I - Accompagnement scolaire, animation des temps scolaires, périscolaires et des rythmes de vie de l'enfant

1. Unité Scolaire

- **Les études :**

Des études surveillées ont été organisés dans les 10 groupes scolaires à partir du CE1.

En moyenne de 17 à 24 études (variable selon les trimestres) fonctionne le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h. Les enfants font leurs devoirs, l'enseignant organise ce temps en position de soutien et est en relation d'aide auprès des enfants.

Sur l'année une moyenne de **19 études** sont ouvertes chaque trimestre accueillant en moyenne **247 enfants** tous les soirs.

- **Les interventions artistiques en milieu scolaire :**

Cette action est ancrée dans les politiques culturelles et éducatives de la ville, ainsi, la commune continue de consolider les acquis du développement de projets en faveur des enfants dans les écoles

Les Itinéraires artistiques : c'est un projet destiné à convaincre de l'importance des matières artistiques dans l'épanouissement des enfants.

Les enjeux :

- Promouvoir les pratiques artistiques et milieu scolaire.
- Optimiser les ressources artistiques, culturelles du territoire.
- Contribuer à la qualité des projets.
- Révéler et développer la créativité et la sensibilité des enfants.
- Permettre à des jeunes de quartiers en difficultés de bénéficier d'une éducation artistique, et leur transmettre un capital culturel. Il propose aux enfants des activités d'arts visuels, et de danse afin de valoriser leur travail, développer leur confiance et l'estime de soi.

En 2022 :

Danse : 7 classes, 183 élèves

Arts plastiques et visuels : 11 classes, 276 élèves

Musique : 21 classes, 546 élèves

- **Les classes de découverte**

Rappel des objectifs :

- Elles contribuent à donner du sens aux apprentissages
- Elles illustrent l'intérêt et la diversité des manières d'apprendre
- Elles favorisent le décroisement des enseignements
- Elles tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles
- Elles constituent enfin des occasions propices à l'apprentissage de la vie collective et à l'instauration de relations, entre adultes et enfants, différentes de celles de la classe.
- Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe.

Les classes avec nuitées : 156 élèves

-Sur le site d'Argueil :

Louise Michel **39 élèves**

CVE **22 élèves**

Le clos de la ferme **47 élèves**

-Sur le site de BALSIEGES :

Bel Air **48 élèves**

Les classes sans nuitées : 140 élèves

-Classe poney 44 élèves de Victor Hugo et 45 élèves de Julie Daubié soit un total de **89 élèves**

-Classe théâtre **25 élèves** de Jean Zay et **26 élèves** de Beauregard

296 enfants des écoles de Torcy ont participé aux classes de découverte

Coût total de l'unité Education en 2022 pour la Ville, y compris le personnel, sans la restauration scolaire (hors investissements)
Subventions aux associations et coopératives scolaires

4 467 k€

19 k€

2. Unité Enfance et périscolaire

- **Les Objectifs du PEDT :**

- Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire.
- Veiller à une égalité de traitement et à un égal accès de tous aux activités du territoire.
- Assurer une cohérence et une continuité des activités entre les temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

- Favoriser la mixité sociale et l'égalité filles/garçon pour développer le « vivre ensemble »
- Permettre pour chaque enfant la mise en place d'un parcours éducatif construit.
- Promouvoir la vie associative et encourager les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

- **Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires :**

L'année 2022 a commencé par une forte vague d'épidémie de COVID, les mois de janvier et de février ont été fortement impactés. Dans ce contexte nous avons dû adapter nos pratiques et la majorité des actions prévues pendant cette période ont dû être reportées. Dès le mois d'avril les protocoles se sont fortement allégés, la vie normale des accueils de loisirs a pu recommencer.

Les fonctionnements en décloisonnement, interdits pendant les périodes de restriction, ont pu se remettre en place.

Nous travaillons activement sur nos différentes méthodes de communication, afin de les rendre efficaces et écoresponsables.

Nous avons réalisé les actions suivantes :

- 3 mini-séjours pendant les vacances d'été sur le site de « crève-cœur » pour les enfants de 6 à 10 ans
- Des stages sportifs lors des sessions de vacances encadrés par les ETAPS de la ville et des stagiaires BPJEPS APT (Handball, Kin-Ball, Vélo, Gymnastique, parcours de motricité,).
- De nombreux temps festifs avec les familles : soirée jeux de société, expositions des créations des enfants, inauguration d'un potager, soirées contes, marché de Noël, veillées.

Nous avons réalisé de nombreuses sorties sur les mercredis et les périodes de vacances scolaires :

- Visites de musées/expositions
- Sorties dans des parcs/ parcs à thèmes
- Bases de loisirs
- Spectacles
- Manifestations sportives et culturelles
- Cinéma/Théâtre
- Cueillette/ visite de la ferme
- Randonnées
- Sorties vélos

Les grandes manifestations de l'année :

- La journée des droits de l'enfant, le mercredi 23 novembre – Thématique sur le Handicap
- Le mois de décembre a été consacré aux festivités de Noël
- La semaine de la santé, du lundi 10 au vendredi 14 octobre
- Les olympiades dans les différents groupes scolaires à l'initiative du service enfance au mois de juin.
- « L'éveil des sciences » au mois d'avril : une semaine thématique sur les expériences scientifiques
- La semaine du goût (au mois d'octobre) sur les temps de la pause méridienne

- **Les différents temps périscolaires et extrascolaires :**

La pause méridienne : **1 592 enfants** déjeunent tous les jours (en moyenne) sur les 10 cantines scolaires de la collectivité.

Un temps de restauration, d'éducation et d'animation :

Le temps du repas est un moment privilégié de la vie quotidienne. Il répond à des besoins physiologiques importants, en effet ce temps doit être un moment de détente, de convivialité, d'éducation où chaque enfant participe et apprend à vivre avec les autres.

Les centres d'accueils : 9 centres d'accueil une moyenne de 300 enfants tous les soirs

Tous les enfants scolarisés ont la possibilité d'être accueillis :

Le matin de 7h à 8h30

Le soir de 16h30 à 19h.

Un goûter est proposé aux enfants et des ateliers autour du jeu sont mis en place.

Des activités ludiques et récréatives sont proposées chaque soir aux enfants

Les mercredis et les vacances : Une moyenne de **452 enfants** sont accueillis les mercredis

6 centres de loisirs les mercredis et 4 centres sur les périodes des vacances scolaires

Les centres de loisirs sont ouverts de 7h00 à 19h00

Les familles peuvent inscrire leurs enfants en demi-journée ou en journée complète

- **Les pré-ados :**

Nous accueillons depuis 2021 des 6^{èmes} et des 5^{èmes} dans notre club préadolescent. Ce club est une structure indépendante des centres de loisirs de la ville. Ils sont encadrés par une équipe de 3 animateurs.

Les objectifs du centre préadolescent sont les suivants :

- Permettre aux préadolescents de s'épanouir en dehors du cadre familial et scolaire
- Rendre les préadolescents acteurs de leurs temps libres
- Favoriser l'implication des familles
- Accompagner les préadolescents au cours de l'adolescence
- Assurer la sécurité physique et morale des préadolescents

De nombreuses activités leur sont proposées, mais nous encourageons les jeunes à réfléchir, agir et construire leurs projets.

Nous accueillons en moyenne **15 enfants** sur cette structure.

- **Le plan mercredi :**

Rappel du fonctionnement du dispositif « Plan Mercredi »

Il s'agit de faire cohabiter dans un même équipement des activités de type ateliers plus spécialisés sous forme de cycle fonctionnant à certaines heures. Une approche ludique est privilégiée basée sur le plaisir et le volontariat des enfants.

Dans le cadre du plan mercredi, nous avons maintenu les activités spécifiques de 2021 et quelques autres sont venus s'ajouter. Ces activités sont proposées à l'ensemble des enfants de plus de 6 ans. Les enfants s'inscrivent et s'engagent à participer à l'intégralité des séances du cycle (la durée d'un cycle dure entre 7 et 20 semaines).

Activités du plan mercredi :

- Tennis
- GRS
- Kung-fu
- Boxe
- Golf
- Vélo
- Football
- Arts visuels
- Atelier culinaire
- Danse Hip-Hop
- Danse contemporaine
- Théâtre

- **Le Conseil Communal d'Enfant :**

Le CCE répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression des enfants de la commune. C'est un lieu d'échange où tous les enfants de Torcy ont la parole par l'intermédiaire de leurs élus, il constitue un moyen idéal pour participer pleinement à la vie citoyenne.

Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables, afin de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération.

Les enfants élus du conseil communal ont un mandat de 2 ans (de novembre 2021 à novembre 2023). Sur l'année 2022 ils ont participé à 14 réunions, afin d'élaborer des projets.

Projets terminés :

- Circuits de type randonnée sur la ville de Torcy
- Mise en place et inauguration des parcs à vélos dans les écoles de la ville

Projet en cours :

- Installation de citernes et récupérateurs d'eau dans les centres de loisirs

Actions mises en place :

- Des journées intergénérationnelles à la résidence des personnes âgées (tournoi de jeux de société ; balades)
- Participation aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai.
- Visite de la station d'épuration à St Thibault
- Vente de gâteaux pour les restos du cœur
- Visite du Sénat

- **Le projet théâtre :**

Des ateliers théâtre dans le cadre du plan mercredi sont dispensés tous les mercredis aux enfants et préadolescents. Les ateliers ont démarré sous forme de petits exercices, afin d'initier les enfants aux bases théâtrales : concentration, confiance, écoute, énergie, conscience de l'espace, pour ensuite introduire dans ces séances la création de différents tableaux en vue des restitutions.

Chaque mercredi 2 ateliers sont proposés aux enfants des centres de loisirs et 1 atelier pour les préadolescents, au total 130 heures sur une année. **50 enfants** de 6 à 11 ans et **11 préadolescents** concernés.

Deux restitutions ont eu lieu en février et en juin 2022.

- **Les ateliers Tremplin dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) :**

Nombre d'enfant concernés par ce dispositif : 86

Sur l'année 2022 nous avons travaillé sur les thèmes suivants :

- La découverte du livre « Chien Bleu »
- Un projet réalisé autour de la thématique « Je m'exprime et j'expérimente les 5 sens »

Une prestation gratuite pour les familles

Le lien avec les familles : Dès la semaine du 4 octobre 2021 des "séances de découverte " ont été mises en place et proposées aux parents, de ce fait les parents ont visualisé les lieux où se déroulait l'action, ils ont rencontré les intervenants de leurs enfants, pour un vrai temps d'échange. En effet il nous semble important d'investir les parents dès le début de l'action et de continuer à les rencontrer tout au long de l'année.

Pour accompagner les enfants dans leurs "difficultés", ce sont toujours 12 agents du service Enfance qui interviennent tout au long de l'année et c'est maintenant la troisième année que s'ajoutent aux animateurs 9 bénévoles de l'association "Lire et Faire Lire" avec laquelle nous avons une convention qui se charge des rencontres avec les enfants autour du livre et de la lecture.

- **Les rendez-vous de l'enfant et de la famille :**

La Thématique de cette année : Le harcèlement « TOI, MOI, NOUS ! »

Cette action est en direction des familles, des professionnels des bénévoles communaux et associatifs et plus largement les habitants. Elle s'est traduite par l'organisation d'actions éducatives. Afin de mobiliser le plus grand nombre (enfants, jeunes et la communauté éducative), une réunion de lancement a été programmée et cela dès la fin du mois de janvier 2022. Certaines associations et les services habituellement impliqués ont participé à cette première rencontre.

Les actions proposées :

Une exposition « LA MAISON DES GEANTS » au RAM du Bord de l'Eau situé dans le sud de la ville accueillant les enfants et les parents du quartier du Mail. L'objet étant d'identifier les dangers domestiques à hauteur d'un jeune enfant, afin de faire prendre conscience de situations à risques. Par ailleurs le RAM a également programmé un temps d'échanges « GRANDIR DANS UN ENVIRONNEMENT BILINGUE

En ce qui concerne les actions de sensibilisation autour du harcèlement, plusieurs actions ont été mises en place :

Le Bureau d'Information Jeunesse a proposé aux enfants des centres de loisirs et aux enfants de la ville sur inscription, un spectacle de théâtre forum « STOOOP ! » par la compagnie « Entrée de Jeu ». 120 enfants étaient présents, ils ont apprécié la forme, très bonne participation des enfants tout au long du spectacle (nombreuses interactions)

L'association EBAAAG a proposé également du théâtre forum (compagnie NAJE)

Mise en place de deux ateliers « parents enfants », réalisation de logos « stop harcèlement » dans les locaux de l'Arche Guédon et un quiz sur toutes les formes de harcèlement à la Maison Léo Lagrange. Les deux lieux étant situés en quartiers prioritaires

L'association « LIRE et Faire Lire » avec qui nous avons un partenariat a proposé d'intervenir sur le centre de loisirs Jean Zay pour des lectures d'histoires sur le thème du VIVRE ENSEMBLE, l'occasion de présenter de beaux albums aux enfants

Rhizome (pôle d'arts plastiques et visuels) : l'atelier fresque « VIVRE AVEC LES AUTRES », n'a pu être mis en place à cause des travaux sur le site.

Dans le cadre des ateliers tremplin, une séance de sensibilisation autour de la méditation de la pleine conscience (méthode Eline Snel, auteure de « Calme et attentif comme une grenouille ») a été organisée en direction des parents, des enseignants et de l'équipe d'intervenants des ateliers tremplin.

Quant au service enfance, les équipes d'animations ont programmées diverses actions durant les RDV (exposition, débats, jeux autour du thème, visionnage des courts métrage réalisés par les « PETITS Citoyens », ainsi que des témoignages d'une adulte ayant subi du harcèlement pendant son enfance....

- **La Fête des jeux :**

Le 24 septembre

Chaque année, nous organisons une manifestation à l'échelle de la ville qui est très attendue et appréciée de tous les habitants. C'est l'occasion de partager un grand moment festif qui réunira encore une fois de nombreux habitants de tout âge. Elle se tiendra dans un autre quartier de vie situé également en quartier prioritaire

(secteur du mail), ceci afin d'impulser une dynamique après la période de l'été. Le quartier choisi est situé à proximité du quartier Baudelaire près des lacs, environnement avec des espaces naturels qui devrait permettre la mise en place de nouveaux ateliers

Nous souhaitons favoriser la participation du plus grand nombre, notamment tous les acteurs de la communauté éducative et donner une grande place aux parents, également en impliquant les jeunes du Conseil Communal d'Enfants, nouvellement élus.

Elle offrira, gratuitement, une journée joyeuse et festive de qualité et rassemblera tous les publics dans leurs diversités (mixité sociale culturelle et intergénérationnelle)

Nous avons accueilli **+ de 2000 personnes**

90 animateurs de la ville + 2 agents de l'intendance + 6 agents de la petite enfance et une trentaine de partenaires ont organisé cette manifestation.

Coût de l'unité Enfance et périscolaire y compris le personnel

3 663 k€

II - Politique de la jeunesse et de la famille

1. Politique sportive,

Les Actions menées en 2022 par la ville de Torcy ayant contribuées au développement social urbain et à l'amélioration des conditions de vie des torcéens sont associées depuis plusieurs années à une politique sportive orientée vers le développement de la pratique sportive pour tous.

En partenariat avec l'Office Municipal des Sports et des 35 associations sportives, l'offre s'est diversifiée vers l'ensemble des publics quelque soit l'âge ou le niveau de pratique.

Scolaire / périscolaire

Cycle 1

Affirmation des interventions de 3 éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives sur l'ensemble des 10 écoles primaires de la ville.

Préparation de rencontres sportives inter-écoles, manifestations sportives et tournois scolaires en partenariat avec les associations sportives et les Comités Départementaux des différentes disciplines.

Cycle 2

Mise en place d'une politique favorisant le fonctionnement des sections sportives, en partenariat avec les clubs supports de la ville. L'éducation par le sport est une des valeurs importantes dans la politique sportive de la ville, valorisant l'emploi du temps des jeunes avec une pratique plus équilibrée.

Maintien du dispositif « plan mercredi » pour le périscolaire en partenariat avec le service enfance et la mise à disposition de deux éducateurs territoriaux des Activités physiques et sportives.

Les ETAPS interviennent le mercredi matin (total de 6 heures) sur les sites sportifs de la ville avec les enfants des centres de loisirs pour animer et encadrer différentes activités sportives. Sur certains cycles les éducateurs sont amenés à proposer des séances de découverte sur des sites extérieurs (kayak, catamaran, accrobranche...) en relation avec des partenaires extérieurs.

Ecole Municipale des sports

Cette école des sports s'adresse aux enfants scolarisés de la grande section maternelle au CM2, chaque samedi matin sur différents sites sportifs de la ville ou en extérieur en fonction de la discipline pratiquée.

Intervention des ETAPS associés à des intervenants vacataires, avec l'objectif de faire pratiquer des disciplines autres que celles déjà enseignées à l'école.

Seniors

Mise en place de passerelles d'activités sportives en transversalité avec l'Unité sports et le service social (gymnastique volontaire, volley adapté) en partenariat avec l'Office Municipal des Sports et certaines associations sportives.

Mise à disposition d'installations sportives pour l'association « loisirs et détente », boulodrome et local à proximité pour des activités ludiques.

Jeunesse

Animations sportives pendant les vacances estivales : « Animation de quartiers » en partenariat avec l'association Equipe A.

Mise en œuvre de séances sportives gratuites de fin juin à fin juillet (toutes disciplines) sur les différents quartiers de la ville.

Collaboration avec les associations sportives, sociales et culturelles (OMAC, Evasion Urbaine, Equipe A), avec mise en place de créneaux loisirs et ouverts dédiés aux jeunes des différents quartiers torcéens (Danses urbaines, futsal, multisports).

Organisation de nombreux stages sportifs à chaque vacance scolaire en partenariat avec les associations sportives torcéennes (football, basket-ball, handball, volley-ball, futsal, équipe A et judo).

Mise en place de stages sportifs gratuits par la ville pour les enfants des écoles primaires (du CP au CM2). Les ETAPS organisent sur le site sportif de Roger Couderc, 4 semaines de vacances sportives au profit des jeunes torcéens (Toussaint, février, Pâques et juillet).

Aide à la féminisation

Aide au développement du sport féminin en fonction des disciplines, réalisation d'événements sportifs
Partenariat financier de l'Office Municipal des Sports en fonction des actions menées par les associations sportives. Mise à disposition de la salle de boxe pour des groupes féminins en partenariat avec l'association Evasion Urbaine.

Aide au profit des personnes en situation de handicap (ou atteinte du cancer)

Associations sportives en situation d'accueil (Orca club plongée sous-marine, athlétisme, football, volley-ball, Evasion Urbaine, Haltérophilie, Vélo club, Torcy Canoë Kayak avec des éducateurs formés et un point Handi-kayak francilien, bateau de l'espérance pour les personnes en voie de guérison du cancer du sein).
Séances sportives spécifiques toute l'année pour le sport adapté et handisport sur les installations sportives en partenariat avec le club d'athlétisme.
Partenariat avec l'OMS pour les associations sportives en demande d'acquisition de matériel spécifique.

Organisation de manifestations sportives municipales pour tous

La ville en partenariat avec les associations sportives, l'OMAC, organise plusieurs rassemblements sportifs et culturels tout au long de l'année.
Sur 2022, la fête du sport (juin), les quartiers d'été (juillet et août), le forum des associations (septembre) et son village sportif sont des manifestations importantes en rapport avec le développement social urbain.

| | |
|--|-----------------|
| Coût du sport en 2022, avec le personnel (hors subvention aux associations) | 1 272 k€ |
| Subventions aux clubs sportifs | 312 k€ |

2. Unité Culture

Les actions menées par la ville de Torcy contribuant au développement social urbain et à l'amélioration des conditions de vie des Torcéens sont associées à une politique culturelle orientée vers le développement de la culture pour tous, la mise en œuvre de projets culturels adaptés à l'échelle de la ville et au territoire, leur inscription dans une dynamique de réseau, favorisant les solidarités.

L'ambition du projet reste la même : favoriser l'accès des populations aux manifestations et actions culturelles, encourager une vie culturelle diversifiée et ouverte vers les autres, accompagner et valoriser les artistes du territoire. Tout en menant, dès que l'occasion se présente, des logiques collaboratives ou participatives, nous associant avec des représentants de structures associatives, éducatives, groupes, etc. intéressés par la démarche d'ouverture culturelle.

Pour ce qui concerne la diffusion de spectacles, l'objectif est de voir s'opérer autant que possible la mixité entre des habitants plutôt habitués aux activités et sorties culturelles et d'autres encouragés par tous les relais possibles de la ville (Office Municipal d'Animation de la Cité, référents des groupes de retraités, référents des ateliers tremplins, représentants des nombreuses associations actives sur le territoire etc.).

Avec l'épidémie de covid-19 et la situation de crises de tous ordres vécus en 2022, la ville a peine à retrouver ses publics : fréquentation inférieure aux années antérieures à la pandémie, raréfaction des publics les plus éloignés des pratiques culturelles conquises de haute lutte... Cependant, tous les spectacles annulés en 2021/2022 en raison de l'épidémie, ont pu être reportés sur le dernier trimestre 2022 : nous nous y étions engagés vis-à-vis des compagnies.

Conscients de devoir accélérer notre adaptation aux nouveaux usages numériques, nous nous sommes dotés pour la rentrée 2022 d'un nouveau site de billetterie, plus facile, accessible, chaleureux, percutant. Et nous avons intégré le dispositif Pass culture à destination des jeunes de 15 à 18 ans.

Un nouveau partenariat a aussi pu se mettre en place avec l'association Ariane, association créée en 1982 par des professionnels du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'Hôpital de Lagny devenu aujourd'hui GHEF (Grand hôpital de l'est francilien) site de Marne la vallée, qui a pour but de promouvoir des projets culturels, artistiques et sportifs des enfants hospitalisés au long cours dans les services de pédopsychiatrie.

Dans le domaine des arts visuels, Torcy a poursuivi ses projets avec les nombreux artistes plasticiens professionnels, amateurs, ou émergents, résidant ou travaillant dans la commune, avec qui des liens forts ont été tissés avec le temps. Leur présence est une richesse artistique et culturelle pour le territoire, il est naturel que le lien entre artistes, qu'ils soient professionnels ou amateurs, et population soit intégré au projet culturel.

Dans le domaine des actions en faveur des publics en situation de handicap, le projet s'est enrichi de ses relations au sein du Collectif Scènes 77, cette année porteur du pôle « art et handicap » pour le département de la Seine-et-Marne. Cela est un appui précieux pour développer notre approche de l'accueil des publics porteurs de handicaps, notamment grâce à des formations spécifiques.

Dans le domaine éducatif, un travail communal a été engagé fin 2022, en partenariat avec tous les acteurs du monde éducatif (institutions, services municipaux, associations, Education nationale...) pour co-élaborer un

nouveau projet éducatif de territoire pour 2022-2025. Celui-ci ouvre des perspectives pour s'adresser plus encore à la jeunesse en cohérence avec les autres services municipaux.

Enfin, dans la logique de cohérence intercommunale qui guide le projet, des partenariats artistiques ont été mis en œuvre avec les acteurs présents sur le territoire : Scène nationale La Ferme du Buisson, salle intercommunale Les Passerelles, Château de Champs sur Marne, conservatoires intercommunaux, artistes locaux, professionnels ou émergents...

Programmation pluridisciplinaire de spectacles

18 spectacles professionnels ont été diffusés grâce aux conditions sanitaires d'abord améliorées puis rétablies. Ceci dans le cadre d'une programmation pluridisciplinaire (musique, danse, théâtre, clown, soirées club, marionnettes et arts de la rue, conte musical, humour...).

Contribuer et participer au mieux vivre ensemble, en privilégiant le plaisir partagé, la découverte artistique, le souhait d'être ensemble et de se rassembler autour des artistes de toutes disciplines, telle est la ligne directrice de la programmation, qui vise l'élargissement des publics et leur fidélisation, ainsi que la mixité dans la salle.

Les tarifs sont le plus possible adaptés aux ressources de la population et sont volontairement bas. Par ailleurs, un spectacle est offert à l'occasion des vœux, pour bon nombre de ces spectateurs c'est l'unique sortie au spectacle de l'année. Enfin, les enfants inscrits en atelier tremplin (cf. supra) et leurs familles sont invités à un spectacle de la saison.

Les arts visuels

Le projet prend appui sur un réseau d'artistes installés dans des ateliers allée Jules Guesde (ouverts en septembre 2018 et gérés par l'OPH de Seine-et-Marne) et allée des Artistes (construits au début des années 1980 lors de l'aménagement de la ville nouvelle, et gérés par CDC Habitat), et également dans quelques ateliers indépendants tels Atelier Public d'Expression Mirza Moric, et place du Jeu de Paume.

La ville est en effet traversée par tout un réseau lié à cette discipline artistique :

- Environ 25 artistes professionnels associés aux temps forts de la ville ;
- Deux intervenantes arts plastiques dans les écoles, crèches, centres de loisirs, qui sont à la fois artistes et employées municipales ;
- Une centaine de pratiquants amateurs ayant exposé à au moins une édition de *Talents*
- 5 artistes émergents ;
- 2 programmes sociaux d'ateliers logements d'artistes...

Les temps forts sont construits en collaboration avec l'OMAC (Office Municipal de l'Animation de la Cité), la MJC André Philip / Rhizome et l'association Interstice, qui sont autant d'occasion pour les bénévoles, les publics et les artistes de se rencontrer, partager leurs univers... et faire tomber les barrières.

Une plateforme internet dédiée aux arts visuels : www.artsvisuels-torcy77.net/ a été mise en place par le service culturel, offrant un aperçu mis à jour et complet de l'ensemble des actions mises en œuvre depuis la première édition d'Identité artiste en 2015, permettant d'aller plus loin dans la connaissance des artistes et leurs œuvres, qu'elle contribue ainsi à valoriser et faire connaître.

« Talents ! #5 » : samedi 2 juillet 2022

Ce rendez-vous culturel dédié à la pratique en amateur en arts s'adresse aux talents locaux désireux de donner à voir et partager leurs créations. L'exposition collective en extérieur (jardin de l'îlot central) a accueilli 30 stands d'artistes issus du territoire (ville, agglomération, département), inscrits au printemps pour cet événement attractif si l'on en juge par le nombre d'inscrits, qui a doublé comparativement à l'édition précédente.

Parallèlement, des spectacles ont été programmés, ponctuant cette journée de spectacles vivants, avec Pizza-Puppet, de la compagnie Permis de construire, spectacle de marionnettes pour l'espace public en déambulation, et un concert de chants polyphoniques de l'Occitanie à la Galice, avec Aagut, trois voix de femmes rythmées par des percussions, en fin de journée et en clôture de ce temps fort.

« J'expose au château des Charmettes »

Dans cette grande maison bourgeoise de la fin du 19^{ème} siècle, propriété de la ville, deux salles du rez-de-chaussée ont été aménagées en salles d'exposition.

Tout au long de l'année, le service culturel propose aux artistes amateurs, émergents ou professionnels, désireux de faire découvrir leur travail aux habitants, de s'approprier les lieux pour y exposer et faire découvrir leurs univers singuliers.

Ont ainsi pu exposer :

- Cristina Gonzalez Vega (peintre) : « Couleurs d'ici et d'ailleurs » en février
- Magali Imaho et Christian Pimont (peintres) et Pascal Nivelet (photographe) : en mars
- L'atelier Arc en ciel de la MJC André Philip encadré par Géraldine Paget en avril
- Stéphanie Julhes, lauréate Talents ! #4 le 2 juillet, pour l'exposition *Talents ! #5*
- Le LACC (Les Amis du Château des Charmettes) avec une exposition sur l'histoire de cette grande demeure et de son parc.

« Identité ARTiste #2022 » : 19 novembre au 17 décembre
Expositions, marché de l'art, artothèque.

Cette 7^{ème} édition comptait :

- Une exposition durant un mois au château des Charmettes : Rudi Münger, peintre graveur.
 - Un Marché de l'Art à l'espace Lino Ventura avec 15 artistes professionnels et collectifs.
 - Une Artothèque dénommée *Zone de sensibilité partagée*, portée par le château de Champs-sur-Marne dans le cadre d'un jumelage culturel soutenu par la Préfecture de Région Ile-de-France. Cette année, 56 œuvres ont été proposées par les 17 artistes professionnels partenaires de ce temps fort.
- Les structures (espaces d'accueil, commerces...) ont pu choisir une ou deux œuvres d'un artiste figurant dans le catalogue, pour l'accueillir dans leur lieu de vie.

Soutien aux acteurs locaux et mise à disposition d'équipements culturels :

L'espace Lino-Ventura et le Petit Théâtre de l'Arche ont été mis à disposition pour les projets culturels et réunions organisées par les associations et structures locales : bureau information jeunesse, centres de loisirs, écoles, collèges, lycée, Inspection de l'Education nationale, associations Omac, MJC, Entrer dans la danse, Ensemble vocal Romantica, Club des Poètes, Evasion urbaine, Restos du Cœur, Ariane, Val'rêveurs, etc. sur un total d'environ 150 journées.

Le soutien aux pratiques amateurs

Les salles culturelles sont mises à disposition pour permettre de présenter leur travail des pratiquant en amateur, dans des conditions optimales :

Conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Sloba :

15 janvier : concert/spectacle sur la compositrice Pauline Viardot, (romantique 19^{ème})

22 janvier : Concert des ensembles / Orchestrades

5 février : Concert des groupes de la Forge à sons

20 mars : groupes de jazz dans le cadre du Printemps du Jazz

21 Mai : Concert / Ensembles de Sax et Clarinettes

17 et 18 juin : spectacle de danse classique

24 et 25 juin : spectacle de danse contemporaine

Associations locales :

Printemps du Jazz

Entrer dans la danse, Ensemble vocal Romantica, Restos du cœur, Club des Poètes de Marne-la-Vallée, Mission locale Paris Vallée de la Marne.. ont pu ainsi bénéficier des locaux.

Des manifestations communales ont par ailleurs été organisées pour valoriser cette pratique en amateur : Fête de la musique, Exposition Talents !#5, eWeek Festival 2^{ème} édition.

Dans le domaine du théâtre, de nombreux enfants ont la chance d'approcher cette discipline lors d'ateliers proposés aux centres de loisirs (Plan Mercredi) avec un animateur spécialisé, ou dans le cadre scolaire (deux classes découverte théâtre par an) avec une compagnie professionnelle.

Pour permettre aux jeunes de continuer ou découvrir le théâtre, la ville a proposé depuis la rentrée 2021 une activité théâtre le mercredi en fin de journée, accessible dès le collège, qui compte à ce jour une vingtaine de jeunes ados de 11 à 18 ans.

Un atelier adulte est également proposé, encadré par un comédien metteur en scène. L'ensemble de ces ateliers font l'objet de passerelles et donne lieu à des temps de restitution en fin d'année, voire à la création de spectacles prenant leur place dans la programmation culturelle de la ville.

Actions incitatives en faveur des publics dits « éloignés » :

« Sorties en familles ateliers tremplin » : invitation des enfants en élémentaire inscrits dans les ateliers tremplins (environ 90 enfants en classe de CP et CE1 en difficulté d'apprentissage) accompagnés de leurs familles, à un spectacle diffusé hors temps scolaire : cette année, le spectacle était « Le joueur de flûte » de Joachim Lатарjet, en novembre. Les enfants ont travaillé sur le conte des frères Grimm en amont du spectacle avec les animateurs qui les encadrent et les bénévoles de *lire et faire lire*.

Ces sorties culturelles, préparées et accompagnées par la référente du service scolaire chargée des ateliers tremplins, sont pour la quasi-totalité des enfants et de leurs familles (parents, frères et sœurs), publics « éloignés » de ces pratiques culturelles, leur première venue au spectacle dans un théâtre.

Politique tarifaire spécifique

Afin que les tarifs pratiqués ne soient pas une barrière pour les publics dits « éloignés », pour lesquels les ressources constituent par ailleurs un frein majeur, la politique tarifaire volontariste, mise en place auprès des relais que sont à ce jour l'OMAC/Famille, l'OMAC/Jeunesse, la MJC André Philip, le Secours populaire, le Secours catholique, etc., est maintenue.

Les personnes ont ainsi la possibilité d'accéder à des spectacles, à un tarif préférentiel de 2€ ou 5€ en fonction de leurs moyens financiers.

Coût 2022 y compris le personnel

631 k€

23-07-06- - AVENANT 3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE CONCLUE AVEC LA SOCIETE ELRES.

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que, par délibération en date du 15 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de délégation de service public pour la gestion de la restauration collective municipale avec la Société ELRES dont le siège social est domicilié au 9-11 allée de l'Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX pour une durée de six ans.

Dans le cadre d'une situation exceptionnelle notamment marquée par la crise sanitaire et le contexte géopolitique international, le secteur de la restauration collective subit actuellement une inflation inédite des coûts issus des matières premières, de la main d'œuvre et des frais généraux.

Les Parties se sont rapprochées et ont souhaité apporter des modifications urgentes et indispensables au Contrat dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

A cet égard, l'article L. 3135-1 du code de la commande publique autorise une modification lorsqu'elle ne change pas la nature globale du contrat de concession et l'article R. 3135-5 du code de la commande publique permet une modification du contrat de concession lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait prévoir, dans une limite de 50 % du montant du contrat de concession initial. Les dispositions du code de la commande publique n'apportent aucune restriction quant à la nature des clauses initiales du Contrat susceptibles d'être modifiées.

La possibilité de modifier les prix dans le contexte inflationniste précédemment décrit a été précisée par le Conseil d'Etat dans un avis du 15 septembre 2022 relatif aux possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision (n°405540, NOR ECOM2217151).

Les Parties souhaitent, d'une part modifier les conditions d'exploitation du Contrat, d'autre part organiser la collecte des produits de la majoration de 25% découlant de l'avenant 2 et du règlement de service modifié afin d'aider le Délégué à restaurer son fond de roulement.

Concernant, la modification des conditions d'exploitation du Contrat, les deux Parties souhaitent d'une part procéder à une architecture des menus dite à 4 composantes plus pain au lieu de 5 prévues initialement au contrat.

Ainsi, le repas pour les restaurants scolaires des écoles maternelles et les élémentaires sera structuré de la manière suivante : 1 plat protidique, 1 légume d'accompagnement ou féculent, plus deux composantes sélectionnées quotidiennement en respectant l'équilibre alimentaire préconisé par le GEMRCN parmi les trois composantes suivantes : hors d'œuvre ; fromage ou laitage ; dessert.

Par ailleurs, les parties ont décidé de substituer l'approvisionnement en volaille Label Rouge par un approvisionnement en volaille label Bleu Blanc cœur ou volaille d'origine française.

Enfin, la Ville consent au Délégué la conservation provisoire du montant des pénalités facturées aux familles dans le cadre de l'application du règlement de service.

Ces sommes seront encaissées par le Délégué qui les conservera dans une enveloppe ad hoc jusqu'au terme du contrat.

Au terme du contrat, les sommes seront restituées à la Ville.

Madame KLEIN-POUCHOL comprend tout à fait les choix opérés sur les repas des enfants. Mais elle trouve profondément choquant que l'on soit contraint de baisser la quantité de nourriture proposée, tout simplement pour des raisons de coûts, en sachant que les familles ont déjà du mal à remplir leur frigo compte-tenu de l'inflation galopante.

Cela souligne une situation politique dramatique, qui engendre des problèmes budgétaires importants au sein des collectivités.

Monsieur LE LAY-FELZINE répond qu'il est content de ne pas avoir augmenté les tarifs des repas, comme cela a été le cas dans plusieurs communes du territoire. Aujourd'hui l'envolée des matières premières fait qu'à un moment donné on peut s'amuser à dire que l'on peut continuer mais les sommes demandées par Elior étaient trop importantes, et pas seulement par rapport au budget de la ville. C'est impossible d'avoir un repas à 1 euro puisqu'un repas coûte 11 euros, quel que soit le taux d'effort appliqué. Dans cette délégation de service public, le montant des impayés reste toujours à environ 300 000 €. Malgré le fait que l'on demande aux familles d'inscrire à l'avance leurs enfants, il y a encore 25% des familles qui ne le font pas et qui ont donc une majoration du prix du repas.

Il est nécessaire d'expliquer aux parents la réduction à 4 composants.

Madame KLEIN-POUCHOL décide de voter cette délibération bien qu'elle regrette de devoir en arriver à cette situation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-18,

VU le Code de la Commande publique et notamment les articles L. 3135-1 et R. 3135-5,

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU le décret 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2018 autorisant la signature d'une convention de délégation de service public pour la gestion de la restauration collective municipale avec la société ELRES,

VU la convention de délégation de service public de la restauration collective signée le 12 juillet 2018 avec la Société ELRES,

VU la Commission Finances du 20 juin 2023.

CONSIDERANT la proposition d'avenant n°3,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes du projet d'avenant n°3 relatifs, d'une part, aux modifications des articles 7.5 et 2.1 alinéa 10 concernant respectivement la composante des repas et la politique d'approvisionnement et spécifications qualitatives des denrées, et d'autre part à la conservation provisoire, par le Délégué, du montant des pénalités facturées aux familles dans le cadre de l'application du règlement de service.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à effectuer toutes les formalités de publicité, transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

23-07-07 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE TORCY

Monsieur LE LAY-FELZINE rappelle les dernières élections des membres de l'Amicale du Personnel de la Ville de Torcy ont eu lieu le 21 mars 2023.

La Commune de Torcy soutient et accompagne l'Amicale du personnel dans ses missions et notamment celles de permettre au plus grand nombre d'accéder à des prestations ou équipements à caractère sportif, socioculturel ou culturel, par la mise en place de différents types d'actions, à l'exclusion de celles ayant une connotation politique, syndicale ou confessionnelle.

A cet effet, la Commune met à disposition au profit de l'Amicale du Personnel :

- deux salles situées au 1^{er} étage du Château des Charmettes, afin de lui permettre d'assurer sa gestion administrative et diverses activités. Il est ici précisé qu'une des deux salles est parfois utilisé par le Centre Communal des Enfants.
- un pc portable,
- un téléphone portable,
- un dossier commun partagé sur le serveur de la collectivité.

Parallèlement, pour la bonne réalisation des objectifs de ladite association une subvention est votée annuellement par le Conseil Municipal et versée sous condition de la concrétisation du projet et de la présentation d'un bilan.

Une diminution ou un remboursement de ladite subvention pourra être appliquée en fonction des activités réalisées.

Dans l'objectif de fixer les relations entre les deux parties, un projet de convention d'une durée de 2 ans reconductible par écrit a été adopté par ladite association.

En conséquence, les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer à l'effet d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à effectuer toutes formalités.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Torcy de soutenir financièrement et matériellement l'association AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE TORCY,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser une convention entre la Commune de Torcy et l'association AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE TORCY, afin de fixer les relations entre les deux parties,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes de la convention entre la Commune et l'association AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE TORCY.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte et à effectuer toutes formalités nécessaires à cet effet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

CONTROLE DE GESTION

**23-07-08 - RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE JEAN PIERRE DAMONT DU STADE DU FRÉMOY –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT**

Madame EUDE expose que, dans l'objectif de soutenir les associations sportives et les groupes scolaires de Torcy, la Commune souhaite réaliser des travaux de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Frémoy que l'Agence Nationale du Sport peut soutenir financièrement.

En effet, cet équipement inauguré en octobre 2010, utilisés par les Torcéens résidant dans les quartiers prioritaires de la Ville (Quartier de l'Arche Guédon et du Mail), est devenu obsolète et ne répond plus aux exigences d'homologation de la Fédération Française de Football en termes d'absorption de chocs, de rebonds et de roulements.

Lesdits travaux de rénovation consistent à déposer l'ancien revêtement rempli en SBR (gomme de pneu recyclé), matériau interdit, pour une mise en décharge, à retirer les équipements existants (7 buts, 3 cabines des coachs et délégués de la fédération), à vérifier la plateforme par tests de perméabilité et de planéité, essai de portance, à fournir et mettre en place un nouveau revêtement synthétique avec un remplissage autorisé (liège, noyaux d'olives concassés, rafles de maïs), fournir et installer des équipements sportifs, testés par un laboratoire habilité pour préparer une homologation fédérale niveau 5.

Cette opération de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Frémoy est éligible au dispositif d'aide proposée par l'Agence Nationale du Sport.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer à l'effet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du l'Agence Nationale du Sport, à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU que le projet de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Frémoy bénéficie aux torcéens résidant dans les quartiers prioritaires de la Ville (Quartier de l'Arche Guédon et du Mail),

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le projet de soutien aux associations sportives et aux établissements scolaires,

CONSIDERANT que ce projet peut bénéficier d'un soutien financier de l'Agence Nationale du Sport,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Frémoy dont le montant est estimé à 509 885.37 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

**23-07-09 - RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE JEAN PIERRE DAMONT DU STADE DU FRÉMOY –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF « TERRAINS SYNTHETIQUES DE GRANDS JEUX »**

Madame EUDE expose que, dans l'objectif de soutenir les associations sportives et les groupes scolaires de Torcy, la Commune souhaite réaliser des travaux de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Frémoy que le Conseil Régional d'Ile-de-France peut soutenir financièrement dans le cadre du dispositif « Terrains synthétiques de grands jeux ».

En effet, cet équipement inauguré en octobre 2010, est devenu obsolète et ne répond plus aux exigences d'homologation de la Fédération Française de Football en termes d'absorption de chocs, de rebonds et de roulements.

Lesdits travaux de rénovation consistent à déposer l'ancien revêtement rempli en SBR (gomme de pneu recyclé), matériau interdit, pour une mise en décharge, à retirer les équipements existant (7 buts, 3 cabines des coachs et délégués de la fédération), à vérifier la plateforme par tests de perméabilité et de planéité, essai de portance, à fournir et mettre en place un nouveau revêtement synthétique avec un remplissage autorisé (liège, noyaux d'olives concassés, rafles de maïs), fournir et installer des équipements sportifs, testés par un laboratoire habilité pour préparer une homologation fédérale niveau 5.

Cette opération de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Frémoy est éligible au dispositif d'aide « Terrains synthétiques de grands jeux » proposée par la Région Ile-de-France.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer à l'effet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Frémoy,

CONSIDERANT que cette opération s'inscrit dans le projet de soutien aux associations sportives et aux établissements scolaires,

CONSIDERANT que ce projet peut bénéficier d'un soutien financier du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif "Terrains synthétiques de grands jeux",

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Frémoy dont le montant est estimé à 509 885.37 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

**23-07-10 – CREATION D'UN PARC AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE
SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN VERT D'ILE-DE-FRANCE NATURE.**

Monsieur OLIVEIRA expose que la Commune souhaite créer, à l'Est du territoire, un parc agricole, paysager et écologique pour valoriser les terres de cette frange de la Commune. Ce site s'étend sur 22 hectares sur les communes de Torcy et Saint-Thibault des Vignes, entre la RD10P au Nord, la Francilienne à l'Est et les lotissements du Clos à l'Ouest. Actuellement, seule une petite partie du site accueille une activité céréalière en reconversion, les autres espaces étant en friche depuis plusieurs années.

Le projet de parc agricole vise plusieurs objectifs :

- ⚡ La création d'une exploitation agricole professionnelle en consolidant et renforçant l'activité actuelle dans le cadre d'une conversion à l'agriculture biologique (Coopérative Ceinture verte / SCEA Saint-Germain),
- ⚡ La mise en place d'un circuit court, afin d'approvisionner à terme les structures collectives de la Commune (groupes scolaires, centre de loisirs...),
- ⚡ La valorisation des milieux écologiques existants, avec l'installation de mobiliers et équipements (observatoire en bois, ruches, parcours sportif, signalétique directionnelle et pédagogique sur la biodiversité, aire de jeux ...),
- ⚡ La création d'un réseau de voies douces (piétons, cycles), pour assurer les liaisons Nord-Sud entre le centre ancien et l'île de loisirs.

La Ville a mené durant l'année 2021 les études hydrogéologiques, écologiques et agronomiques nécessaires à la conception d'un plan programme, en associant les différents partenaires.

La programmation agricole est en cours de finalisation avec la SCEA Saint-Germain. Les cultures envisagées permettront de créer une nouvelle offre locale d'agriculture biologique avec notamment du maraîchage de plein champ et sous serre, des vergers et possiblement de la vigne.

Le projet s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne et le forage d'irrigation des cultures est subventionné dans le cadre du plan de relance pour l'amplification des PAT en Ile de France.

Les cheminements créés permettront des accès différenciés pour les piétons/cycles, les engins agricoles, et les véhicules techniques pour l'entretien des aménagements publics et du réseau RTE.

Ile-de-France Nature, dans le cadre du Plan vert peut soutenir financièrement les travaux d'aménagement du parc agricole à hauteur de 50% du montant HT des dépenses avec un plafond d'aide fixé à 500 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer à l'effet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès d'Ile-de-France Nature.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projets d'Ile-de-France Nature dans le cadre du Plan vert,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de réaliser des travaux d'aménagement du parc agricole,

CONSIDERANT que ces travaux peuvent bénéficier d'un soutien financier d'Ile-de-France Nature dans le cadre du Plan vert,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet d'aménagement du parc agricole.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès d'Ile-de-France Nature une subvention pour ce projet, au titre du dispositif Plan vert.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

23-07-11 – ETUDES POUR LE PROJET DE DESIMPERMEABILISATION ET DE VEGETALISATION DU CIMETIERE DE TORCY – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « RETOUR DE LA NATURE EN VILLE » D'ILE-DE-FRANCE NATURE

Monsieur OLIVEIRA expose que le cimetière de Torcy se situe au Nord de la Commune, le long de l'avenue du Président François Mitterrand, à proximité du Stade du Frémoy, il est desservi par le chemin de la Messe et le sentier du Frémoy et a une capacité d'environ 1 710 emplacements.

Dans l'objectif de mettre en place une gestion écologique et différenciée des espaces du cimetière, la Commune souhaite engager des études afin de proposer des solutions pour désimpermeabiliser et végétaliser le cimetière.

Ce futur aménagement du cimetière répondra à plusieurs enjeux :

- ✚ Désimpermeabilisation des sols du cimetière pour une meilleure gestion des eaux pluviales,
- ✚ Végétalisation du site dans le cadre du « zéro phyto »

La végétalisation et la gestion écologique participent à réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain et de ruissèlement des eaux pluviales et à développer la trame verte au sein de la ville.

De plus, ces espaces offriront de nouveaux habitats pour la faune et à la flore.

Ile-de-France Nature, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la Nature en Ville » peut soutenir financièrement les études (études prospectives, topographiques, gestion des eaux pluviales ...) à hauteur de 70% du montant HT des dépenses avec un plafond d'aide fixé à 100 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer à l'effet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès d'Ile-de-France Nature.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en Ville » d'Ile-de-France Nature,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de réaliser des études pour la désimperméabilisation et la végétalisation du cimetière de Torcy,

CONSIDERANT que les études peuvent bénéficier d'un financement d'Ile-de-France Nature au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en ville »,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet d'aménagement du cimetière, ainsi que les études y concourant.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès d'Ile-de-France Nature une subvention pour ce projet, au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en Ville ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

23-07-12 – EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE AU TITRE DU FONDS « AIDE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES ET DE LA VIDEO-PROTECTION » DANS LE CADRE DU « BOUCLIER DE SECURITE » - PHASE 9.

Monsieur LE LAY-FELZINE expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation des jeux olympiques 2024 et dans la continuité de sa politique de prévention et de sécurité des personnes et des biens, la Ville souhaite procéder à un complément d'implantation de caméras mobiles pour couvrir des secteurs supplémentaires :

- Bretelle d'entrée intérieure A104 / RD10P
- Rue des Patis
- SDIS / Rue de Chèvre
- Entre le SDIS et carrefour des cantines (2caméras)
- Carrefour des Cantines (3 caméras)
- Sortie parking RD10P (TCK)
- Rond-point du Boulevard du Moulin de Douvre
- Angle Mogotte / cours de l'Arche Guédon

Dans le cadre du budget de l'année 2023, un montant estimatif de 459 085.00 € HT est inscrit en section d'investissement pour ce projet d'extension.

Le Département de Seine-et-Marne, dans le cadre du « Bouclier de sécurité » peut soutenir financièrement la création ou l'extension d'un système de caméras sur la voie publique visant à lutter contre la délinquance.

Parallèlement, la Commune de Torcy a sollicité l'agrément préfectoral pour le projet d'extension de son système de vidéo-protection auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer à l'effet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Torcy d'étendre son dispositif de vidéoprotection,

CONSIDERANT que ce projet peut bénéficier d'un financement du Département de Seine-et-Marne au titre du « Bouclier de sécurité »,

CONSIDERANT que le dossier déposé par la Commune de Torcy auprès de la Préfecture de Seine et Marne afin d'obtenir l'agrément préfectoral pour le projet d'extension de son système de vidéoprotection – phase 9 étant approuvé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'extension du système de vidéo-protection sur la commune de Torcy dont le montant est estimé à 459 085.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de Seine-et-Marne une subvention pour ce projet, au titre du « Bouclier de sécurité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

23-07-13 – EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE TORCY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION DANS LE CADRE DU « BOUCLIER DE SECURITE » - PHASE 9.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la préparation des jeux olympiques 2024 et dans la continuité de sa politique de prévention et de sécurité des personnes et des biens, la Ville souhaite procéder à un complément d'implantation de caméras mobiles pour couvrir des secteurs supplémentaires :

- Bretelle d'entrée intérieure A104 / RD10P
- Rue des Patis
- SDIS / Rue de Chèvre
- Entre le SDIS et carrefour des cantines (2caméras)
- Carrefour des Cantines (3 caméras)
- Sortie parking RD10P (TCK)
- Rond-point du Boulevard du Moulin de Douvre
- Angle Mogotte / cours de l'Arche Guédon

Dans le cadre du budget de l'année 2023, un montant estimatif de 459 085.00 € HT est inscrit en section d'investissement pour ce projet d'extension.

La Région, dans le cadre du « Bouclier de sécurité » peut soutenir financièrement la création ou l'extension d'un système de caméras sur la voie publique visant à lutter contre la délinquance.

Parallèlement, la Commune de Torcy a sollicité l'agrément préfectoral pour le projet d'extension de son système de vidéo-protection auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à délibérer à l'effet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Torcy d'étendre son dispositif de vidéoprotection,

CONSIDERANT que ce projet peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du « Bouclier de sécurité »,

CONSIDERANT que le dossier déposé par la Commune de Torcy auprès de la Préfecture de Seine et Marne afin d'obtenir l'agrément préfectoral pour le projet d'extension de son système de vidéoprotection – phase 9 étant approuvé,

LE CONSEIL MUNICIPAL ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet d'extension du système de vidéo-protection sur la commune de Torcy dont le montant est estimé à 459 085.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière pour ce projet auprès de la Région Ile-de-France au titre du « Bouclier de sécurité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

23-07-14 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA COMMUNE DE SERRIS RELATIVE AUX MODALITES DE FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITE ET A LA FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PERISCOLAIRES POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE UEEA ET ULIS.

Il apparaît nécessaire d'établir une convention entre les communes de Torcy et de Serris relative aux modalités de facturation des frais de scolarité et à la facturation de la restauration scolaire, des accueils périscolaires pour les enfants scolarisés en classe UEEA (Unité d'enseignement en élémentaire Autisme) et ULIS (Unités localisées pour inclusion scolaire).

Cette convention concerne les enfants résidant sur la commune de Torcy scolarisés dans les écoles de Serris et réciproquement les enfants de Serris scolarisés à Torcy.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de signer cette convention de réciprocité afin que les familles puissent bénéficier des tarifs en vigueur sur leur commune d'origine en matière de restauration scolaire et de centres d'accueils périscolaires.

Cette convention prévoit de procéder au remboursement des prestations de restauration, de centres d'accueils périscolaires sur la base du tarif en vigueur pour enfant extérieur à la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention avec la Commune de Serris relative aux modalités de facturation des frais de scolarité et à la facturation de la restauration scolaire et des centres d'accueils périscolaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte et effectuer toute formalité nécessaire à cet effet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

23-07-15 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA COMMUNE DE SAINT-THIBAULT DES VIGNES RELATIVE AUX MODALITES DE FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITE ET A LA FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE ULIS.

Il apparaît nécessaire d'établir une convention entre les communes de Torcy et de Saint-Thibault des Vignes relative aux modalités de facturation des frais de scolarité et à la facturation de la restauration scolaire pour les enfants scolarisés en classe ULIS (Unités localisées pour inclusion scolaire).

Cette convention concerne les enfants résidant sur la commune de Torcy scolarisés dans les écoles de Saint-Thibault des Vignes et réciproquement les enfants de Saint-Thibault des Vignes scolarisés à Torcy.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de signer cette convention de réciprocité afin que les familles puissent bénéficier des tarifs en vigueur sur leur commune d'origine en matière de restauration scolaire.

Cette convention prévoit de procéder au remboursement des prestations de restauration sur la base du tarif en vigueur pour enfant extérieur à la Commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention avec la Commune de Saint-Thibault des Vignes relative aux modalités de facturation des frais de scolarité et à la facturation de la restauration scolaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte et effectuer toute formalité nécessaire à cet effet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE (OMAC).
- DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Conformément aux articles L 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales, il est souhaité qu'il y ait une modification dans les membres du Conseil Municipal représentant la Commune au sein :

- du Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Animation de la Cité.
- du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports

23-07-16 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE (OMAC)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-33 et L 2122-25,

VU les statuts de l'OMAC,

VU l'élection du Conseil Municipal du 15 mars 2020 et l'élection du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020,

CONSIDERANT la nécessité de désigner des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'OMAC,

CONSIDERANT que, à l'unanimité des membres du Conseil municipal, il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

Mme KLEIN-POUCHOL ne prend pas part au vote

DESIGNE le Maire étant Président d'honneur, les membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Animation de la Cité comme suit :

Président d'honneur : M. LE LAY-FELZINE.

- M. AHOUANSON
- Mme OUBOUYA
- Mme EUDE

23-07-17 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-33 et L 2122-25,

VU les statuts de l'Office Municipal des Sports qui prévoient que des Membres du Conseil Municipal siègent au Conseil d'Administration,

VU l'élection du Conseil Municipal du 15 mars 2020 et l'élection du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020,

CONSIDERANT que, à l'unanimité des membres du Conseil municipal, il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

Mme KLEIN-POUCHOL ne prend pas part au vote

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°20-05-25 du 5 juin 2020.

DESIGNE en qualité de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports,

- Mme EUDE
- Mme MONDIERE
- Mme LINDAYE
- M. AHOUHANSOU
- M. MORENCY
- M. PROST

CULTURE

23-07-18 - TARIFICATION DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2023/2024.

Monsieur AUMARD expose que l'encaissement des produits et activités artistiques et culturelles nécessite qu'une grille tarifaire soit adoptée pour chaque saison.

La dernière grille de tarification a été adoptée par délibération du 30 septembre 2022 pour la saison 2022/2023 :

| | |
|--|--|
| Tarif A « Tête d'affiche » | 22 € plein tarif – 16 € tarif réduit |
| Tarif B « normal » : | 13 € plein tarif – 9 € tarif réduit |
| Tarif C « jeune public, scolaires et assimilés » | 4 € tarif unique |

| | |
|--|--|
| Tarif E « concerts de professeurs-artistes des conservatoires co-réalisés avec la CA-PVM » : | 6 € plein tarif – 4 € tarif réduit |
|--|--|

| | |
|--|--|
| Tarif D « spectacle co-réalisé avec la Ferme du Buisson » | |
| Tarifification appliquée conformément à la grille tarifaire de la Ferme du Buisson : | |
| | 18 € plein tarif – 14 € tarif réduit |
| | 10 € tarif Buissonnier et tarif étudiants |
| | 4 € tarif enfants (-12 ans) |

Ateliers et stages :

Tarif N°1 : **10€**
 Tarif N°2 : **5€**

Bénéficiaires tarifs réduits :

Jeunes –26 ans ; Etudiants ; Familles nombreuses ; Demandeurs d'emploi ; Retraités ; Groupe de + 5 adhérents d'association ; Adhérents des associations Les Amis du Château des Charmettes, Comité des Fêtes.

Application du principe de « tarifs préférentiels » via des relais/structures :

Tarif A : **5€**
 Tarif B : **2€**

Dans le cadre du travail de médiation et d'élargissement des publics, des tarifs préférentiels à 2€ ou 5€ (en fonction des publics ciblés) sont proposés aux personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, **à la condition qu'elles soient accompagnées et encadrées par un relais social partenaire** (OMAC, MJC André Philip, Secours Populaire, Secours Catholique...).

Pour la saison 2023/2024, il est proposé de conserver les tarifs, avec les modifications suivantes :

- Enlèvement du tarif « spectacle co-réalisé avec la Ferme du Buisson » car il n'y aura pas de spectacle de ce type cette saison.
- Tarif C « Jeune public, scolaires et assimilés », remplacé par « Jeune public, petite forme et soirée club »

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition tarifaire :

| | |
|--|--|
| Tarif A « Tête d'affiche » | 22 € plein tarif – 16 € tarif réduit |
| Tarif B « normal » : | 13 € plein tarif – 9 € tarif réduit |
| Tarif C « Jeune public, petite forme et soirée club » | 4 € tarif unique |
| Tarif D « concerts de professeurs-artistes des conservatoires co-réalisés avec la CA-PVM » : | 6 € plein tarif – 4 € tarif réduit |

Ateliers et stages :

Tarif N°1 : **10€**
 Tarif N°2 : **5€**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 30 septembre 2022 fixant la tarification des spectacles de la saison culturelle 2022/2023,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs applicables à la nouvelle programmation 2023/2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

MAINTIENT les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2023/2024 :

| | |
|--|--|
| Tarif A « Tête d'affiche » | 22 € plein tarif – 16 € tarif réduit |
| Tarif B « normal » : | 13 € plein tarif – 9 € tarif réduit |
| Tarif C « Jeune public, petite forme et soirée club » | 4 € tarif unique |
| Tarif D « concerts de professeurs-artistes des conservatoires co-réalisés avec la CA-PVM » : | 6 € plein tarif – 4 € tarif réduit |

MAINTIENT les tarifs des ateliers et stages pour la saison culturelle 2023/2024, ainsi que la liste des bénéficiaires des tarifs réduits et de l'application du principe de « tarifs préférentiels » :

Ateliers et stages :

Tarif N°1 : **10 €**

Tarif N°2 : **5 €**

Bénéficiaires tarifs réduits :

Jeunes –26 ans ; Etudiants ; Familles nombreuses ; Demandeurs d'emploi ; Retraités ; Groupe de + 5 adhérents d'association ; Adhérents des associations Les Amis du Château des Charmettes, Comité des Fêtes.

Application du principe de « tarifs préférentiels » via des relais/structures :

Tarif A : **5 €**

Tarif B : **2 €**

Dans le cadre du travail de médiation et d'élargissement des publics, des tarifs préférentiels à 2 € ou 5 € (en fonction des publics ciblés) sont proposés aux personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, via un partenaire social (OMAC, MJC André Philip, Secours Populaire, Secours Catholique...).

SPORT

23-07-19 - TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DES FETES FAMILIALES SITUEE 28 AVENUE JEAN MOULIN A TORCY, A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Madame EUDE expose que, par délibération du 30 juin 2017, le Conseil Municipal avait adopté les tarifs de location de la Maison des Fêtes Familiales.

Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de réviser les tarifs de location sur le taux moyen d'inflation de 5,4 % et adapter les modalités du contrat et règlement d'utilisation, suite aux modifications y afférent et ajout de l'acte de cautionnement.

Il est également proposé de modifier la délibération règlementant les conditions d'accueil afin d'étendre les mises à disposition des salles locatives du lundi au jeudi aux entreprises torcéennes dans le cadre de moments de convivialité de type repas fin d'année.

Proposition tarification des salles locatives de la Maison des Fêtes Familiales à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'il suit :

Montant de la caution : 600 €

| | TARIFS VENDREDI / SAMEDI / DIMANCHE | TARIFS LUNDI AU JEUDI |
|-------------------------------|--|--|
| | Horaires de location : 8 H 30 à 8 H 00 le lendemain | Horaires de location : 8 h 30 à 22 h 00 |
| | Arrêt des festivités : 4 h du matin sauf dimanche : Minuit | |
| TORCÉENS | SALLE 1 : (80 m ²) 370 € SALLE 2 : (70 m ²) 310 € SALLES 1 et 2 : 680 € (Salles réunies : 150 M ²) | SALLE 1 : (80 m ²) 190 € SALLE 2 : (70 m ²) 160 € SALLES 1 et 2 : 350 € (Salles réunies : 150 m ²) |
| NON TORCÉENS | SALLE 1 : (80 m ²) 680 € SALLE 2 : (70 m ²) 620 € SALLES 1 et 2 : 1 300 € (Salles réunies 150 m ²) | SALLE 1 : (80 m ²) 380 € SALLE 2 : (70 m ²) 340 € SALLES 1 et 2 720 € (Salles réunies 150 m ²) |

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur LE LAY-FELZINE informe qu'à partir de septembre, les deux salles de la Maison des Fêtes familiales seront mises à la disposition des élèves du lycée Jean Moulin les lundis, mardis et jeudis midi pour qu'ils puissent profiter d'un endroit abrité et chauffé pour déjeuner. Cette mise à disposition durera qu'à la fin des travaux de réhabilitation en août 2024, les frais de cette mise à disposition étant pris en charge par le Région Ile de France.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

FIXE les tarifs suivants, à compter 1^{er} janvier 2024 :

| | TARIFS VENDREDI / SAMEDI / DIMANCHE | TARIFS LUNDI AU JEUDI |
|-------------------------------|--|--|
| | Horaires de location : 8 H 30 à 8 H 00 le lendemain | Horaires de location : 8 h 30 à 22 h 00 |
| | Arrêt des festivités : 4 h du matin sauf dimanche : Minuit | |
| TORCÉENS | SALLE 1 : (80 m ²) 370 € SALLE 2 : (70 m ²) 310 € SALLES 1 et 2 : 680 € (Salles réunies : 150 M ²) | SALLE 1 : (80 m ²) 190 € SALLE 2 : (70 m ²) 160 € SALLES 1 et 2 : 350 € (Salles réunies : 150 m ²) |
| NON TORCÉENS | SALLE 1 : (80 m ²) 680 € SALLE 2 : (70 m ²) 620 € SALLES 1 et 2 : 1 300 € (Salles réunies 150 m ²) | SALLE 1 : (80 m ²) 380 € SALLE 2 : (70 m ²) 340 € SALLES 1 et 2 720 € (Salles réunies 150 m ²) |

DECIDE d'étendre les mises à disposition des salles locatives du lundi au jeudi aux entreprises torcéennes dans le cadre de moments de convivialité de type repas fin d'année.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

23-07-20 – MODALITES DE REMUNERATION DES VACATAIRES DE LA COLLECTIVITE, A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que La collectivité doit organiser différentes prestations assurées dans les services de la Ville,

La délibération prise le 24 juin 2022 fixant les taux horaires des prestations doit être mise à jour.

En effet, la collectivité est confrontée à de fortes difficultés de recrutements dans le domaine de l'encadrement des activités sportives. Cela conduit l'autorité territoriale à proposer la révision du taux de rémunération des Etaps vacataires recrutés notamment pour l'Ecole Municipale des Sports à compter de septembre 2023.

Les autres vacances ne sont pas modifiées, elles sont mises à jour automatiquement selon l'évolution du SMIC ou de la valeur du point d'indice.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 22.06.20 du 24 juin 2022, portant sur les modalités de rémunération des vacances de la collectivité,

CONSIDERANT que la collectivité doit organiser différentes prestations assurées dans les services de la ville,

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité de revoir les modalités de rémunération des personnels chargés de l'encadrement des enfants durant les activités sportives,

CONSIDERANT que les taux horaires des différentes vacances seront mis à jour conformément au tableau ci-dessous et en fonction des évolutions du Smic ou de la valeur du point d'indice,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

FIXE le taux horaire brut des différentes vacances ainsi que leurs conditions de revalorisation de la manière suivante :

| Activités concernées | Taux horaire brut en euros | Modalité de mise à jour ou revalorisation |
|---|----------------------------|---|
| Enfance : encadrement des enfants et temps de préparation de la pause méridienne et des différents temps d'accueil périscolaire dans les structures de la Ville. | 11.52 | SMIC |
| Encadrement des enfants durant les activités spécifiques du périscolaire | 28.82 | Valeur du point d'indice |
| Encadrement des enfants durant les ateliers tremplin | 17.90 | Valeur du point d'indice |
| Encadrement des enfants durant l' étude | 17.90 | Valeur du point d'indice |
| Circulation : Encadrement des points école pour assurer la traversée en sécurité des enfants | 11.52 | SMIC |
| Sport : Encadrement des enfants durant les activités sportives | 24.14 | Valeur du point |

DIT que ces montants seront réévalués en fonction de la réglementation applicable notamment avec l'augmentation du SMIC ou en fonction de la valeur du point selon le tableau ci-dessus ;

PRECISE que celles-ci sont versées à terme échu,

PRECISE que les dépenses seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice concerné.

23-07-21 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN MEDiateur INSTITUTIONNEL

Monsieur LE LAY-FELZINE expose à l'assemblée que lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions de l'article 3-3, 2° prévues par la loi du 26 janvier 84, il est autorisé de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent de niveau de la catégorie A, B, C, pour répondre aux besoins en matière de recrutement dans différents secteurs.

Afin de répondre aux besoins de la Direction des politiques éducatives de la Ville de Torcy, il a été nécessaire de recruter un agent contractuel de Catégorie B sur le poste de médiateur institutionnel et de modifier le tableau des emplois.

Poste à temps complet contractuel (3-3, 2°) Article L.332-8-2 du code général de la Fonction Publique :

→ Création d'un poste de médiateur institutionnel (Cat B)

En effet, depuis le 1^{er} juin 2022, un agent assure les fonctions de médiateur institutionnel sous un contrat 3-3 2° pour permettre à la Commune de répondre à un besoin permanent.

En conséquence, les membres sont invités à délibérer à l'effet de modifier le tableau des emplois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

VU le tableau des emplois,

VU la vacance de poste n°VO77230501041196001 du 19 mai 2023 pour occuper le poste de médiateur institutionnel et devant la nécessité de le pérenniser.

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de médiateur institutionnel sur la Ville de Torcy au tableau des emplois afin de répondre aux besoins.

CONSIDERANT que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

CONSIDERANT que l'agent recruté remplit les conditions pour occuper le poste de médiateur institutionnel, possède les diplômes requis (Master de sciences humaines et sociales, mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif).

La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération du cadre d'emploi des animateurs en Catégorie B.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des emplois pour créer à temps complet un poste de médiateur institutionnel en contrat 3-3 2° Article L.332-8-2 du code général de la Fonction Publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

MODIFIE le tableau des emplois comme annexé.

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice concerné,

| Grade | Ancienne situation | Modification | Nouvelle situation |
|--|--------------------|--------------|--------------------|
| Médiateur institutionnel Grade animateur Cat B | 0 | + 1 | 1 |

23-07-22 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - RESPONSABLE DE L'UNITE CULTURE.

Monsieur LE LAY-FELZINE expose à l'assemblée que lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions de l'article 3-3, 2° prévues par la loi du 26 janvier 84, il est autorisé de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent de niveau de la catégorie A, B, C, pour répondre aux besoins en matière de recrutement dans différents secteurs.

Afin de répondre aux besoins de l'unité culture de la Ville de Torcy, il avait été nécessaire de recruter depuis un agent contractuel de Cat B sur le poste de chargé de développement culturel.

En raison du départ prochain en retraite de l'actuelle responsable de l'unité culture, la chargée de développement culturel prendra cette nouvelle responsabilité à compter du 1^{er} septembre 2023.

Poste à temps complet contractuel (3-3, 2°) Article L.332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique :

→ Création d'un poste responsable de l'unité culture (Cat A) – à compter du 1^{er} septembre 2023

En effet, depuis le 5 novembre 2021, un agent assure les fonctions de chargé de développement culturel sous un contrat 3-3 2° (catégorie B) pour permettre à la Commune de répondre à un besoin permanent.

A compter du 01/09/2023, le même agent prendra la fonction de responsable de l'unité culture, poste de catégorie A.

En conséquence, les membres sont invités à délibérer à l'effet de modifier le tableau des emplois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

VU le tableau des emplois,

VU la vacance de poste n° 2023- 077230601073990 pour occuper le poste de responsable de l'unité culture.

CONSIDERANT le départ en retraite de l'actuelle responsable de l'unité culture,

CONSIDERANT que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de responsable de l'unité culture au tableau des emplois afin de répondre aux besoins.

CONSIDERANT que l'agent recruté remplit les conditions pour occuper le poste de responsable de l'unité culture dès le 1^{er} septembre 2023, possède les diplômes requis (Master 2 développement culturel territorial – Maîtrise de communication politique et publique – DUT en techniques de commercialisation)

La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération du cadre d'emploi des Attachés en Catégorie A.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des emplois pour créer à temps complet un poste de responsable de l'unité culture, en contrat 3-3 2° Article L.332-8-2 du code général de la Fonction Publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

MODIFIE le tableau des emplois comme annexé.

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

| Grade | Ancienne situation | Modification | Nouvelle situation |
|--|--------------------|--------------|--------------------|
| Responsable de l'unité culture Grade Attaché Cat A | 0 | + 1 | 1 |

23-07-23 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN COORDINATEUR TECHNIQUE POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS.

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions de l'article 3-3, 2° prévues par la loi du 26 janvier 84, il est autorisé de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent de niveau de la catégorie A, B, C, pour répondre aux besoins en matière de recrutement dans différents secteurs.

Afin de répondre aux besoins de l'unité sports de la Ville de Torcy, il est nécessaire de recruter un agent contractuel de Catégorie B sur le poste de coordinateur technique pour les équipements sportifs et de modifier le tableau des emplois.

Poste à temps complet contractuel (3-3, 2°) Article L.332-8-2 du code général de la Fonction Publique :

→ Création d'un poste de coordinateur technique pour les équipements sportifs (Cat B)

En effet, depuis le 29 août 2022, un agent assure les fonctions de coordinateur technique pour les équipements sportifs sous un contrat temporaire alors qu'il y a lieu d'établir un contrat 3-3 2° pour permettre à la Commune de pérenniser sa situation, à compter du 29/08/2023.

En conséquence, les membres sont invités à délibérer à l'effet de modifier le tableau des emplois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

VU le tableau des emplois,

VU la vacance de poste n° V077230501036772001 du 19 mai 2023 pour occuper le poste de coordinateur technique pour les équipements sportifs et devant la nécessité de le pérenniser.

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de coordinateur technique pour les équipements sportifs de la Ville de Torcy au tableau des emplois afin de répondre aux besoins.

CONSIDERANT que la procédure de recrutement engagée pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

CONSIDERANT que l'agent recruté remplit les conditions pour occuper le poste de coordinateur technique pour les équipements sportifs et possède les diplômes requis (Sport Santé (CDOS 77) – DESJEPS mention football niveau 2 – BEES 1^{er} degré spécificité football (niveau IV) – BAC comptabilité (niveau IV) – BAFA).
La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération du cadre d'emploi des Technicien en Catégorie B.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des emplois pour créer à temps complet un poste de coordinateur technique pour les équipements sportifs en contrat 3-3 2° Article L.332-8-2 du code général de la Fonction Publique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

MODIFIE le tableau des emplois comme annexé.

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice concerné,

| Grade | Ancienne situation | Modification | Nouvelle situation |
|--|--------------------|--------------|--------------------|
| Coordinateur technique pour les équipements sportifs Grade Technicien Cat B | 0 | + 1 | 1 |

DIRECTION DES POLITIQUES DES SOLIDARITES

23-07-24 - ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - ANNEE 2023

Madame NEMO expose que la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a conféré aux départements la pleine compétence en matière de Fonds de Solidarité logement (FSL) à compter du 1^{er} janvier 2005.

L'assemblée départementale a décidé, lors de sa séance du 24 mai 2017, de réviser les conditions d'attribution de garantie d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux. L'adhésion au F.S.L de la commune d'implantation des logements sociaux, dès lors que sa population dépasse les 1 500 habitants, ou de l'établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I) compétent en matière de logement auquel elle appartient, est devenue un critère de recevabilité de la demande de garantie d'emprunt. La cotisation est fixée à 0.30 € par habitant depuis 2013.

Cette participation est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Un projet de convention d'adhésion pour 2022, fixe la contribution de la commune de la façon suivante :

$$22\ 604\ \text{habitants (recensement 2019 chiffre INSEE)} \times 0.30\ \text{€} = 6\ 781\ \text{€}.$$

Pour mémoire la cotisation en 2022 s'élevait à 6 740 €.

Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine-et-Marne la convention d'adhésion de la commune au FSL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales conférant aux départements la pleine compétence en matière de Fonds de Solidarité Logement (FSL) à compter du 1^{er} janvier 2005,

VU le projet de convention d'adhésion de la commune au FSL pour 2023, présentée par le Conseil Départemental de Seine et Marne qui sollicite la participation de la Commune, à raison de 0,30 € par habitant,

CONSIDERANT qu'il appartient aux collectivités territoriales de mettre en place les modalités de leurs contributions financières,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement prévoyant une participation de la commune de 0,30 € par habitant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine et Marne la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2023 et à effectuer les formalités nécessaires.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

23-07-25 – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE CAPVM/COMMUNE DE TORCY POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AMENAGEMENT CYCLABLE SITUE ROUTE DE LAGNY (RD10P ET RD34A).

Monsieur OLIVEIRA expose que la Commune de Torcy a engagé des études en vue de l'aménagement de la route de Lagny (RD10p et RD34a) entre le pont de Vaires-sur-Marne et la rue Léo Lagrange qui devra s'insérer dans la réalisation de la requalification de la Route de Lagny menée conjointement avec la Région Ile de France, le Département de Seine-et-Marne et la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne.

La gestion du site relève en effet de différentes entités :

- La piste cyclable est la propriété de la Région Ile-de-France mais gérée par la Commune de Torcy. Suite à l'approbation du schéma directeur des pistes cyclables, la CAPVM est maître d'ouvrage des aménagements de la piste cyclable pour les travaux et l'entretien après travaux.
- La Gondoire et ses berges sont la propriété de la Région Ile-de-France mais gérées par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne conformément à l'arrêté préfectoral autorisant la CAPVM à réaliser un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau situés sur son territoire et la déclarant d'intérêt général.
- Les abords de la Gondoire sont la propriété de la Région Ile-de-France,
- Les accotements de la RD10p en agglomération sont la propriété du Département de Seine-et-Marne mais gérés par la Commune de Torcy (sauf les platanes, gérés par le Département), selon une convention de gestion.
- Les accotements de la RD10p hors agglomération sont la propriété et sous gestion du Département de Seine-et-Marne,
- La chaussée est la propriété du Département de Seine-et-Marne et gérée par le Département de Seine-et-Marne à l'exception des aménagements urbains qui relèvent de la compétence communale et sont gérés par la Commune de Torcy.
- Les sous-bois au sud de la RD10p sont, en partie, les propriétés et sous gestion de la Commune de Torcy.

Une première étude sommaire a montré la faisabilité du projet et a défini son coût total estimatif sur la base de l'application de ratios.

Afin d'assurer la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts, les parties ont décidé qu'il serait opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération et se sont entendues pour confier la mission de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Torcy.

Cette mission s'exerce conformément aux dispositions de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique qui stipule : « Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le Plan prévisionnel de financement de l'opération est le suivant :

| Travaux et prestations Selon détail en annexe | Propriété | MOA | Financement |
|--|------------------|----------------------------------|---|
| Piste cyclable le long des RD10p et RD34a | Région | Transférée à la Commune de Torcy | Avance de fonds par la Commune de Torcy et reversement par la CAPVM à la Commune de Torcy du montant des travaux et prestations après déduction du montant des subventions perçues. |
| Passerelles (nouvelles et actuelles) | | | |

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux circulations douces REV est d'un montant global maximal de 2 457 105 € HT.

Le projet de convention, présenté en annexe, précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et d'autoriser Madame Nicole VERTENEUILLE à signer ladite convention.

Monsieur MORENCY informe que la notion RER-Vélo n'existe plus. Ce dispositif s'appelle maintenant Vélo Ile de France.

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article L2422-12.

VU le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne et la Commune de Torcy, pour l'opération de requalification de l'aménagement cyclable situé Route de Lagny (RD10p - RD34a).

CONSIDERANT qu'il est opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'opération de travaux, pour assurer la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

AUTORISE Madame VERTENEUILLE à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

23-07-26 - CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC CELLNEX FRANCE POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE MOBILE – AVENUE JACQUES PREVERT A TORCY.

Monsieur OLIVEIRA expose que la Société CELLNEX France a notamment pour objet social la gestion et l'exploitation de sites points hauts afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de service.

A ce titre, CELLNEX France a sollicité la Commune de Torcy pour le compte de l'opérateur Bouygues Telecom, pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur les parcelles AI159 et AI168 - 1, rue Jacques Prévert, sur le site du centre technique communal.

Le projet comprend :

- un pylône de 30M de hauteur
- six antennes radio reprises sur le pylône
- une zone technique
- une clôture grillagée de 2 mètres de hauteur.

Le projet de convention d'occupation privative et le dossier de présentation présentés en annexe précise les conditions d'occupation du domaine communal.

La convention sera conclue pour une durée de 12 ans et se renouvellera tacitement pour des périodes successives de 12 années, sauf congé donné par l'une ou l'autre des parties.

En contrepartie, CELLNEX France versera à la Ville une redevance d'occupation du domaine communal d'un montant annuel de 13 000 € net payable annuellement.

La première échéance de la redevance sera calculée prorata temporis à compter de la date de démarrage des travaux d'installation des Infrastructures et équipements techniques et au plus tard dix-huit (18) mois après l'entrée en vigueur de la Convention si les travaux n'ont pas démarré. La redevance sera indexée de 2% chaque année. L'augmentation s'appliquera le 1er janvier de chaque année à compter du 1er janvier de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la Convention.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1311-5

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.2122-1 L.2122-20 alinéa 2,

VU le Code des postes et des communications électroniques,

VU le dossier de présentation du projet de Bouygues Télécom en date du 11 janvier 2023 relatif à l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile, 2 avenue Jacques Prévert à Torcy.

VU le projet de convention d'occupation privative du domaine privé communal entre la Commune de Torcy et la Société CELLNEX France relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile – sur les parcelles AI159 et AI 168 – 1, avenue Jacques Prévert, sur une surface d'environ 30 m².

CONSIDERANT que les opérateurs, clients de CELLNEX France, se sont vus confier une mission d'intérêt public en vue de la fourniture des services de communications électroniques ou audiovisuels avec, comme sujétion, l'obligation de garantir la continuité des services considérés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes du projet de convention entre la Ville de Torcy et la Société CELLNEX France relative à l'occupation du domaine privé communal pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur les parcelles AI159 et AI168 - 1, rue Jacques Prévert, sur une surface de 30 m².

PRECISE que la Société CELLNEX France versera à la Ville une redevance d'occupation du domaine communal d'un montant annuel de 13 000 € net payable annuellement. La redevance sera indexée de 2% chaque année. L'augmentation s'appliquera le 1er janvier de chaque année à compter du 1er janvier de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la Convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice considéré,

**23-07-27 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC SFR POUR
IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SUR LE SITE DU COMPLEXE
SPORTIF DE L'ARCHE GUEDON.**

Monsieur OLIVEIRA expose que, dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit mobile (5G), l'opérateur SFR a sollicité la Commune de Torcy pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le site du complexe sportif de l'Arche Guédon (parcelle cadastrée numéro 171 section AC), sur une surface d'environ 30 m².

Le projet SFR prévoit d'implanter un pylône arbre avec :

- 3 antennes panneaux 4G de 2m70.
- 3 antennes 5G panneaux de 80cm.
- Les modules techniques
- Les armoires techniques installées dans une zone technique.

L'installation (site mutualisé dit « Ran sharing) permettra d'accueillir un second opérateur.

Le projet de convention et le dossier de présentation présentés en annexe précise les conditions d'occupation du domaine communal.

La convention sera conclue pour une durée de 12 ans et se renouvellera tacitement pour des périodes successives de 6 années, sauf congé donné par l'une ou l'autre des parties.

En contrepartie, SFR versera à la Ville une redevance d'occupation du domaine communal d'un montant annuel de 15 500 € HT payable annuellement. Pour la première échéance, la redevance sera calculée au prorata temporis entre la date d'installation effective du premier Opérateur sur l'infrastructure et fin de l'année civile.

La redevance sera indexée de 2% chaque année. L'augmentation s'appliquera à l'expiration de chaque période annuelle, à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1311-5

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.2122-1 L.2122-20 alinéa 2,

VU le Code des postes et des communications électroniques,

VU le dossier de présentation du projet SFR en date du 31 août 2022 relatif à l'implantation d'une station d'antennes-relais, 2 avenue Jacques Prévert à Torcy.

VU le projet de convention d'occupation du domaine public communal entre la Commune de Torcy et l'opérateur SFR relative à l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le site du complexe sportif de l'Arche Guédon (parcelle cadastrée numéro 171 section AC), sur une surface d'environ 30 m².

CONSIDERANT les obligations de l'opérateur en termes de couverture de la population, de qualité et de disponibilité de service, et l'accélération exponentielle des besoins en débit des outils numériques,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes du projet de convention entre la Ville de Torcy et SFR relative à l'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile pouvant accueillir deux opérateurs sur le site du complexe sportif de l'Arche Guédon (parcelle cadastrée numéro 171 section AC), sur une surface d'environ 30 m².

PRECISE que SFR versera à la Ville une redevance d'occupation du domaine public d'un montant annuel de 15 500 € nets payable annuellement. La redevance sera indexée de 2% chaque année. L'augmentation s'appliquera à l'expiration de chaque période annuelle, à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

23-07-28 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC FREE MOBILE POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION D'ANTENNES-RELAIS FREE MOBILE – 2, AVENUE JACQUES PREVERT A TORCY.

Monsieur OLIVEIRA expose que, par délibération du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé et autorisé la signature de la convention avec FREE MOBILE portant sur l'implantation d'une station d'antennes-relais - 2, avenue Jacques Prévert - sur la parcelle du centre technique communal.

Pour rappel, le projet s'inscrit dans le cadre du programme de Free Mobile de déploiement du Très Haut Débit Mobile visant à répondre à l'accélération exponentielle des besoins en débit liée aux outils numériques. En tant que titulaire des licences 3G, 4G et 5G, l'opérateur est en effet soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité.

Il comprend :

- l'installation d'un pylône de 20 mètres de hauteur, support de 6 antennes relais ainsi que de deux faisceaux hertziens.
 - toutes les baies techniques, de taille réduite, au pied du pylône.
- sur une surface d'environ 38 m² augmentée de la surface occupée par les câbles et chemins de câbles.

Lors des échanges pour finaliser la procédure, une erreur a été relevée dans la présentation du projet et dans la rédaction de la convention qui indiquaient que l'implantation des installations concernait la parcelle A1159. Or, le projet s'étend sur la parcelle mitoyenne A1168, également propriété de la commune.

Il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et d'autoriser la signature de la nouvelle convention présentée en annexe qui se substitue au projet annexé à la délibération du 30 septembre 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1311-5

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.2122-1 L.2122-20 alinéa 2,

VU le Code des postes et des communications électroniques,

VU la décision n° 2010-0043 du 12 janvier 2010 de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) autorisant Free Mobile à utiliser les fréquences nécessaires à l'établissement d'un réseau de radio électrique de 3^{ème} génération ouvert au public.

VU le dossier d'information de l'opérateur Free Mobile en date du 08 octobre 2021 relatif à l'implantation d'une station d'antennes-relais, 2 avenue Jacques Prévert à Torcy et l'accord de principe donné par le Conseil municipal par délibération en date du 25 mai 2022.

VU le projet de convention d'occupation du domaine public entre la Commune de Torcy et l'opérateur Free Mobile pour l'occupation du domaine public, relative à l'implantation de la station d'antennes-relais susvisée, sur une surface de 38 m² augmentée de la surface occupée par les câbles et chemins de câbles, qui se substitue au projet de convention annexé à la délibération du Conseil Municipal n° 22-09-02 en date du 30 septembre 2022.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le projet de convention annexée à la délibération du 30 septembre 2022, l'emprise du projet portant sur les parcelles AI 159 et AI168.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé entre la Ville de Torcy et Free Mobile relative à l'occupation du domaine public pour l'implantation d'une station d'antennes-relais, 2 avenue Jacques Prévert à Torcy, sur les parcelles cadastrales AI 159 et AI 168 et sur une surface de 38 m² augmentée de la surface occupée par les câbles et chemins de câbles.

PRECISE que Free Mobile versera à la Ville une redevance d'occupation du domaine public d'un montant annuel de 11 000 € net payable semestriellement. La redevance sera indexée chaque année à compter du 1^{er} janvier de la deuxième année suivant immédiatement la date de prise d'effet de la convention. L'augmentation de la redevance ne pourra toutefois pas excéder 2% par an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

DIRECTION DE L'URBANISME

23-07-29 - CESSION DU LOCAL DÉNOMMÉ « PARADISE BILLARD » SITUÉ PROMENADE DU BELVÉDERE / CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'ISSUE DE SECOURS

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que, par délibération du 4 février 2022, la Ville de Torcy a accepté l'offre d'achat de Monsieur Mohamed Abdelkrim pour l'acquisition du local communal destiné à l'extension du restaurant « Cheese Naan » avec la création d'une ouverture donnant sur la Promenade du Belvédère, au niveau des escaliers.

Le projet de M. Abdelkrim a évolué avec la transformation de l'établissement « Cheese Naan » en restaurant japonais et l'utilisation du local « Paradise Billard » pour transférer le « Cheese Naan » à l'étage inférieur. Ceci nécessite la création d'une issue de secours donnant sur le local de stockage technique appartenant à la Ville et donnant sur la Promenade du Belvédère.

Une servitude de passage pour l'issue de secours doit être créée par acte notarié. Cette servitude sera discontinuée puisqu'elle n'a vocation à s'exercer qu'en cas de nécessité et ne sera pas assujettie au versement d'une indemnité.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur la constitution de la servitude de passage pour l'issue de secours suite à la modification de l'aménagement du local « Paradise Billard ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU la délibération du 4 février 2022 autorisant la cession du local « Paradise Billard » à Monsieur Mohamed Abdelkrim,

VU la modification de l'aménagement du local « Paradise Billard » impliquant la création d'une issue de secours avec constitution d'une servitude de passage,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer par acte notarié une servitude de passage pour l'issue de secours,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage à usage de sortie de secours au profit de l'établissement commercial qui s'installera dans le local dit « Paradise Billard », dans le cadre de la cession dudit local à M. Mohamed Abdelkrim. Cette servitude de passage ne donnera pas lieu au versement d'une indemnité. La servitude fera l'objet d'un acte notarié. Les frais d'acte et de constitution de servitude seront à la charge du bénéficiaire de la servitude, acquéreur du Paradise Billard.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte à intervenir et tous documents afférents.

23-07-30 - CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BD 22 SISE 41 GRANDE RUE PREMPTEE PAR LA VILLE LE 2 DECEMBRE 2021 A L'ANCIEN PROPRIETAIRE

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que la Ville a préempté en décembre 2021 les parcelles cadastrées BD 22 et BD 160 sises 41 Grande Rue à Torcy pour permettre d'aménager ce foncier avec deux objectifs :

- transformer les logements existants sur la parcelle en logements locatifs sociaux et faire réaliser quelques logements sociaux complémentaires, de manière à produire une offre sociale supplémentaire sur le centre ancien
- aménager un parc de stationnement public pour les activités sportives et culturelles situées à proximité immédiate du site (stade, lavoir) et réaliser un cheminement paysagé qui s'inscrira dans la liaison nord-sud.

La Ville a entrepris des démarches pour trouver un bailleur social en capacité de porter l'opération de logements. Cependant, il n'a pas été possible d'équilibrer un bilan économique et aucun bailleur n'a souhaité s'engager dans ce projet.

Par délibération du 24 mars 2023, afin de préserver le site, le conseil municipal a substitué la préservation du patrimoine bâti à la production de logements sociaux, conformément à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

Suivant les dispositions des articles R. 213-16 et R. 213-17 du Code de l'urbanisme, la Ville a ensuite proposé la rétrocession des constructions existantes situées sur une partie de la parcelle BD 22, d'environ 1 425m², au prix de 550 000€ à l'ancien propriétaire qui l'a acceptée.

La division foncière permettra à l'opérateur de préserver et réhabiliter le patrimoine bâti, d'aménager les espaces extérieurs nécessaires, et de réaliser deux maisons de ville complémentaires. Le reste du foncier restera la propriété de la ville pour l'aménagement d'un parc de stationnement public, d'un cheminement paysagé, et, en fonction des études à réaliser, la construction d'un équipement sportif pour le club de BMX.

La DNID a établi la valeur vénale à 950 000€. La commune a la possibilité de vendre à un prix inférieur en motivant sa décision.

Le prix de vente a été fixé au maximum de ce que permet la rentabilité financière de l'opération validée par la Ville, à savoir la réhabilitation patrimoniale des 10 logements existants pour du locatif libre, et la construction de deux maisons de ville en accession. Compte tenu d'un coût travaux de 1 238 000€ sur la réhabilitation et 522 000€ sur les maisons, le prix du foncier permet à l'opérateur de dégager une marge nette de 7.11% et une rentabilité brute locative de 5.32%, ce qui se situe dans la fourchette basse de la promotion immobilière. A un prix de vente supérieur, la Ville n'aurait pas trouvé d'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la vente d'une partie de la parcelle BD22 à la SCCV Les Jardins du Lavoir.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.210-1 et suivants, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, ainsi que les dispositions réglementaires afférentes,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU la déclaration d'intention d'aliéner n° 077 468 21 00101 notifiée par Maître Alexandre DEPAYS le 14 septembre 2021, relative à la cession envisagée des parcelles cadastrées section BD n°22 d'une superficie de 4 117 m² et section BD n° 160 d'une superficie de 229 m² sises 41 Grande Rue, pour un prix attendu de 600 000 euros,

VU l'arrêté du Maire n°21-12-464 en date du 2 décembre 2021 ayant pour objet la préemption des parcelles cadastrées BD 22 et BD 160 sises 41 Grande Rue à Torcy,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2023 modifiant l'affectation des parcelles cadastrées BD22 et BD160 sises 41 Grande Rue préemptées le 2 décembre 2021,

VU le courrier du Maire du 27 mars 2023 proposant la rétrocession à la SCCV Les Jardins du Lavoir en tant qu'ancien propriétaire vendeur,

VU le courrier en date du 12 mai 2023 de la SCCV Les Jardins du Lavoir acceptant l'acquisition d'une partie de la BD 22 au prix de 550 000€,

VU l'avis de la DNID en date du 12/06/2023 fixant la valeur vénale à 950 000€, avec une marge de négociation de 10%, et la possibilité de vendre à un prix inférieur en motivant la décision,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de trouver un opérateur en capacité de reprendre le chantier abandonné de la réhabilitation des 10 logements existants, constituant un ancien corps de ferme du 19^{ème} siècle, témoin de l'architecture briarde du centre ancien de Torcy,

CONSIDERANT l'urgence de la situation, le bâtiment de l'ancien corps de ferme se dégradant faute d'entretien,

CONSIDERANT que compte tenu du coût des travaux de réhabilitation estimés à 1 238 000€, un prix de vente du foncier et du bâtiment à 550 000€ ne permet de dégager qu'une marge nette pour l'opérateur de 7.11% avec une rentabilité brute locative de 5.32%,

CONSIDERANT que les contraintes liées au renchérissement du coût des matériaux et au coût de l'opération de réhabilitation nécessitent de fixer le prix de vente à 550 000€,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle BD22 d'environ 1 425m², située 41 Grande Rue, à la SCCV Les Jardins du Lavoir, représentée par Monsieur Bagdade MECHETY en sa qualité de gérant, au prix de 550 000 €.

PRECISE que la vente est conclue sous les conditions suivantes :

- l'acquéreur prendra en charge les frais de notaire, de bornage et de clôture du terrain
- le programme de réalisation comprendra la réhabilitation des dix logements existants et la construction de deux maisons de ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

DECIDE d'inscrire au budget communal la recette correspondante.

23-07-31 - RETROCESSION DE L'EPAMARNE A LA COMMUNE DU FONCIER DES JARDINS FAMILIAUX SITUES AVENUE DU PRESIDENT FRANCOIS MITTERRAND

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que, dans le cadre de l'aménagement du parc agricole, la ville prévoit la réalisation d'une aire de stationnement dédiée au personnel de l'exploitation agricole sur le foncier situé au nord du parking des jardins familiaux et appartenant à l'Epamarne.

L'établissement public n'ayant pas vocation à conserver les parcelles BH 90, 91, 93, 94, 95 et 117 constituant l'emprise des jardins familiaux et leurs abords, la Ville a proposé un transfert de propriété à l'euro symbolique dans son domaine public.

S'agissant d'une cession à l'euro symbolique, la Ville doit s'engager à maintenir le bien dans son domaine public pour une durée minimale de 50 ans, et à défaut de payer la valeur vénale estimée par la DNID.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager la procédure d'acquisition de ce foncier à l'euro symbolique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU l'avis de la DNID en date du 19 juin 2023 indiquant une valeur vénale de 158 000 €, avec une marge d'appréciation de 10% et la possibilité d'acquérir à un prix plus bas,

CONSIDERANT qu'il convient de statuer sur l'acquisition par la commune auprès de l'Epamarne des parcelles BH 90, 91, 93, 94, 95 et 117 constituant l'emprise des jardins familiaux et leurs abords pour une superficie d'environ 39 669 m²,

CONSIDERANT la proposition de l'EPAMARNE pour céder ce foncier à l'euro symbolique,

CONSIDERANT la demande de l'EPAMARNE pour que la Ville s'engage à maintenir le bien dans son domaine public pour une durée minimale de 50 ans, et à défaut de payer la valeur vénale estimée par la DNID,

CONSIDERANT que l'acquisition constitue un transfert de charge supporté par la commune et que le bien sera classé dans le domaine public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

ACCEPTE d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles BH 90, 91, 93, 94, 95 et 117 constituant l'emprise des jardins familiaux et leurs abords pour une superficie d'environ 39 669 m², et de les classer dans le domaine public communal.

ACCEPTE de s'engager à maintenir le bien dans le domaine public communal pour une durée minimale de 50 ans, et à défaut de payer à l'EPAMARNE la valeur vénale estimée par la DNID.

DECLARE que la Commune prendra à sa charge les frais notariés.

DECIDE d'inscrire au budget communal les dépenses correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à cette acquisition, et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

**23-07-32 - BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF
« CEINTURE VERTE PARIS EST »**

Monsieur OLIVEIRA expose que la Ville de Torcy a initié le développement d'un projet de parc agricole sur la frange Est de son territoire, sur un site de 22.5 hectares situé partiellement sur Torcy et partiellement sur Saint-Thibault des Vignes.

Le projet a pour objectif la transformation d'une activité agricole conventionnelle en maraîchage biologique, la remise en culture d'une ancienne friche agricole, la création d'un cheminement piétons/cycles traversant le site du Sud au Nord, et la valorisation des milieux écologiques existants.

Dans ce contexte, la Ville a travaillé le projet avec la SCEA Saint-Germain, exploitante actuelle, qui s'est elle-même associée avec le groupe coopératif La Ceinture Verte.

Afin de permettre à la SCIC Ceinture Verte Paris Est de conclure des fermages avec les futurs agriculteurs exploitants, il convient de mettre à disposition le foncier et les futurs bâtiments agricoles via un bail emphytéotique.

D'une durée de 50 ans, il sera consenti moyennant le règlement d'une redevance annuelle sur la base de 3 € par mètre carré de surface de plancher de bâtiment d'exploitation, 550 € par hectare de culture de maraîchage et 200 € par hectare d'autre culture. Un cahier des charges sera annexé à au bail afin de fixer toutes les obligations du preneur en termes de travaux et d'aménagements.

La Ceinture Verte Paris Est s'engage à affecter les biens loués à l'exploitation d'une activité d'agriculture maraîchère, d'arboriculture, de vignes et plantes aromatiques et médicinales biologiques, ainsi qu'à la transformation de cette production. Elle sera responsable de l'entretien, de la réparation et de la mise aux normes des bâtiments et installations pendant toute la durée du bail. Au terme de celui-ci, elle restituera les biens et terres loués sans contre-partie.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le Maire à signer dans un premier temps une promesse de bail emphytéotique, puis le bail lui-même lorsque les conditions suspensives auront été réalisées, et notamment la construction du bâtiment agricole et l'aménagement du système d'irrigation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de bail emphytéotique avec la SCIC Ceinture Verte Paris Est,

VU le cahier des charges annexé au projet de bail emphytéotique,

CONSIDÉRANT que l'intérêt pour la commune de Torcy, dans le cadre de son projet de parc agricole, de mettre à la disposition de la société coopérative d'intérêt collectif "Ceinture Verte Paris Est" des terres cultivables et un bâtiment agricole pour l'exploitation d'une activité d'agriculture maraîchère, d'arboriculture, de vignes et plantes aromatiques et médicinales biologiques, ainsi que pour la transformation de cette production,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

DECIDE de signer un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans sur les parcelles BH 58 partie A (1 934 m²), BH 92 partie C (2 017 m²), BE 7 partie A (8 038 m²), BE 8 partie C (1 126 m²) d'une superficie totale de 13 115 m², avec la SCIC Ceinture Verte Paris Est, moyennant une redevance annuelle de 3 euros par mètre carré de surface de plancher de bâtiment d'exploitation, et 550 euros par hectare de culture de maraîchage en pleine terre et sous serre, 200 euros par hectare pour les autres cultures.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique, puis le bail emphytéotique et tout document s'y rapportant.

23-07-33 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE TORCY A LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF « CEINTURE VERTE PARIS EST »

Monsieur OLIVEIRA expose que la Ville de Torcy a initié le développement d'un projet de parc agricole sur la frange est de son territoire, sur un site de 22.5 hectares situé partiellement sur Torcy et partiellement sur Saint-Thibault des Vignes.

Le projet a pour objectif la transformation d'une activité agricole conventionnelle en maraîchage biologique, la remise en culture d'une ancienne friche agricole, la création d'un cheminement piétons/cycles traversant le site du sud au nord, et la valorisation des milieux écologiques existants.

Dans ce contexte, la Ville a travaillé le projet avec la SCEA Saint-Germain, exploitante actuelle, qui s'est elle-même associée avec le groupe coopératif La Ceinture Verte.

L'objectif est de développer une filière maraîchère locale pourvoyeuse d'une alimentation de proximité pour les consommateurs locaux. La Ceinture Verte accompagne ce développement au moyen d'une plate-forme entrepreneuriale accélérant l'installation et la pérennisation de fermes de proximité en circuit court. Une société coopérative d'intérêt local, Ceinture Verte Paris Est, a été créée pour mettre en œuvre le volet agricole du parc.

La Ceinture Verte Paris Est comprend six catégories de sociétaires : fondateurs, producteurs, partenaires, collectivités territoriales, investisseurs et salariés.

La commune de Torcy met à disposition de la société coopérative le foncier et le bâtiment nécessaires à l'exploitation agricole par le biais d'un bail emphytéotique.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour que la commune de Torcy entre en tant que sociétaire au collège des collectivités territoriales de la SCIC Ceinture Verte Paris Est, avec une participation de 1 000 €, soit 10 parts de 100 €. La Ville sera ainsi partie prenante des décisions de la coopérative et participera au vote lors des assemblées générales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif "Ceinture Verte Paris Est" joints à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la commune de Torcy mettra à la disposition de la société coopérative d'intérêt collectif "Ceinture Verte Paris Est" des terres cultivables et un bâtiment agricole pour contribuer au développement d'une filière agricole biologique locale qui valorise la qualité des produits et les pratiques concourant à la transition écologique du territoire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

DECLARE avoir pris connaissance des statuts de Ceinture Verte Paris Est, société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée à capital variable dont le siège social est situé à EPA Marne, 8 Av. André-Marie Ampère 77420 Champs-sur-Marne, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

DECIDE de souscrire dix parts sociales de cent euros chacune de ladite société, soit une participation de 1 000 €.

CHARGE Monsieur le Maire de représenter la commune de Torcy au collège des collectivités territoriales de la SCIC Ceinture Verte Paris Est.

ACCEPTE que son représentant soit convoqué aux assemblées par courrier électronique, et que la coopérative SCIC Ceinture Verte Paris Est ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance, et plus généralement accepte d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la coopérative.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

DIT que les crédits afférents à cette participation seront inscrits au budget 2023.

23-07-34 - RÉTROCESSION SQUARE NEPTUNE / DÉCLASSEMENT PARTIES DE LA PARCELLE AI17 (RUE DE L'EAU VIVE) POUR CESSION A CDC HABITAT SOCIAL

Monsieur OLIVEIRA expose que, dans le cadre de la rétrocession du square Neptune, deux emmarchements et un muret situés sur la parcelle AI17 rue de l'Eau Vive doivent être cédés à l'euro symbolique à CDC HABITAT SOCIAL.

Les emprises cessibles représentent une superficie respective d'environ 5,40 m² pour les emmarchements et environ 4,40 m² pour le muret.

Ces emprises ont fait l'objet d'une procédure de désaffectation préalable à leur déclassement pour être intégrées dans le domaine privé communal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le déclassement de ce foncier en vue de sa cession au bailleur CDC Habitat Social.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU l'arrêté du Maire en date du 16 mai 2023 constatant la désaffectation des parties de la parcelle AI 17,

CONSIDÉRANT que ces biens ne sont plus affectés à un usage public,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de céder ces emprises,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

PRONONCE la désaffectation des parties de la parcelle AI 17 représentant une superficie respective d'environ 5,40 m² pour les emmarchements et environ 4,40 m² pour le muret,

DÉCIDE le déclassement du domaine public communal de ces parties de la parcelle AI17 et leur intégration dans le domaine privé communal en vue de leur cession à CDC Habitat Social,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,

23-07-35 - CESSION VILLE / CDC HABITAT SOCIAL DES PARTIES DE LA PARCELLE AI17 A L'EURO SYMBOLIQUE

Dans le cadre de la rétrocession du square Neptune, deux emmarchements et un muret situés sur la parcelle AI17 rue de l'Eau Vive doivent être cédés à l'euro symbolique à CDC HABITAT SOCIAL.

Les emprises cessibles représentent une superficie respective d'environ 5,40 m² pour les emmarchements et environ 4,40 m² pour le muret.

La Ville a effectué la procédure de désaffectation et de déclassement pour modifier la destination du foncier en vue de sa cession.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la cession des parties de la parcelle AI17 au bailleur CDC HABITAT SOCIAL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU l'avis de la DNID en date du 12 mai 2023,

VU l'arrêté du 16 mai 2023 concernant la désaffectation des emprises et la délibération du 23 juin 2023 relative au déclassement du foncier,

CONSIDÉRANT la nécessité de clarifier les emprises foncières du bailleur CDC Habitat Social situées rue de l'Eau Vive,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le principe de cession à l'euro symbolique des parties de la parcelle AI17 situées rue de l'Eau Vive, représentant une superficie respective d'environ 5,40 m² pour les emmarchements et environ 4,40 m² pour le muret.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous documents afférents à cette cession.

DÉCIDE de dispenser l'acquéreur du versement de cet euro symbolique.

23-07-36 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2022

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que la loi n° 95-127 du 8 février 1995, et notamment son article 11, précise que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

A ce titre, le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur ce bilan.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11 précisant que le bilan des acquisitions et des cessions doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

APPROUVE le tableau modifié du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022 et intitulé « bilan des acquisitions et cessions immobilières année 2022 »,

23-07-37 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRÉCAIRE DE LOCAUX POUR LA CRÉATION D'UNE RESSOURCERIE SITUÉE 42 AVENUE DU PRÉSIDENT FRANCOIS MITTERRAND

Monsieur OLIVEIRA expose que la Commune de Torcy met à disposition à titre précaire à l'association Nouvell'R représentée par Madame Marie Christine DELALANDE des locaux situés sur la parcelle référencée BC96. Les locaux seront mutualisés avec le projet de micro ferme développé par Monsieur Sarton du Jonchay qui a fait l'objet d'une convention de mise à disposition en date du 23 février 2023.

L'activité de la ressourcerie consiste à nettoyer et à stocker divers objets en vue d'une revente au profit de l'association Nouvell'R. L'association n'a pas prévu d'accueillir du public à l'intérieur du local, les dons déposés et la livraison des objets rénovés s'effectueront sur l'espace public extérieur.

La convention de mise à disposition précaire prendra effet à compter de la date de signature de la convention et sera valable pendant 1 an, renouvelable deux fois, par tacite reconduction.

Une redevance mensuelle sera demandée lorsque la vente des objets sera effective, le montant fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition précaire d'un local pour la réalisation d'une ressourcerie située 42 avenue du président François Mitterrand.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21 et L.2321-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1111-1 et suivants,

VU le projet de Mme Marie Christine DELALANDE de créer une ressourcerie afin de nettoyer et de stocker divers objets qui seront revendus au profit de l'association Nouvell'R.

VU le projet de convention de mise à disposition précaire concernant l'utilisation des locaux nécessaires pour le développement du projet de ressourcerie au 42 avenue du Président François Mitterrand,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

DÉCIDE la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition précaire pour les locaux nécessaires à la réalisation du projet de ressourcerie au 42 avenue du président François Mitterrand,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes formalités nécessaires,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45 le vingt-trois juin deux mille vingt-trois.

**Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE**



**Mme SOLTY
Secrétaire de séance**